



PR20.05PR

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

l'adoption du volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Selon l'article 16 de la loi cantonale du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), révisée en 2018, les plans directeurs définissent la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre. Ils assurent la coordination des politiques publiques ayant un effet sur le territoire. Outre le plan directeur cantonal, la loi mentionne les plans directeurs communaux, intercommunaux et régionaux (art. 16-21 LATC).

Le plan directeur intercommunal ou régional se compose d'une partie stratégique, adoptée et modifiée par les conseils communaux ou généraux des communes concernées, et d'une partie opérationnelle adoptée et modifiée par les municipalités des communes concernées. Le plan doit être approuvé par le Conseil d'Etat. Il est contraignant pour les autorités cantonales et communales (art. 19 al. 2 et 3 LATC).

Vaste région, le Nord vaudois représente un cinquième de la surface du canton. Il compte plus de 85'000 habitants, près de 11 % de la population vaudoise, et 70 communes. Le Plan directeur régional (PDR) vise à coordonner les thématiques ayant un lien important avec le territoire, comme la mobilité, les emplois, les zones à bâtir, les ressources patrimoniales, paysagères et naturelles et l'énergie. Le PDR devrait faciliter l'approbation par les autorités supérieures des projets à impact territorial présentés par les communes du Nord vaudois.

Après 5 ans de travaux, 50 séances de travail, 2 ateliers de concertation et 3 consultations, ayant réuni quelque 180 participants, le Plan directeur régional du Nord vaudois est maintenant soumis à l'adoption formelle par les conseils communaux et généraux des communes concernées. L'approbation du plan par le Conseil d'Etat permettra au Nord vaudois d'être doté du premier PDR compatible avec le Plan directeur cantonal (PDCn) et la LATC, depuis leur révision.

Le PDR du Nord vaudois se compose d'un diagnostic, illustré par une cinquantaine de cartes thématiques, d'un volet stratégique et de mesures opérationnelles. Seul le volet stratégique est soumis à l'adoption des conseils, les mesures opérationnelles devant être adoptées et modifiées par les exécutifs. L'ensemble des documents est accessible sur le site internet de l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV), sous le lien http://www.adnv.ch/communes/pdr/approbation/. Le volet stratégique (39 pages) est téléchargeable sous Volet stratégique.

Historique

C'est lors de l'assemblée générale de l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV) de juin 2014 que les membres publics – les 70 communes du Nord vaudois - ont pris la décision de réaliser un Plan directeur régional dit « light », conformément au Plan directeur cantonal (PDCn) de 2008. Le choix des thèmes traités dans le PDR a été l'objet d'un accord avec les services cantonaux, en particulier le Service du développement territorial (SDT), pour tenir compte d'une part de la Stratégie régionale d'aménagement du territoire de l'ADNV de 2006, et d'autre part pour intégrer les thématiques non traitées dans le document précédent, comme les ressources naturelles et patrimoniales, l'environnement et l'énergie, qui sont des éléments importants pour la gestion territoriale coordonnée.

Procédure et démarche

Après une procédure d'appel d'offres ouverte, le mandat a été confié à une équipe de mandataires composée des bureaux Plarel SA, comme urbaniste et chef de projet, Transitec SA pour le chapitre mobilité et Ecoscan SA pour la partie environnement et ressources naturelles. Les travaux ont formellement débuté au printemps 2015 et se sont déroulés en trois phases, ponctuées de consultations intermédiaires et d'ateliers de concertation réunissant les partenaires, les 70 communes, les services cantonaux et l'ADNV.

La première phase a consisté en l'élaboration du diagnostic territorial et des cartes thématiques, qui s'est déroulée d'avril à juin 2015, avec une consultation intermédiaire des municipalités (dix avis reçus) et des services cantonaux. Dans le rapport de consultation intermédiaire de début novembre 2015, le SDT a notamment rendu attentif aux thèmes dépendant étroitement de la 4^e adaptation du PDCn, encore en discussion. C'est pourquoi, le diagnostic a dû être revu partiellement en 2017 et 2018.

En effet, le calendrier des travaux du PDR a dû sensiblement être adapté en fonction des modifications des bases légales intervenues suite à la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 et des adaptations subséquentes. Ainsi, après de longs travaux préparatoires, de mise en consultation, puis de séances de commissions du Grand Conseil, la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal a été adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2017 et approuvée par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018. Enfin, la modification correspondante de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) qui règle notamment le dimensionnement des zones à bâtir, a été adoptée par le Grand Conseil le 17avril 2018 et est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018. Or, les adaptations de ces bases légales devaient être connues et validées pour établir une version définitive du PDR du Nord vaudois.

Le volet stratégique a été élaboré sur la base du diagnostic territorial, mais aussi des impulsions et propositions faites par les délégués des communes à l'occasion du 1^{er} atelier de concertation de fin septembre 2015, réunissant 80 participants, dont 49 communes. Un deuxième atelier de concertation, en mai 2016, réunissant à nouveau plus de 80 participants, dont 55 communes, a réparti les propositions de mesures souhaitées, en 4 secteurs géographiques, soit le Vallon de la Menthue, le Vallon du Nozon, la Plaine Orbe/Vallorbe et le Jura/Pied-du-Jura. Les communes membres d'AggloY sont réparties entre trois de ces secteurs, hormis le Vallon du Nozon, afin de consolider les liens avec les communes proches du périmètre d'agglomération.

Les volets stratégique et opérationnel du PDR ont été validés fin 2016 par le Comité de pilotage du PDR. Ils ont fait l'objet d'une consultation préalable, au cours du premier trimestre 2017, auprès des Municipalités et des principaux services cantonaux concernés dans le but de vérifier que les cinq enjeux du 2^e atelier de concertation, les lignes d'action et les mesures proposées correspondaient aux réalités du terrain. Dix communes ont émis des avis.

Le PDR a alors été adapté selon les demandes et le diagnostic territorial revu partiellement, comme indiqué précédemment, en fonction des nouvelles législations ou données disponibles. Le PDR a été soumis examen préalable des services cantonaux, de mi-novembre 2017 à mi-juin 2018. Toutefois, le chapitre concernant les zones d'activités a dû être formulé de manière générale en attendant la mise en place du système de gestion régional des zones d'activités. Le processus d'élaboration de ce système de gestion régional est actuellement en cours. Il devrait aboutir fin 2020.

Grâce aux consultations intermédiaires portant sur le diagnostic et les volets stratégique et opérationnel du PDR, l'examen préalable n'a généré que trois adaptations majeures et quelques corrections mineures. A fin août 2018, le COPIL du PDR a ainsi validé la proposition d'une nouvelle fiche de mesure concernant la préservation des terres noires de la Plaine de l'Orbe, une adaptation du texte concernant la densification de la zone du Day et la modification de la fiche concernant Donneloye devenant un centre-relais, les critères de centre local (fiche B12 du PDCn) n'étant pas satisfaits. Le PDR a alors été adapté une nouvelle fois pour être soumis à la consultation publique, dernière phase de la procédure avant son adoption formelle par les communes concernées.

La consultation publique, adressée à plus de 530 partenaires publics, privés et associatifs, s'est déroulée de mi-décembre 2018 à fin février 2019. 14 avis contenant tant des remarques de fond que des corrections de détail ont été émis. Le Groupe technique (GT) et le Comité de pilotage (COPIL) ont analysé ces demandes et ont validé le rapport de synthèse à fin mai 2019 (également publié sur le lien indiqué précédemment). Le PDR a alors fait l'objet de légères corrections finales.

Comme indiqué dans le résumé d'introduction, le volet stratégique du PDR est adopté par les législatifs, alors que les mesures opérationnelles le sont par les exécutifs communaux. Pour le Nord vaudois et ses 70 communes, ce processus est particulièrement conséquent. A ce stade, il n'est plus possible d'apporter des amendements ou modifications au PDR.

Après adoption par les 70 exécutifs et législatifs communaux des volets qui les concernent, le PDR sera soumis pour approbation au Conseil d'Etat. Il sera alors contraignant pour les autorités cantonales et communales. Cela signifie que les différents partenaires, tant les autorités communales que les autorités cantonales, doivent tenir compte du PDR parmi d'autres outils et procédures existants selon le type de projet proposé. Les autorités communales resteront toutefois maîtresses des décisions de mise en œuvre et de financement des mesures, comme expliqué ci-après. Il est à noter que le PDR est contraignant pour les autorités, mais pas opposable à des tiers, en particulier aux propriétaires.

Coûts et responsabilité de la mise en œuvre

Le coût du projet de CHF 280'000.-, soit CHF 250'000.- pour le document et CHF 30'000.- pour l'animation et la communication, a été financé par les budgets de l'ADNV et une subvention cantonale de 40% du Département du territoire et de l'environnement. L'appui administratif des différents organes et phases des travaux a été assuré par le budget ordinaire de l'ADNV. Le COPIL et la Direction de l'ADNV sont particulièrement satisfaits d'avoir réalisé le PDR dans le respect des budgets alloués. Ils remercient également les mandataires de leur disponibilité et collaboration fidèle et efficace.

Le financement de la mise en œuvre n'est pas chiffré à ce stade, au vu de l'horizon du document de 15 à 25 ans. Elle se fera également sur la base des opportunités de différents programmes tant cantonaux que fédéraux.

La responsabilité de la réalisation des mesures est attribuée à trois groupes :

- les mesures de responsabilité cantonale seront financées principalement par le Canton :
- les mesures de responsabilité régionale seront financées par les budgets de l'ADNV en lien avec la réalisation des Stratégies opérationnelles et des futurs programmes d'actions prioritaires quadriennaux.
- les mesures de responsabilité communale et intercommunale seront financées par les budgets communaux selon les décisions des Conseils en suivant les procédures habituelles.

Ces documents sont exigés par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) dans le cadre des conventions avec les associations régionales. Ils s'appuieront notamment sur le volet opérationnel du PDR.

Plus-value régionale et communale

Le PDR s'inscrit comme une planification qui fait le lien entre le Plan directeur cantonal et les plans d'affectation communaux : il traduit les mesures cantonales dans la réalité du territoire du Nord vaudois et donne un fil conducteur aux communes par la réalisation de leur propre planification communale. Il représente un premier niveau de coordination des politiques publiques, car les questions de mobilité, d'emploi, d'environnement et de valorisation des ressources dépassent largement le cadre communal et nécessitent une vision concertée.

La validation de ce PDR n'affranchira pas les communes de l'obligation de réviser leur planification communale pour la rendre compatible avec la LAT, le PDCn et la LATC. Ces planifications communales devront également être compatibles avec le PDR, mais l'existence du PDR simplifiera le travail de mise en contexte de chaque plan d'affectation communal.

Le PDR permet de définir deux nouveaux centres locaux, à savoir Champagne et Croy-Romainmôtier, qui s'ajoutent ainsi aux centres locaux de Baulmes et Concise, ayant fait l'objet de reconnaissance préalable par le Département du territoire et de l'environnement. Il reconnaît un rôle particulier à Donneloye comme commune-relais et soutient ses efforts pour le maintien de ses services de proximité desservant aussi les communes voisines.

Si le PDR répond aux nombreuses recommandations du PDCn d'établir des planifications régionales, les révisions du PDCn et de la LATC intervenues en 2018 ont supprimé l'obligation pour les régions de se doter d'un Plan directeur régional et l'ont défini comme une mesure volontaire. Le COPIL du PDR s'était d'ailleurs prononcé à l'unanimité sur la poursuite de l'élaboration du PDR, compte tenu du travail réalisé à ce moment-là et de l'importance de disposer d'une vision régionale qui crée un véritable lien organique et partagé entre les 70 communes du Nord vaudois.

Si les projets d'importance régionale et intercommunale sont identifiés et reconnus conformes en matière d'aménagement dans le cadre du PDR, leur réalisation en sera facilitée. Une fois les volets stratégique et opérationnels adoptés, ces éléments constituent un cadre de référence pour les projets futurs.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

<u>décide</u>:

- 1. Le volet stratégique du Plan directeur régional du Nord vaudois est adopté.
- 2. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-D. Carrard

Le Secrétaire :

F. Zürcher

Déléguée de la Municipalité : Mme Gloria Capt, municipale de l'urbanisme et des bâtiments

Annexes:

- 1. Volet stratégique du PDR (uniquement consultable en version électronique)
- 2. Liste des mesures volet opérationnel du PDR (à titre indicatif) (uniquement consultable en version électronique)
- 3. Composition du COPIL, du GT et du Groupe communication du PDR
- 4. Glossaire



PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

VOLET STRATEGIQUE



Mandataires:

PLAREL SA, architectes et urbanistes associés TRANSITEC SA, planification des transports ECOSCAN SA, milieux naturels et environnement

LISTE DES ABREVIATIONS

Législation fédérale et cantonale

IMNS Inventaire des monuments naturels et des sites

ISOS Inventaire fédéral des sites construits à protéger de Suisse

LAT Loi sur l'aménagement du territoire
OPair Ordonnance sur la protection de l'air

OPAM Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

OPD Ordonnance sur les paiements directs

Organes cantonaux et fédéraux

ADNV Association de Développement du Nord vaudois

DGE Direction générale de l'environnement

DGIP Direction générale des immeubles et du patrimoine DGMR Direction générale de la mobilité et des routes

OFS Office fédéral de la statistique

SDT Service du développement territorial

Autres

CQP Contributions à la qualité du paysage

ESAM Etude stratégique d'accessibilité multimodale

HEIG-VD Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud

MD Mobilité douce

PDR Plan directeur régional
PDCn Plan directeur cantonal
PGA Plan général d'affectation
PME Petites et moyennes entreprises

RER Réseau Express Régional vaudois

SDA Surfaces d'assolement STEP Station d'épuration

TC/TP Transports en commun / transports public

TPE Très petite entreprise ZA Zone d'activité

INTRODUCTION



PERIMETRE DU PDR

Le périmètre du Plan directeur du Nord vaudois comprend les 70 communes membres de l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV). Il englobe l'ensemble du district du Jura Nord Vaudois, à l'exception de la Vallée de Joux, qui dispose d'une organisation régionale distincte. En 2018, les communes comprises dans le périmètre du PDR sont les suivantes :

Agiez Lignerolle
Arnex-sur-Orbe Mathod
Ballaigues Mauborget
Baulmes Molondin

Bavois Montagny-près-Yverdon

Belmont-sur-Yverdon Montcherand

Bioley-Magnoux Mutrux **Bofflens Novalles** Bonvillars Onnens **Bretonnières** Orbe Bullet Orges Chamblon Orzens Champagne Pomy Champvent Premier Provence Chavannes-le-Chêne Chavornay Rances

Chêne-Pâquier Romainmôtier-Envy

Cheseaux-Noréaz Rovray
Concise Sainte-Croix
Corcelles-près-Concise Sergey
Cronay Suchy

Croy Suscévaz
Cuarny Tévenon
Démoret Treycovagnes

Donneloye Ursins

Ependes Valeyres-sous-Montagny
Fiez Valeyres-sous-Rances
Fontaines-sur-Grandson Valeyres-sous-Ursins

Giez Vallorbe
Grandevent Vaulion

Grandson Villars-Epeney
Juriens Vugelles-la-Mothe

L'Abergement Vuiteboeuf

La Praz Yverdon-les-Bains

Les Clées Yvonand

PARTENAIRES ET DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le PDR du Nord Vaudois est conduit par l'ADNV, représentant les communes, en partenariat avec le Canton, notamment le Service du développement territorial (SDT), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Direction générale de l'environnement (DGE). Le projet est conduit par une structure de projet regroupée sur 2 niveaux :

 Le niveau politique est assuré par le Comité de pilotage (COPIL), constitué de représentants communaux et cantonaux :

Présidence: M. Franklin Thévenaz, Syndic, Ste-Croix (Président jusqu'à juin 2016, depuis membre)

M. Yves Pellaux, syndic de Pomy (depuis juillet 2016, auparavant membre)

Membres: Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du département DTE

M. Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial (SDT) Mmes Rebecca Lyon Stanton, responsable division ACR (SDT)

Mme Véronique Bovey Diagne, SDT - ACR

M. Federico Molina, DGMR

Mme Christine Leu, Coordinatrice régionale ADNV

M. Etienne Roy, préfet du District du Nord Vaudois

Mme Marianne Savary, Municipale de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains (jusqu'à février 2015)

Mme Gloria Capt, Municipale de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains (depuis février 2015)

M. Claude Recordon, Syndic, Orbe (jusqu'à juin 2016)

M. Henri Germond, Syndic, Orbe (depuis juillet 2016)

M. Julien Cuérel, Syndic, Baulmes

M. Fabian Gagnebin, Syndic, Champagne (depuis mai 2017)

Mme Carole Zamora, Syndique, Concise (jusqu'à février 2017)

M. Patrick Jaggi, Syndic, Concise (depuis décembre 2017)

Mme Lise Courvoisier, Syndique, Donneloye

M. Jean-Daniel Gruchet, Syndic, Giez

M. Fabrice De Icco, Syndic, Romainmotier-Envy

M. Cédric Pittet, Syndic, Suchy (jusqu'à juillet 2017)

M. Didier Collet, Syndic, Suchy (depuis octobre 2017)

M. Stéphane Costantini, Syndic, Vallorbe

M. Philippe Moser, Syndic, Yvonand

 Le suivi des études est assuré par le Groupe technique (GT) composé des représentants du Canton, de la Région et des Communes :

Membres: Mme Christine Leu, coordinatrice ADNV

Mme Véronique Bovey Diagne, SDT (jusqu'à février 2019)

M. Ronei Falvino, SDT (depuis février 2019)

Mme Sophie Noirjean, DGMR

M. Franco Ciardo, DGE-DIRNA

M. Jean-François Gander, technicien communal Ste-Croix

M. Yvan Arnaud, technicien communal Yvonand (jusqu'à juin 2016)

M. Emmanuel Volery, technicien communal, Yvonand (depuis juillet 2016)

M. Fabian Gagnebin, syndic, Champagne (depuis juin 2017);

M. Sébastien Genoud, bureau AggloY

M. Yves Pellaux, syndic de Pomy

M. Henri Germond, syndic d'Orbe (depuis février 2016)

M. Fabrice De Icco, syndic de Romainmôtier-Envy (depuis février 2016)

Mme Carole Zamora, Syndique de Concise (depuis février 2016 jusqu'à février 2017)

 Pour assurer la mise en œuvre des opérations de communication, un groupe de travail « communication » a par ailleurs été constitué :

Membres: M. Franklin Thévenaz, Syndic, Ste-Croix

M. Claude Recordon, Syndic, Orbe (jusqu'à juin 2016)

M. Henri Germond, Syndic, Orbe (depuis juillet 2016)

Mme Carole Zamora, Syndique, Concise (jusqu'en février 2017)

M. François Parvex, Mandataire, SEREC Sàrl

De plus, deux **ateliers de concertation** ont été organisés, le 30 septembre 2015 et le 19 mai 2016, afin de recueillir les avis des communes. Ces dernières ont également été consultées à deux reprises sur la base des documents provisoires transmis au cours de l'élaboration du PDR (phase diagnostic et phase stratégique-opérationnelle).

STRUCTURE DU PDR

► Volet stratégique Le volet st

Le volet stratégique du PDR est l'un des documents du PDR du Nord Vaudois. Ce dernier est constitué par :

Le <u>volet stratégique du Plan directeur régional</u>, adopté par les Conseils communaux et généraux des communes concernées. Sur la base des problématiques et opportunités identifiées dans le volet diagnostic et s'inspirant des stratégies régionales de développement – notamment la Stratégie d'aménagement de 2006 et le Programme d'actions prioritaires 2016-2019 –, il définit les **enjeux** suivants pour le Nord vaudois :

Enjeu 1: Un patrimoine paysager, naturel et bâti remarquable.

Enjeu 2 : Une économie diversifiée.

Enjeu 3: Une mobilité maîtrisée et durable.

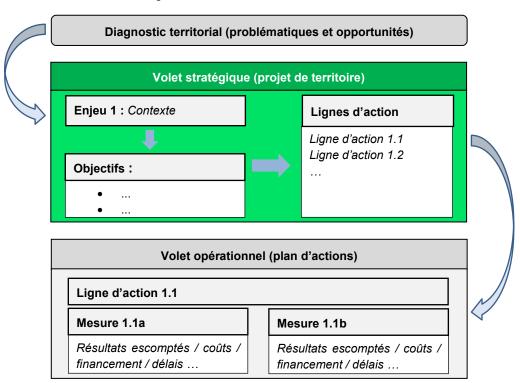
Enjeu 4: Des centres denses et attractifs.

Enjeu 5: Une gestion durable de l'environnement et des ressources.

Ces enjeux régionaux résultent d'analyses transversales et synthétiques de l'ensemble du diagnostic, dont les données et les informations principales sont résumées en amont de chaque chapitre (**contexte**).

Chaque enjeu se décline ensuite en **objectifs** à l'horizon de 15 à 25 ans qui, compte tenu de la diversité du Nord vaudois, concernent tantôt l'ensemble de la région et tantôt des contextes territoriaux spécifiques, dont le périmètre est à géométrie variable (plateformes territoriales, entités paysagères). Ensemble, ces objectifs constituent le projet de territoire du Nord vaudois, vers lequel la Région désire tendre.

Les objectifs sont détaillés et concrétisés par des **lignes d'action**, elles-mêmes opérationnalisées par des **mesures** spécifiques, qui constituent le volet opérationnel du Plan directeur régional.



► Volet opérationnel

Le <u>volet opérationnel du Plan directeur régional</u> (PDR) est adopté par les Municipalités des communes concernées. Il précise les conditions et modalités de mise en œuvre des objectifs et lignes d'action du volet stratégique, à travers un plan de mesures. Le volet opérationnel est composé de 59 fiches de mesures et d'une carte de synthèse territorialisant les mesures qui s'y prêtent. Les fiches sont regroupées en fonction des 5 enjeux majeurs identifiés dans le volet stratégique.

La liste des mesures du volet opérationnel est reportée à titre indicatif à la fin du présent document.

SOMMAIRE

	VISION : UNE REGION AU NIVEAU DE QUALITE DE VIE ELEVE	8
1.	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE	9
2.	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE	.15
3.	UNE MOBILITE MAÎTRISEE ET DURABLE	21
4.	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	23
5.	UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES	29
	LISTE DES MESURES DU VOLET OPERATIONNEL (à titre indicatif)	35
	ADOPTION ET APPROBATION	41



Le maintien d'un niveau de **qualité de vie** élevé est la vision et le dénominateur commun qui sous-tendent le projet de territoire dans sa globalité. Les 5 enjeux du PDR et leur déclinaison en objectifs sont autant de leviers qui, ensemble, contribuent à concrétiser cette aspiration.

La qualité de vie est un concept complexe qui vise à mesurer le bien-être de la population dans ses différentes dimensions. Selon l'OFS, le bien-être dépend des conditions de vie matérielles mais aussi de la perception subjective de la qualité de la vie. Le revenu, le travail et le logement relèvent des conditions de vie matérielles. La santé et la formation font partie des dimensions immatérielles de la qualité de vie, de même que la qualité de l'environnement, la sécurité personnelle, l'engagement civique et l'équilibre vie professionnelle - vie privée¹.

Un niveau de qualité de vie élevé résulte ainsi d'un ensemble de facteurs, auxquels les différents enjeux régionaux du PDR participent : une bonne accessibilité multimodale, des centres attractifs, la présence de services de proximité, ainsi qu'un environnement attractif sont autant de composantes jouant un rôle dans la perception du cadre de vie.

Le niveau de qualité de vie est bon dans le Nord vaudois : la valeur et la diversité de son patrimoine et ses paysages (cf. enjeu 1) ainsi que la relative proximité des services associés à une bonne offre de mobilité (cf. enjeux 3 et 4) y contribuent largement, de même que la présence d'établissements d'enseignement post-obligatoire de qualité (HEIG-VD et Ecole technique de Sainte-Croix notamment). Le maintien d'une économie dynamique offrant des emplois en nombre suffisant (cf. enjeu 2) et une offre en logements adaptée aux besoins, sont autant d'enjeux pour répondre aux conditions matérielles du bien-être.

En termes de services et d'animation, les nombreux organismes et associations socioculturelles, les activités sportives ainsi que les diverses micro-entreprises dans les villages, participent à l'animation locale et contribuent à leur attractivité. Cette vitalité constitue également un enjeu pour assurer une bonne capacité d'intégration sociale des nouveaux habitants attendus ces prochaines années.

Néanmoins, la qualité esthétique et fonctionnelle des espaces publics (rues, places, parc, jardins publics...), ainsi que des principales gares et de leurs abords devrait être améliorée, dans les centres régionaux et AggloY notamment. Plus généralement, afin de maintenir la qualité du cadre de vie de la région, des mesures visant à préserver l'attractivité des centres-villes doivent être mises en place pour contrer la menace d'appauvrissement générée par les changements structurels en cours.

En outre, une meilleure gestion du trafic motorisé est souhaitable pour lutter contre les nuisances ponctuelles qui touchent les centres des villages et des localités et qui sont perçues négativement par leurs habitants.

En dehors du territoire urbanisé, une maîtrise du mitage du territoire et de la pression des activités humaines est également nécessaire pour éviter un appauvrissement des qualités paysagères et de l'environnement naturel du Nord vaudois.

Enfin, dans le but d'améliorer la perception subjective de la qualité de vie, composante essentielle du bien-être, l'amélioration de l'image du Nord vaudois à l'extérieur et la sensibilisation des habitants vis-à-vis des qualités de leur territoire sont des enjeux importants également.

_

¹ OFS. Audit Urbain, La qualité de vie dans les villes 2014. Neuchâtel, 2014.

1. UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BATI REMARQUABLE



▶ Contexte

Paysage:

Le territoire du Nord vaudois et ses différentes plateformes possèdent des **paysages** variés et contrastés. Les points de vue sont exceptionnels depuis la chaîne jurassienne sur le grand paysage. Les paysages de la plaine de l'Orbe et les pâturages boisés des crêtes sont emblématiques de la région. Cette richesse paysagère est notamment le reflet d'une diversité du patrimoine bâti et d'une palette variée d'activités agricoles, touristiques ou de loisirs, qui marquent profondément l'identité régionale.

Ce paysage est cependant mis sous pression par les modifications de l'agriculture moderne, ainsi que par le développement de l'urbanisation et des infrastructures. Cette évolution entraîne une perte de qualité dans certains secteurs, comme dans la plaine de l'Orbe et dans l'agglomération yverdonnoise. Dans le Jura, au pied du Jura et dans l'Est vallonné (Menthue), la perte de qualité du paysage est plus diffuse : elle est causée par la disparition lente mais continue d'éléments traditionnels (haies, vergers), par l'implantation ponctuelle d'éléments techniques (antennes, chemins goudronnés...) et par la mauvaise intégration de certaines constructions.

Le paysage se trouve confronté au nouveau cadre réglementaire constitué par la révision de la LAT et la politique agricole 2014-2017, dont les principes ont été reconduits sur la période 2018-2021. La LAT risque d'avoir un effet ambivalent, en limitant le mitage du paysage et en améliorant la protection des SDA d'une part, mais en prônant d'autre part une densification des zones à bâtir qui est susceptible d'exercer une pression sur le paysage des centres et le patrimoine bâti.

La politique agricole 2014-2017 et 2018-2021, introduisant de nouveaux payements directs afin de promouvoir la qualité du paysage (contributions à la qualité du paysage, CQP), favorise de son côté des pratiques agricoles préservant voire augmentant la qualité du paysage. Bien que ce soutien puisse évoluer, voire être remis en question en fonction des prochaines révisions du cadre légal, il constitue actuellement une opportunité pour favoriser divers éléments contribuant à la qualité du paysage agricole (haies, cordons boisés, prairies fleuries, diversité des cultures...). Ces actions essentiellement volontaires et privées encouragées par la politique agricole doivent toutefois être complétées par des interventions des collectivités publiques et des acteurs régionaux.

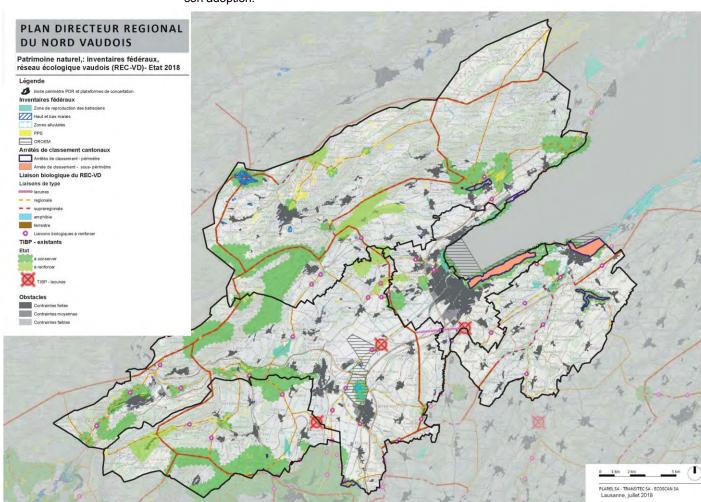
En matière d'aménagement du territoire et de constructions hors zones à bâtir, notamment, les communes et les services cantonaux ont une marge de manœuvre pour la préservation de la qualité des paysages du Nord vaudois. La pérennisation des échappées paysagères du PDCn, par exemple, mais également le maintien du caractère non bâti de la Plaine de l'Orbe ou le traitement des franges entre le bâti et le non bâti relèvent également de l'aménagement du territoire. Plus concrètement, Communes, Région ou Canton peuvent susciter ou soutenir des projets de revitalisation de cours d'eau et de structures paysagères qui améliorent la qualité intrinsèque du territoire et augmentent l'attractivité du Nord vaudois.

Le paysage régional souffre d'un déficit d'image et de reconnaissance. Des démarches de sensibilisation et de mise en valeur peuvent contribuer à une prise de conscience des qualités paysagères de la Région, notamment à travers leur valorisation touristique.

Les nombreux projets d'éoliennes (80 à 90 mâts prévus), dont certains ont reçu un soutien populaire en votation, auront un impact sur le paysage, en particulier dans l'entité paysagère du Jura. Cette problématique, qui suscite un débat sociétal, est traitée dans la mesure F51 du Plan directeur cantonal, qui identifie les secteurs propices. Les mesures de compensation de ces projets doivent valoriser le patrimoine naturel et paysager régional, notamment les secteurs de pâturages boisés qui sont principalement impactés par ces projets.

Biodiversité:

Un paysage de qualité est également important comme support de la **biodiversité**. Le patrimoine naturel du Nord vaudois est particulièrement riche, grâce à sa grande variété de paysages bien préservés et à la diversité des habitats naturels qui en résulte. Cette richesse est mise en évidence par le nombre de sites naturels considérés comme étant d'importance cantonale, nationale, voire internationale. Toutefois, à l'instar du paysage, la biodiversité est également sous pression, en raison des modifications des pratiques agricoles (déprise, intensification), de l'augmentation des loisirs de plein air et de l'implantation d'infrastructures. Le plan d'action « Stratégie Biodiversité Suisse », approuvé en septembre 2017, en particulier les mesures pour la société civile, est une référence importante pour l'analyse des projets à impact territorial. Le plan d'action cantonal « biodiversité », en cours d'élaboration, sera également pris en compte dès son adoption.



Carte du patrimoine naturel du Nord Vaudois. Consultable au format A3 dans les annexes du diagnostic territorial.

L'armature verte est composée par le réseau des forêts, des haies et bandes abris (plaine de l'Orbe), des pâturages boisés, des prairies naturelles et autres surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Le Nord vaudois porte une responsabilité particulière pour les prairies et pâturages secs de très grande valeur dans le Jura et au Pied-du-Jura. L'armature verte est bien développée, mais elle manque de relais dans les zones agricoles les plus intensives et souffre parfois de coupures en lien avec les infrastructures. Plusieurs liaisons biologiques régionales ou suprarégionales sont fragilisées, car elles entrent en conflit avec des routes ou des infrastructures. Dans la logique de l'après-guerre qui était d'augmenter fortement la productivité agricole, les remaniements parcellaires ont fortement appauvri la biodiversité. Toutefois, cette tendance s'inverse avec la politique agricole actuelle (surfaces de promotion de la

biodiversité SPB, mise en réseaux, contribution à la qualité du paysage CQP), malgré les difficultés de l'agriculture productrice, notamment en raison de la libéralisation du commerce agricole.

La forêt, couvrant près de 40% du territoire régional, concentre des enjeux importants. On peut souligner la valorisation de la ressource bois énergie, les services écosystémiques de la forêt (biodiversité, paysage, eaux souterraines, dangers naturels) et ses fonctions sociales (loisirs). Des conflits entre ces différentes fonctions sont en augmentation, notamment entre conservation de la faune et développement des loisirs. Enfin, les pâturages boisés doivent être mieux reconnus pour leurs valeurs patrimoniales (bâti, citerne, couverts, etc.), naturelles (mosaïques de pelouses, de forêts fermées et de forêts parcourues) et paysagères (murs en pierres sèches).

L'armature bleue du réseau écologique est constituée par les cours d'eau, les milieux humides et les plans d'eau. Elle comprend des éléments de très haute valeur, comme la rive Sud du lac de Neuchâtel et certains sites spécifiques (Creux de Terre, marais de la Vraconnaz). Elle souffre toutefois de déficits importants : c'est le cas notamment dans la plaine de l'Orbe, qui a une responsabilité particulière au niveau national pour les espèces dépendant des milieux humides (oiseaux migrateurs, limicoles). Le plan cantonal de revitalisation des cours d'eau (2014) identifie les tronçons à renaturer et les priorités.

Dans le territoire urbanisé, les armatures précitées doivent aussi être maintenues et valorisées pour leurs fonctions écologiques, ainsi que pour contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants. Des plans paysagers et des réseaux écologiques « urbains » doivent être mis en place, à l'exemple du concept « Mobilité douce et paysage » d'aggloY, qui doit encore être développé dans sa composante « nature ».

Les enjeux de mise en œuvre du **Réseau écologique cantonal** concernent en priorité le territoire rural de plaine, avec la nécessité de restaurer des relais prioritaires (Sud d'Yverdon, Grand Marais, Arnex-sur-Orbe) et de renforcer des liaisons biologiques fragilisées par des infrastructures (transport ou bâti). La liaison suprarégionale à travers la plaine de l'Orbe sous Chamblon n'est pas optimale et mériterait d'être renforcée en raison de son importance (articulation entre le Plateau et le Jura).

La région et les communes ont un rôle important à jouer pour préserver et valoriser le patrimoine paysager et naturel, par différents instruments en leurs mains : aménagement du territoire, valorisation touristique, mais aussi gestion concrète du territoire.

Patrimoine construit:

Enfin, la région du Nord vaudois possède un **patrimoine archéologique, bâti et culturel** tout aussi riche et varié quant à son histoire.

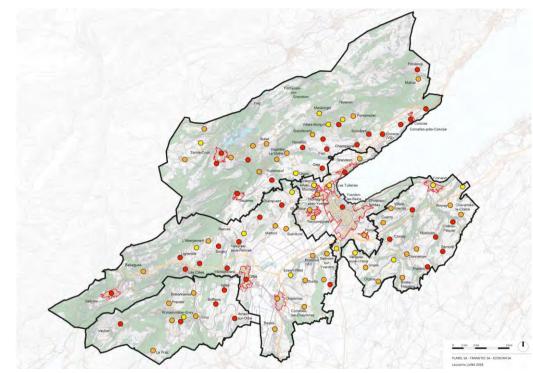
L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS) renseigne une trentaine de sites d'importance nationale, ainsi que de nombreux villages d'importance régionale, qui contribuent aussi à la richesse patrimoniale de la région. De nombreux monuments sont désignés par le recensement architectural du canton comme étant d'importance nationale et régionale. De manière générale, de nombreux châteaux, demeures et sites (par exemple Abbatiale de Romainmôtier, Château de Grandson) contribuent à la richesse patrimoniale de la région et du canton. Un réseau dense de voies de communication historiques témoigne en outre de l'intensité des échanges entre les localités de la région et d'ailleurs, au même titre que les vestiges archéologiques relevés dans de nombreux sites du Nord vaudois. Certains sites archéologiques connus présentent un caractère exceptionnel qui leur vaut d'être classés pour leur intérêt au niveau cantonal, national, voire mondial (UNESCO).

Le patrimoine du Nord vaudois, par sa diversité, sa qualité et sa typicité, constitue un atout à préserver. Sa protection doit être prise en compte sur la base des inventaires (recensement architectural cantonal, inventaires ISOS et IVS, inventaire des régions

archéologiques) au moment de la modification des planifications, puis au moment de l'élaboration des projets de construction dans les secteurs impliqués.

Les services cantonaux concernés (Direction de l'archéologie et du patrimoine de la DGIP, comprenant la Section Archéologie et la Section Monuments et sites) doivent être consultés en amont, lors de l'élaboration de projets incluant des sites, des bâtiments protégés ou des régions archéologiques.

Le patrimoine du Nord vaudois peut faire l'objet, notamment, d'une mise en valeur touristique. Toutefois, cette valorisation doit s'effectuer en préservant le cadre naturel et paysager qui lui confère sa qualité.



LEGENDE:

limite périmètre PDR et plateformes de concertation

Centres

Sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS):

site d'importance nationale site d'importance régionale

site d'importance locale

Carte des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS). Consultable au format A3 dans les annexes du diagnostic

► Objectifs	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines
	Reconnaître la valeur des patrimoines

▶ Lignes d'action ligne d'action 1.1 Protéger les ensembles bâtis et les constructions présentant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel. ligne d'action 1.2 Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie. ligne d'action 1.3 Concilier les productions agricole et sylvicole avec les fonctions sociales, biologiques, paysagères et d'accueil (forêt). ligne d'action 1.4 Mettre en valeur les échappées paysagères et lacustres et les dégagements. ligne d'action 1.5 Promouvoir la diversité biologique en lien avec l'armature vert-bleu.

2. UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

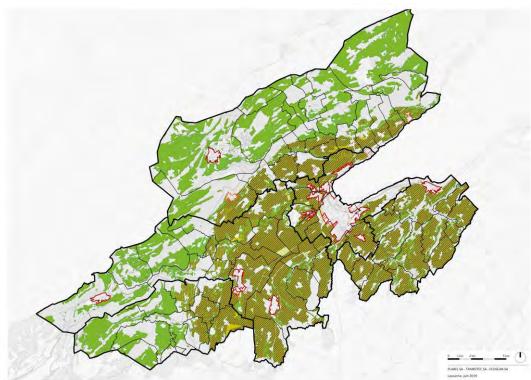


▶ Contexte

Le Nord vaudois dispose globalement d'un bon ratio d'emploi par habitant (0.37 emploi/habitant) dont le maintien, au vu de l'accroissement démographique prévu ces prochaines années, demandera la création d'un nombre d'emplois conséquent (entre 6'000 et 7'200 places de travail à l'horizon 2030 pour maintenir le ratio). Par ailleurs, ce ratio global est une moyenne qui résulte de forts contrastes : sur les 70 communes de la région, huit seulement ont un ratio équilibré (supérieur à 0.33), ce qui génère, pour les autres communes, une dépendance par rapport aux grands pourvoyeurs d'emplois internes à la région (en particulier Yverdon-les-Bains, Orbe, Sainte-Croix, Vallorbe, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Chavornay et Ballaigues) ou externes (principalement l'agglomération Lausanne - Morges).

Le **secteur primaire**, malgré une tendance à la diminution du nombre d'emplois et d'exploitations agricoles qui se poursuit, représente une part d'emplois deux fois supérieure à la moyenne cantonale, grâce notamment à l'importance du secteur maraîcher, présent en particulier dans la plaine de l'Orbe. Cette étendue du secteur primaire (agriculture, sylviculture et activités extractives) s'explique également par la richesse des ressources naturelles du Nord vaudois - sols et sous-sols, importante couverture forestière, eaux souterraines - dont la qualité est valorisable sous l'angle économique.





Carte des surfaces d'assolement et des zones agricoles et viticoles. Consultable au format A3 dans les annexes du diagnostic

En plus de contribuer à la gestion, au façonnage et à l'entretien du paysage, les activités liées à l'agriculture et à la sylviculture représentent une opportunité pour préserver les emplois de proximité en dehors des centres urbains. Ces activités sont également confrontées à des incertitudes et à des risques conjoncturels, qui peuvent les mettre en danger. Ces facteurs externes au Nord vaudois dépendent notamment des accords internationaux et de la législation fédérale, sur lesquels la Région n'a pas de prise.

La vitalité économique du secteur primaire est néanmoins un enjeu important eu égard à ses répercussions paysagères et territoriales : le maintien de la qualité paysagère du territoire est en effet fortement dépendant de l'activité du secteur primaire, dont la fonction première reste la production alimentaire. C'est pourquoi le développement territorial doit éviter d'accentuer la pression sur la base de la production agricole et veiller à la préservation des terres agricoles.

Afin de pérenniser les exploitations présentes dans le Nord vaudois, une valorisation des opportunités de soutien à l'agriculture (diversification des activités, contributions prévues par l'ordonnance sur les payements directs OPD...) est par ailleurs à explorer, ainsi que le développement de synergies avec le tourisme (hébergement, activités à la ferme, produits locaux...), mais aussi le soutien à l'approvisionnement en circuits courts. Pour les activités sylvicoles, leur soutien peut passer par la mise en place de conditions cadres favorables à une diversification de l'exploitation et à la pérennisation des activités existantes, notamment la transformation de bois résineux. La maîtrise foncière des petites parcelles forestières et la mise en place de conditions cadres pour le développement de la filière de production de bois d'énergie (places de stockage par exemple) sont d'autres domaines où les acteurs de la région ont une marge de manœuvre.

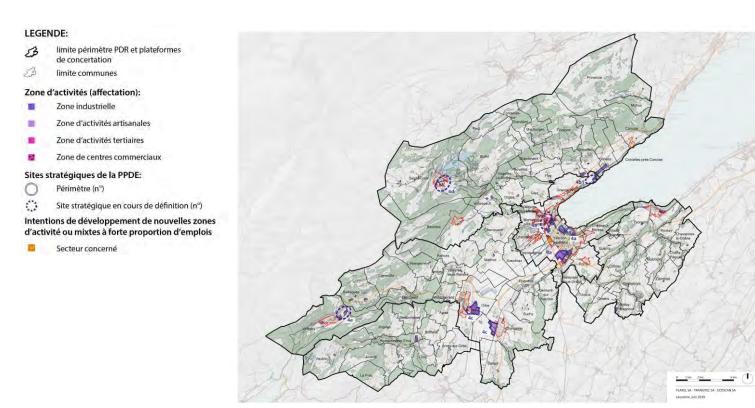
Structurellement, l'économie du Nord vaudois se caractérise par une présence du secteur secondaire significativement supérieure à la moyenne cantonale, avec des entreprises porteuses d'un savoir-faire important et un réseau de PME représentant une forte diversification des activités. Ce secteur a pu se maintenir ces dernières années, mais le contexte généré par les récentes décisions politiques et économiques risque de mettre un certain nombre d'entreprises d'exportation sous forte pression. La part du secteur tertiaire, au contraire, est plus basse que la moyenne cantonale (mis à part dans l'agglomération) et le niveau des salaires est globalement inférieur à la moyenne cantonale.

Face aux risques structurels et afin d'assurer le maintien du dynamisme économique régional, il est notamment nécessaire d'assurer une disponibilité en **zones industrielles et artisanales** de qualité, adaptées et répondant aux besoins réels des entreprises désireuses s'implanter dans la région.

La stratégie régionale doit tenir compte de l'importance du secteur secondaire et de ses implications territoriales particulières (rentabilité, concurrence foncière avec les activités tertiaires...), qui impliquent des principes de gestion spécifiques.

La région dispose de nombreuses zones d'activités d'importance cantonale (sites stratégiques de développement), qui soutiennent l'image économiquement attractive du Nord vaudois et constituent un moteur essentiel de sa vitalité. Parallèlement, la présence de zones d'activités régionales est également un enjeu important, notamment pour permettre aux TPE et PME du secteur secondaire de trouver des terrains et des locaux nécessaires à leurs activités. Sur le papier, la région dispose de nombreuses réserves de zones d'activités d'importance locale et régionale. Cependant, si le nombre total de ces réserves est important, l'enjeu principal reste leur disponibilité. En effet, d'une part certaines zones sont actuellement occupées ou inutilisables et donc inaptes à accueillir de nouvelles entreprises; d'autre part, une proportion non quantifiée des surfaces libres sont réservées par des entreprises existantes en vue de leur développement futur et sont, de fait, également indisponibles sur le marché. À noter que la planification des zones d'activités doit dorénavant, conformément à l'art. 30a, al.2, OAT, s'appuyer sur un système de gestion des zones d'activités (SGZA), dont les modalités sont en cours de définition.

Concernant la **stratégie de localisation des entreprises**, la priorité consiste à faciliter l'intégration des activités du secteur tertiaire dans des quartiers mixtes, offrant des conditions plus adaptées à leur implantation, de façon à maintenir un potentiel d'accueil suffisant pour des activités secondaires dans les zones d'activités. Il s'agit également d'éviter une concurrence dans l'accès au foncier entre des secteurs d'activités au différentiel important de valeur ajoutée. En outre, l'affectation des zones d'activités doit être cohérente avec leur accessibilité, selon le principe de la bonne activité au bon endroit : il s'agit de favoriser l'implantation des entreprises aux endroits les mieux appropriés du territoire, en fonction des types de déplacements qu'elles génèrent et de leurs besoins en places de stationnement.



Carte des zones d'activité et des sites stratégiques. Consultable au format A3 dans les annexes du diagnostic territorial.

L'activité touristique peut également contribuer à la vitalité économique de la région, par ses retombées directes ou indirectes pour les prestataires, les commerçants, les institutions culturelles, mais aussi les agriculteurs ou les artisans. Le potentiel touristique doit être valorisé à travers le développement d'infrastructures d'accueil de qualité, ainsi qu'à travers un travail de gestion, d'image et de communication autour d'offres adaptées à la région (principalement des activités liées à la nature, la culture et la détente). Il s'agit également de chercher un rayonnement plus large des attractions et des manifestations régionales, notamment par la mise en réseau des sites et des musées et par une promotion conjointe de ces derniers, comme cela a été initié ces dernières années par une organisation commune.

▶ Objectifs

Maintenir le ratio d'emplois par habitant

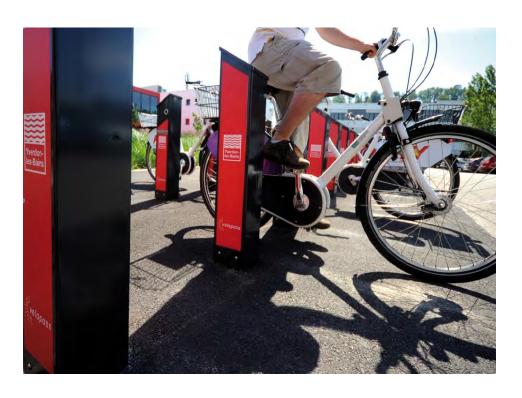
Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel

Renforcer la vitalité de l'économie régionale

► Lignes d'action

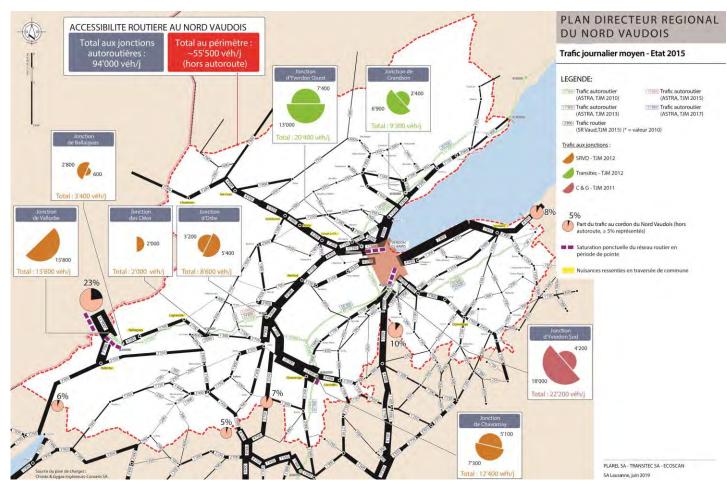
ligne d'action 2.1	Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis.
ligne d'action 2.2	Augmenter la production de valeur de l'industrie et de l'artisanat
ligne d'action 2.3	Maintenir une mixité habitants-emplois
ligne d'action 2.4	Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale.
ligne d'action 2.5	Renforcer la valeur ajoutée de l'économie du tourisme.

3. UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE



▶ Contexte

Le diagnostic territorial a mis en évidence que la desserte du Nord vaudois par les différents modes de transports, en premier lieu duquel le trafic individuel motorisé, est bonne, voire très bonne. Par ailleurs, bien que le réseau de transports publics soit bien développé, la relative faible densité de la région et le nombre élevé de communes ne permettent pas de proposer une desserte de l'ensemble du territoire avec une fréquence élevée. C'est notamment pourquoi la voiture individuelle est prédominante dans la mobilité des résidents de l'essentiel des communes du Nord vaudois.



Carte des charges de trafic en 2015. Consultable au format A3 dans les annexes du diagnostic territorial.

Compte tenu de la prépondérance actuelle de ce mode de déplacement et du développement démographique attendu de la région, un accroissement des nuisances générées par le trafic routier est à craindre (sécurité en traversée de localité, secteurs saturés en période d'hyperpointe, qualité de l'air, nuisances sonores, etc.).

Il est ainsi primordial pour le Nord vaudois de maîtriser la mobilité individuelle motorisée et d'améliorer l'attractivité des modes de déplacements alternatifs. Différents leviers sont à disposition pour mettre en place une telle stratégie, dont notamment une coordination étroite entre urbanisation et transport pour l'habitat et les zones d'activités, des mesures de maîtrise du trafic individuel motorisé, ainsi que la promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle. La concrétisation de ces deux derniers points passe notamment par :

• un réseau de transports publics attractif, y compris en ce qui concerne la qualité des interfaces (accès piétons/vélos, abris vélos, P+R éventuels, etc.), basé sur le réseau actuel et renforcé là où cela est possible compte tenu de la demande potentielle, des volontés des acteurs concernés, des moyens disponibles et des enjeux identifiés. L'amélioration des interfaces de transports publics, par exemple au niveau de la gare d'Yverdon-les-Bains, et des conditions de rabattement des différents modes sur les principales haltes de train ou de bus doit permettre une meilleure utilisation des transports publics et une valorisation des investissements réalisés à ce jour.

Par ailleurs, le bon fonctionnement du réseau de transports publics dépend également de la résolution des points noirs mis en évidence dans le diagnostic (pénétrantes d'agglomération à Yverdon-les-Bains et douane de Vallorbe).

- la réalisation d'itinéraires piétons et cyclables attractifs, continus et sûrs, que cela soit en lien avec les principaux arrêts de transports publics ou avec les pôles générateurs de déplacements locaux (équipements publics, places, bourg, etc.). Ces itinéraires sont à penser en premier lieu à l'échelle locale (communale et intercommunale), mais aussi à l'échelle régionale, là où la topographie est la plus favorable et la demande potentielle la plus importante (notamment dans la plaine de l'Orbe et en lien avec Yverdon-les-Bains);
- le réaménagement des traversées de localité, notamment là où les flux de trafic sont les plus importants ou les plus problématiques (à côté des jonctions autoroutières, à proximité des pôles d'activités de la région tels AggloY ou Orbe-Chavornay, sur les itinéraires de trafic frontalier pendulaire, etc.), dans le but de favoriser une meilleure cohabitation des modes de déplacement;
- une politique volontariste en matière de stationnement dans les centres, ne favorisant pas la mobilité individuelle motorisée.

Cette approche de la mobilité doit permettre d'anticiper et d'accompagner le développement socio-économique du Nord vaudois, afin de garantir le haut niveau de qualité de vie qui le caractérise, ainsi que son excellente accessibilité.

Concernant le transport de marchandises, une stratégie cantonale en la matière est en cours de définition. Celle-ci a notamment pour objectif de rationaliser le nombre de points de chargement, de répartir ceux-ci de manière équilibrée sur le territoire cantonal, tout en évitant de les localiser dans les centres cantonaux. Compte tenu de la présence et de projets d'interface rail-route, de zones industrielles connectées au réseau ferré et de la problématique du trafic de matières premières (betteraves, gravier, bois, etc.), le transport de marchandises est une problématique qui concerne le Nord vaudois. La région se doit donc de suivre attentivement la stratégie cantonale en cours d'élaboration.

Finalement, la stratégie de promotion du tourisme régional doit être coordonnée avec la question de l'accessibilité des sites, notamment par la mobilité douce et les transports publics. La possibilité d'améliorer la desserte de ces sites par les transports publics, notamment le week-end, doit être envisagée là où c'est possible. Lorsque ce n'est pas le cas, la qualité des itinéraires de mobilité douce en lien avec un arrêt de transports publics plus éloigné, mais mieux desservi, doit être garantie (problématique du « dernier kilomètre »).

▶ Objectifs

Maîtriser la mobilité individuelle motorisée

Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle

► Lignes d'action

ligne d'action 3.1	Développer une approche multimodale de la mobilité.
ligne d'action 3.2	Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources.
ligne d'action 3.3	Améliorer la qualité des interfaces de transports publics
ligne d'action 3.4	Promouvoir l'attractivité, la continuité et la sécurité des itinéraires de mobilité douce
ligne d'action 3.5	Favoriser la cohabitation des modes de déplacement en traversée de localité, en particulier là où le trafic de transit est problématique

ligne d'action 3.6	Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires notamment en élaborant des politiques communales de stationnement
ligne d'action 3.7	Optimiser les itinéraires du transport de marchandises

4. DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS



▶ Contexte

Le contexte territorial du Nord vaudois se caractérise par une prépondérance de hameaux et de villages de faible dimension : 86% des communes (60 sur 70) possèdent moins de 1'000 habitants en 2017 (source : STAT-VD). La taille très modeste de ces localités est incompatible avec un maintien capillaire de services de base à la population, ce qui explique que d'importantes portions du territoire sont dépendantes des localités de plus grande dimension, réunissant les principales fonction économiques et sociales, correspondant aux *centres* du réseau urbain. Afin de localiser la population à proximité des services, équipements et transports publics, le Plan directeur cantonal impose de concentrer la croissance prioritairement et essentiellement dans les centres.

Réseau de centres :

Le réseau urbain du Nord vaudois est constitué de nombreux villages et hameaux qui sont reliés à des centres cantonaux, régionaux et locaux, qui accueillent les deux tiers de la population de la région (source : bilans des zones à bâtir, SDT). Les centres de niveau cantonal et régional sont définis par le Plan directeur cantonal, tandis que les centres de niveau local sont identifiés par les plans directeurs régionaux, en fonction des critères définis par le Canton et en fonction de leur pertinence au sein du maillage territorial.

Le centre principal du Nord vaudois est l'agglomération yverdonnoise (**AggloY**), **centre d'importance cantonale** disposant de services rares et spécialisés (hautes écoles, hôpital, etc.) dont le positionnement constitue un aspect particulier pour la mise en réseau de la région avec les autres centres majeurs (agglomération Lausanne-Morges, Neuchâtel...). Dans cette perspective, le maintien et le renforcement de ses services et équipements est un enjeu majeur pour la région.

Chavornay, Grandson (centre régional en agglomération), Orbe, Sainte-Croix, Vallorbe et Yvonand constituent les centres régionaux du Nord vaudois identifiés par le PDCn. Ces centres, grâce à leur bonne accessibilité en transports publics et individuels, ont une fonction de relai entre les centres cantonaux et les régions, en accueillant des services de niveau moyen à élevé. Le maintien de leur offre en services, ainsi que l'amélioration de leur attractivité est également un enjeu particulier pour le Nord vaudois, notamment face à la menace représentée par les mutations structurelles en cours (exode des commerces, diminution de la fréquentation et de l'animation des espaces publics...). Ce constat est valable autant pour le tourisme que pour la population locale, ainsi que pour les emplois, en particulier ceux liés au secteur tertiaire et commercial, qui sont majoritairement situés dans les centres.

La répartition des centres de niveau cantonal et régional laisse des portions du territoire à l'écart de leur aire d'influence pour les services de niveau quotidien, ce qui peut générer des besoins en mobilité pour accéder aux services de base. C'est pourquoi il est opportun que le maillage territorial soit complété par un certain nombre de centres locaux offrant des services de proximité et de nature plus quotidienne aux habitants des localités périphériques.

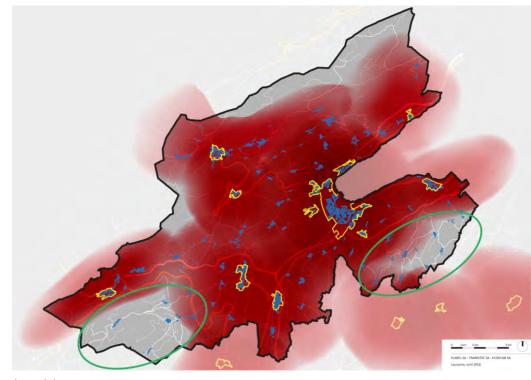
Selon la mesure B12 du PDCn, les centres locaux sont identifiés par les projets de territoire régionaux pour prendre en compte les spécificités régionales, en fonction de critères précis en termes d'équipements et services, d'accessibilité et de bassin de vie (aire d'influence). Une analyse a été effectuée par l'ADNV et le SDT sur les localités qui se sont portées candidates à l'obtention de ce statut, autant sous la perspective des critères définis par le PDCn que sous la perspective de leur fonction dans le maillage du territoire.

Ainsi **Baulmes** et **Concise** ont été identifiés et reconnus centres locaux par le Département du territoire et de l'environnement (DTE).

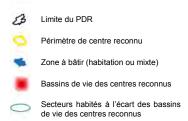
Le PDR constate que certaines portions du territoire sont encore faiblement ou mal desservies par les centres actuels. Dans ce contexte, l'opportunité de définir des centres

locaux supplémentaires est un enjeu régional important afin de garantir une desserte équilibrée du territoire.

Les portions habitées du territoire qui apparaissent faiblement équipées, compte tenu de la topographie et des infrastructures de transport, sont principalement le vallon de la Menthue et le vallon du Nozon, comme illustré dans la figure suivante:



LEGENDE:



Carte du maillage territorial du Nord vaudois.

La Région a étudié les localités pouvant combler les lacunes du maillage dans ces portions de territoire, en fonction de leurs caractéristiques géographiques et des critères définis par le PDCn. En fonction de ces analyses, les localités suivantes sont identifiées pour répondre à la fonction de centre local ou pour assumer un rôle de relai pour les portions de territoire à l'écart des bassins de vie des centres reconnus :

• Croy – Romainmôtier-Envy: compte tenu de la bonne offre en services et équipements de Romainmôtier et à la bonne desserte de Croy, ce binôme possède les qualités pour jouer un rôle de relai pour le vallon du Nozon, dont le bassin de population est d'environ 2'200 habitants (communes de Bofflens, Bretonnières, Juriens, Premier, La Praz et Vaulion). Les services et équipements présents dans la localité de Romainmôtier permettent en effet de réduire la distance que les habitants du Vallon doivent parcourir pour accéder aux services de proximité, autrement situés dans les centres régionaux de La Sarraz et d'Orbe (en transports individuels). L'importante fréquentation touristique de Romainmôtier (> 120'000 visiteurs/an) contribue en outre à la pérennisation de ses services et renforce l'animation du village.

C'est pourquoi, malgré une desserte en transports publics excentrée (la gare de Croy est située à plus d'1 km du centre de Romainmôtier), <u>Croy et Romainmôtier sont identifiés par le projet de territoire régional comme un centre local intercommunal à confirmer</u>. Il faut veiller à renforcer la liaison TP entre le Bourg de Romainmôtier et la gare de Croy et à favoriser la coordination entre les deux localités afin d'assurer une cohérence à leur développement.

 Champagne constitue un cas particulier. En effet, cette commune assume déjà de facto une fonction de relai pour les localités proches, en raison de sa bonne offre en services et équipements, de sa bonne desserte en transports publics et de son accessibilité aisée depuis l'autoroute. Néanmoins, la proximité entre Champagne et le centre régional de Grandson soulève des questions en termes de concurrence et de recoupement des bassins de vie des deux localités.

Le projet de territoire régional reconnait le fonctionnement de Champagne comme un relai, notamment pour les localités des hauts de la région (Tévenon, Fiez, Fontaines, Bonvillars, Grandevent, Novalles et Mauborget) <u>et lui octroie de ce fait le statut de centre local</u>. Néanmoins, en raison de sa localisation proche de Grandson, Champagne doit maintenir une vocation de desserte de proximité, complémentaire et non concurrentielle à celle de Grandson. L'implantation de grandes et moyennes surfaces commerciales, qui pourraient être tentées de s'implanter à Champagne compte tenu de sa bonne accessibilité depuis la jonction autoroutière, doit notamment être évitée.

• Donneloye se trouve au cœur d'un secteur rural habité par plus de 2'500 habitants, le Vallon de la Menthue, situé de manière excentrée par rapport aux centres existants. Bien qu'elle ne puisse prétendre au statut de centre local en raison de son faible nombre de services et d'activités, cette localité pourrait assurer une fonction de relai, susceptible de réduire la dépendance des habitants des communes de Bioley-Magnoux, Chêne-Paquier, Cronay, Démoret, Molondin, Orzens et Ursins, aux centres externes au Vallon (AggloY, Yvonand, Thierrens ou Bercher) pour l'accès aux services de base.

Compte tenu des spécificités territoriales de la région et de la position favorable de Donneloye, <u>le projet de territoire régional préconise un renforcement de Donneloye en tant que relai</u> entre les centres définis par le PDCn et le Vallon de la Menthue, notamment par un développement des services de proximité.

Enjeux dans les centres :

Au moment du diagnostic, les périmètres de centre des communes centres du Nord vaudois, y compris les deux centres locaux validés, accueillent environ le 68% de la population totale. Cependant, la densité de population y est faible par rapport aux objectifs définis par le PDCn et tendanciellement inférieure aux autres centres du canton.

L'offre en logements souffre d'un manque quantitatif, avec des taux de vacance largement inférieurs au seuil de 1.5% (correspondant à un marché équilibré), symptomatiques d'une crise structurelle du logement qui s'est étendue au Nord vaudois ces dernières années et qui touche notamment le centre cantonal. L'offre en logements a également des lacunes de type qualitatif, avec une part insuffisante de logements de petite taille (1-2 pièces), adaptés au nombre croissant de personnes vivant seules et aux familles monoparentales. Une réflexion sur l'offre en logements est aussi souhaitable pour tenir compte de population vieillissante dans certains centres ou, au contraire, afin de favoriser l'arrivée de familles pour rééquilibrer la pyramide des âges dans les centres vieillissants.

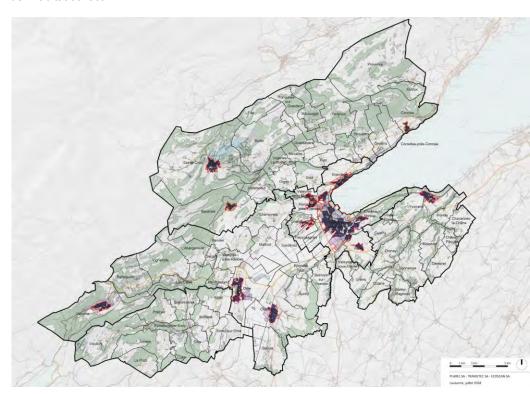
Plusieurs centres ont des réserves en zone à bâtir ou des projets de développement supérieurs aux besoins définis par le PDCn pour les 15 prochaines années, ce qui implique qu'une priorisation voire un redimensionnement devront être effectués. Ce constat peut être interprété comme une bonne nouvelle face à la crise structurelle du logement : la plupart des centres disposent en effet de réserves ou de projets de développement importants associés à des potentiels de densification, dont la réalisation, favorisée par les faibles coûts du foncier en comparaison cantonale, pourrait permettre de réduire la pénurie en logements.

Néanmoins, diverses contraintes contribuent à freiner la réalisation effective de ces potentiels, notamment en raison de la présence de SDA dans le périmètre compact d'agglomération, de la lenteur des procédures ou des oppositions aux projets.

À ce titre, dans un contexte où les autres localités (hors centre) seront sujettes à un tarissement de leurs réserves en raison de l'application obligatoire de la nouvelle mesure A11 du PDCn, la création de logements en nombre suffisant, y compris des logements d'utilité publique (logements à loyers abordables, logements subventionnés

à loyers modérés, logements protégés pour personnes âgées, logements étudiants), demeure un enjeu important pour éviter une pérennisation voire une aggravation de la crise du logement.

La densification et les développements devront toutefois être réalisés avec une attention portée à la qualité patrimoniale caractérisant les centres du Nord vaudois. En outre, une attention particulière devra être portée à l'attractivité des espaces publics, qui acquièrent une importance particulière dans un contexte de densification du bâti et de multiplication de l'habitat collectif.



Dérim

Périmètre de centre

Zone à bâtir (habitation ou mixte)

Zone à bâtir dans les périmètres de centre. N.B: les périmètres de centres sont figurés de manière simplifiée; seuls les plans en vigueur, signés par le Canton et les communes, font foi.

Carte des terrains légalisés dans les périmètres de centre. Consultable au format A3 dans les annexes du diagnostic territorial.

Par ailleurs, si le niveau de services et d'équipements est relativement bon dans le centre cantonal et les centres régionaux, les changements structurels en cours dans les centres des localités (notamment la délocalisation des commerces dans les grandes surfaces à l'extérieur des centres et la fermeture des petits commerces suite à la concurrence des grandes chaines de distribution et du commerce en ligne) comportent un risque d'affaiblissement de leur offre. Le maintien d'un bon niveau de services et d'équipements dans les centres constitue de ce fait un enjeu important pour la cohésion du territoire du Nord vaudois.

En fonction des résultats des différentes thématiques du diagnostic, les centres peuvent être regroupés par catégories d'enjeux spécifiques, à savoir :

• AggloY: l'agglomération, en raison de l'enveloppe de croissance prévue par le PDCn, est appelée à accueillir une part importante de la croissance démographique du Nord vaudois, conformément aux nouvelles dispositions en matière d'aménagement du territoire. La création de logements en nombre suffisant, de manière adaptée à l'enveloppe de croissance attribuée, constitue par conséquent un enjeu central pour la région, à travers le développement de projets dans le périmètre compact et la densification du bâti existant. Il s'agit à court terme de répondre à la crise du logement qui touche l'ensemble de la métropole lémanique et ses abords et à moyen/long terme de répondre à la croissance prévue par le PDCn.

Ces projets sont toutefois confrontés à diverses contraintes, notamment liées à la lenteur des procédures d'aménagement (légalisation des plans de quartier, révision des plans généraux d'affectation), à la présence de SDA dans le périmètre compact et aux éventuelles oppositions. Parallèlement, le développement de l'emploi doit être poursuivi.

- Orbe et Chavornay: compte tenu de leur localisation, ces deux centres régionaux dynamiques, autant en termes démographiques (+ 42 % et + 48% de croissance entre 2000 et 2015) qu'économiques (bassins d'emplois importants à l'échelle régionale et présence de deux sites stratégiques de développement), nécessitent une coordination pour maitriser les effets de leurs développements, notamment en termes de circulation et de paysage (éviter la conurbation). Par ailleurs, leur proximité génère des opportunités pour développer des synergies en termes d'équipements et de services, en particulier de TP, MD et infrastructures intercommunales.
- Yvonand: ce centre régional est faible en termes de poids démographique, bien qu'il
 ait connu un taux de croissance comparable à celui d'Orbe et de Chavornay ces derniers
 15 ans (+ 42% entre 2000 et 2015). En termes d'emplois et de services, ce centre est
 également faible et son renforcement est un enjeu pour asseoir son rôle de centre
 régional.
- Sainte-Croix et Vallorbe: ces deux centres régionaux ont des caractéristiques comparables, liées à la spécificité de l'économie jurassienne et à leur histoire industrielle. Ils ont un faible dynamisme qui se traduit par des taux de croissance modestes (respectivement +16% et + 19% de croissance entre 2000 et 2015) et une population vieillissante plus présente à Sainte-Croix qu'en moyenne cantonale et régionale. Les deux centres possèdent toutefois un nombre important d'emplois, qui sont néanmoins fortement dépendants de facteurs externes à la région. Une diversification des activités et une amélioration de l'attractivité économique et résidentielle de ces centres, dont les services et équipements sont adaptés à leur fonction, sont des enjeux spécifiques d'intérêt régional.

Enjeux hors des centres :

Les localités hors centre et les zones à bâtir situées en dehors des périmètres de centre sont soumises au cadre défini par la planification cantonale, dont l'application, notamment le dimensionnement des zones à bâtir, relève principalement des communes concernées et ne comporte pas d'enjeu régional en termes d'urbanisation. Les enjeux liés à la gestion des zones à bâtir peuvent néanmoins contribuer à répondre judicieusement à d'autres enjeux de portée régionale (paysagers, environnementaux, économiques...).

Objectifs

Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé

Une disponibilité en logements répondant à la demande

Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins

► Lignes d'action

ligne d'action 4.1

Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements.

5. UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES



▶ Contexte

La région du Nord vaudois jouit à bien des égards d'une situation privilégiée, avec des ressources disponibles localement en suffisance et l'absence de situation grave et étendue du point de vue des nuisances et/ou de la protection de l'environnement. Les énergies renouvelables locales encore non exploitées offrent des potentiels très importants en matière de chaleur et d'électricité.

La **qualité de l'air** est satisfaisante dans une grande partie du territoire. La région est cependant influencée par les émissions du trafic motorisé et du chauffage à partir d'énergie fossile, avec des dépassements des valeurs limites de l'OPair pour le dioxyde d'azote et les particules fines, notamment dans l'agglomération ou le long des grands axes routiers. Comme ailleurs sur le Plateau, des pics d'ozone estivaux se produisent. Les objectifs en matière de protection de l'air visent à la maîtrise des émissions de polluants atmosphériques - plus particulièrement de celles provenant du transport individuel motorisé -, à limiter le recours aux énergies fossiles pour les besoins en chauffage et à s'assurer des respects des contraintes techniques pour l'utilisation de la filière bois énergie.

Les infrastructures routières et ferroviaires constituent des sources de **bruit**. Des plans d'assainissement en matière de protection contre le bruit sont en cours et en voie d'achèvement (bruit ferroviaire). L'accroissement du trafic motorisé sur les axes principaux, en traversée de l'agglomération et/ou de village, dégrade la qualité de vie. Pour la protection contre le bruit, les enjeux consistent également à la maîtrise des déplacements motorisés. D'autre part, il faut veiller à la bonne prise en compte de la problématique du bruit dans les processus de planification, notamment dans le choix des affectations et des degrés de sensibilité à proximité de zones résidentielles, afin de garantir la qualité de vie.

Du point de vue des ressources en eau, les communes sont organisées en associations qui garantissent une offre régionale quantitative et qualitative adaptée à la demande. Pour la protection des eaux souterraines, on relèvera l'importance du secteur du Pied-du-Jura, qui fournit de nombreuses zones de captages. Les eaux du lac de Neuchâtel sont une ressource de bonne qualité, qui présente une certaine vulnérabilité en lien avec l'urbanisation de son bassin versant, notamment l'agglomération vverdonnoise. La qualité des eaux servant de ressource en eau potable doit être maintenue, l'approvisionnement doit être garanti. Sur la chaîne jurassienne, le rôle des forêts est important pour la protection des eaux souterraines. La sécurité de l'alimentation en eaux doit être assurée par une diversification des ressources, voire la recherche de nouvelles sources, la préservation des captages, ainsi que la qualité des eaux captées par la connaissance et l'application des zones de protection des eaux. Il est à signaler que la qualité des eaux du lac de Neuchâtel n'est pas conforme pour une eau potable, et ne peut être consommée qu'après de lourds et coûteux traitements, au contraire de la plupart des eaux souterraines captées pour l'alimentation des réseaux de distribution d'eau potable.

Pour l'épuration, l'assainissement des eaux se trouve confronté à plusieurs enjeux majeurs : la présence de nombreuses STEP (37 stations sur le Nord Vaudois), pour certaines de petite dimension, vieillissantes et arrivant en limite de capacité ; une augmentation de la population raccordée et la mise en œuvre de projets d'urbanisation importants. La modification de la loi sur la protection des eaux (LEaux) instaure un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants organiques dans les eaux usées. Pour des raisons d'efficacité-coût, une régionalisation de l'assainissement est souhaitée (regroupement des installations), en tenant compte des évolutions démographiques. Au vu des enjeux financiers liés à la maintenance et à la réorganisation des STEP, une réflexion supra-communale est souhaitée et encouragée par le canton notamment.

Au niveau du **sol**, les régions de plaine et des collines comportent des terres fertiles inscrites à l'inventaire des surfaces d'assolement (SDA). La région du Nord vaudois comprend 17'138 ha de SDA et constitue de ce fait une région agricole importante du canton. Les sols agricoles en SDA, principalement localisés en plaine, à proximité des zones densément bâties et des principales infrastructures du de la région, subissent une pression importante. La priorité aux développements doit être donnée à l'extérieur des SDA de manière à assurer leur protection.

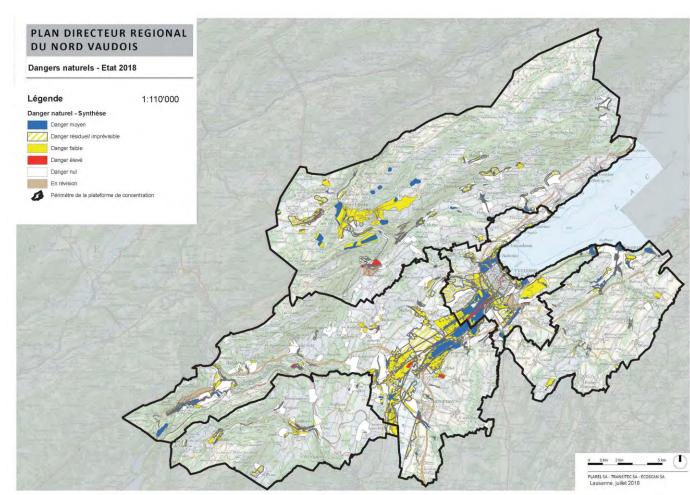
Dans la région, et notamment sur les plates-formes d'AggloY et de Vallorbe/Orbe, les sols tourbeux de plaine sont bien représentés. Aussi appelées « terres noires », ces surfaces rendues après les grands travaux de correction des eaux du Jura, présentent une grande fertilité. Toutefois, ces terres sont aussi très vulnérables et fortement dégradées, notamment par l'érosion et la minéralisation. Des mesures de gestion et d'exploitation adaptées doivent être prises pour les préserver durablement, notamment par des techniques agricoles adaptées, mais pas exclusivement (mesures hydrauliques, aménagements naturels, remodelage de parcelles, etc.).

La fiche F12 révisée du Plan directeur cantonal rappelle que la protection des SDA doit être prise en compte en tant qu'intérêt public majeur, en particulier parce qu'elle vise à garantir des sources d'approvisionnement suffisantes ainsi qu'un usage mesuré du sol et respectueux de ses aptitudes naturelles. En 2014, la révision de la législation fédérale sur l'aménagement du territoire a introduit la protection des SDA dans l'art. 3 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et la pesée des intérêts à effectuer a été précisée dans son ordonnance d'application. Les conditions à remplir pour qu'une emprise sur les SDA soit envisageable ont été renforcées. Cette situation implique que le Canton identifie les SDA situées dans les zones affectées au sens des articles 17 et 18 LAT ainsi que dans les zones militaires et qu'il les mettre sous protection. Cette vérification est effectuée lors des planifications communales. A moyen terme, soit lors de la prochaine adaptation du PDCn, la géodonnée cantonale sera revue de manière à intégrer l'exhaustivité requise. Il conviendra alors après une vérification fine à l'échelle communale, de mettre sous protection ces SDA "potentielles". En conséquence, par des mesures d'aménagement du territoire cantonales, régionales et locales, le Canton garantit durablement l'usage agricole de ces surfaces. Pour cela, il a élaboré une stratégie cantonale et procède à la mise à jour régulière de l'inventaire pour apprécier son évolution.

La région dénombre 560 **sites pollués**, dont la grande majorité ne nécessite ni surveillance ni assainissement. 10 sites nécessitant un assainissement correspondent à des stands de tir. On trouve également l'ancienne décharge des Vuagères, à l'ouest d'Yverdon-les-Bains, qui doit être assainie. Les contraintes qui s'appliquent aux sites pollués ne nécessitant pas d'assainissement apparaissent principalement lors de projets de réaffectation, de transformation et/ou de modification des sols ou sous-sols. Il peut s'agir de complications techniques et/ou financières également, le cas échéant significatives dans leur portée et mise en œuvre.

Les cartes des dangers naturels sont disponibles pour l'ensemble de la région depuis 2015. La problématique des dangers naturels est intégrée dans les projets d'aménagements depuis plusieurs années, notamment dans la plaine de l'Orbe et certaines mesures de protection sont déjà entreprises (projet GESORBE). AggloY est particulièrement exposée aux phénomènes de dangers naturels, notamment au danger d'inondation. Les enjeux pour concilier les dangers naturels et les projets de développement sont complexes. Les considérations concernant les risques d'inondation dans l'agglomération doivent être contrebalancées par la liste des projets de sécurisation de cours d'eau en cours (Brinaz, Thièle, ...), qui constituent une réponse aux risques et sont couplés à de la revitalisation, afin d'améliorer la qualité biologique des cours d'eau et de leurs rives ainsi que leur valeur paysagère.

La mesure E33 du Plan directeur cantonal traite des dangers naturels. La mise en œuvre des cartes de dangers au niveau de l'aménagement du territoire doit être effectuée conformément aux Directives cantonales du 18 juin 2014 et au Guide pratique de Transcription publié en novembre 2014. Les plans généraux d'affectation (PGA) seront mis à jour en intégrant ces données et ensuite mis à l'enquête publique.



Carte synthétique des dangers naturels en 2018. Consultable au format A3 dans les annexes du diagnostic territorial.

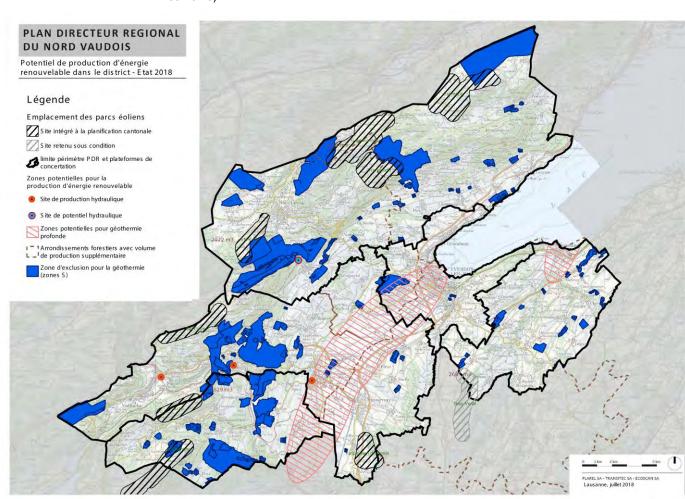
Les sources de **risques technologiques** (accidents majeurs, rayonnement non ionisant) se trouvent principalement en dehors des zones densément bâties et de l'agglomération yverdonnoise (ou dans sa marge). Aucune situation problématique n'est identifiée, mais le développement de nouveaux projets nécessite des coordinations anticipées dans ce domaine, également parce que le cadastre des entreprises stationnaires assujetties à l'OPAM se modifie en permanence. Lors de la planification de nouvelles zones à bâtir, des mesures de prévention en coordination avec les mesures d'aménagement du territoire doivent être prises dans les secteurs situés à proximité des sources de risques (périmètres de consultation).

En ce qui concerne l'**énergie**, le diagnostic fait ressortir l'utilisation prédominante des énergies fossiles sur la région, notamment le mazout qui couvre 54% des besoins pour le chauffage. Néanmoins, le potentiel en énergies renouvelables est très conséquent. La région est particulièrement active en matière de promotion des énergies renouvelables. Les effets de cette politique sont en cours de déploiement. Les communes d'Yverdon-les-Bains, Ste-Croix et Orbe sont labellisées Cité de l'énergie et de nombreuses communes ont réalisé un concept énergétique des communes vaudoises (CECV). Une planification énergétique territoriale a été réalisée par les communes d'Yverdon-les-Bains, Grandson, Bonvillars, Champagne, Giez et Onnens.

Actuellement, la région possède quelques sites importants de production d'énergie renouvelable: des sites de production d'électricité hydraulique à Orbe, Vallorbe et Les Clées et une installation de méthanisation des déchets verts à Chavornay, avec production de chaleur et d'électricité.

Le diagnostic montre que le potentiel en énergies renouvelables pourrait couvrir environ 80% des besoins de chaleur et 190% des besoins en électricité.

Pour la chaleur, il s'agit principalement de la géothermie de faible, moyenne et grande profondeur, du solaire thermique, du bois et de la biomasse agricole. Les études de géothermie menées dans le cadre du projet de géothermie profonde à Yverdon-les-Bains montrent un potentiel exploitable pour le chauffage et le rafraîchissement, voire pour la production d'électricité. Au niveau régional, il faut cependant relever que la géothermie est localement incompatible avec la préservation des eaux souterraines. Les forages pour l'implantation de sondes géothermiques sont par exemple interdits dans les villages de Lignerolle, Les Clées, L'Abergement, Fontaines-sur-Grandson, Villars-Bourquin, ainsi qu'une partie de la ville d'Yverdon-les-Bains (zone de faille alimentant les Bains).



Carte du potentiel de production d'énergie renouvelable en 2018. Consultable au format A3 dans les annexes du diagnostic

Pour l'électricité, le périmètre du PDR Nord Vaudois compte une dizaine de projets de parcs éoliens inscrits dans la planification cantonale, avec un potentiel de production de l'ensemble de ces parcs supérieur à l'ensemble de la consommation de la région. Leur développement nécessite encore des investigations environnementales poussées et une meilleure acceptation sociale. Le solaire photovoltaïque présente également un potentiel important. La régionalisation des STEP constitue également une opportunité pour mettre en place une valorisation énergétique des eaux en sortie de ces installations.

D'autre part, l'agglomération yverdonnoise offre une densité bâtie suffisante pour promouvoir des projets de réseau de chaleur.

Les ressources renouvelables sur la région du Nord vaudois sont donc variées, pouvant être utilisées de manière centralisée ou décentralisée. La valorisation de ces ressources contribuera à valoriser l'image de la région et, in fine, à l'amélioration de la qualité de vie.

Enfin, il est rappelé que dans le domaine de la **gestion des déchets et des matériaux d'excavation**, les planifications sont établies à l'échelle cantonale principalement.

La gestion des déchets est régie par plan cantonal de gestion des déchets (PGD) qui répond aux dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), qui demandent aux cantons d'établir une planification de la gestion de leurs déchets. Le plan prend en considération les catégories de déchets pour lesquelles la législation fédérale délègue expressément des compétences aux cantons.

Dans le domaine des matériaux d'excavation, le nouveau Plan directeur des carrières 2014, adopté le 16 juin 2015 par le Grand Conseil PDCar 2014 reprend et analyse l'ensemble des sites (gisements potentiels) recensés aux PDCar de 1991 et 2003. Il les adapte et les complète en fonction des nouvelles exigences.

▶ Objectifs

Une réduction des pollutions et des risques

Un développement des énergies renouvelables

La préservation des ressources

► Lignes d'action

ligne d'action 5.1	Préserver les ressources naturelles.
ligne d'action 5.2	Maîtriser la consommation d'énergie, notamment celle d'origine fossile, favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de CO ₂ .
ligne d'action 5.3	Exemplarité dans les activités communales et régionales en matière de planification, de gestion et d'utilisation des ressources dans le cadre de leurs activités.

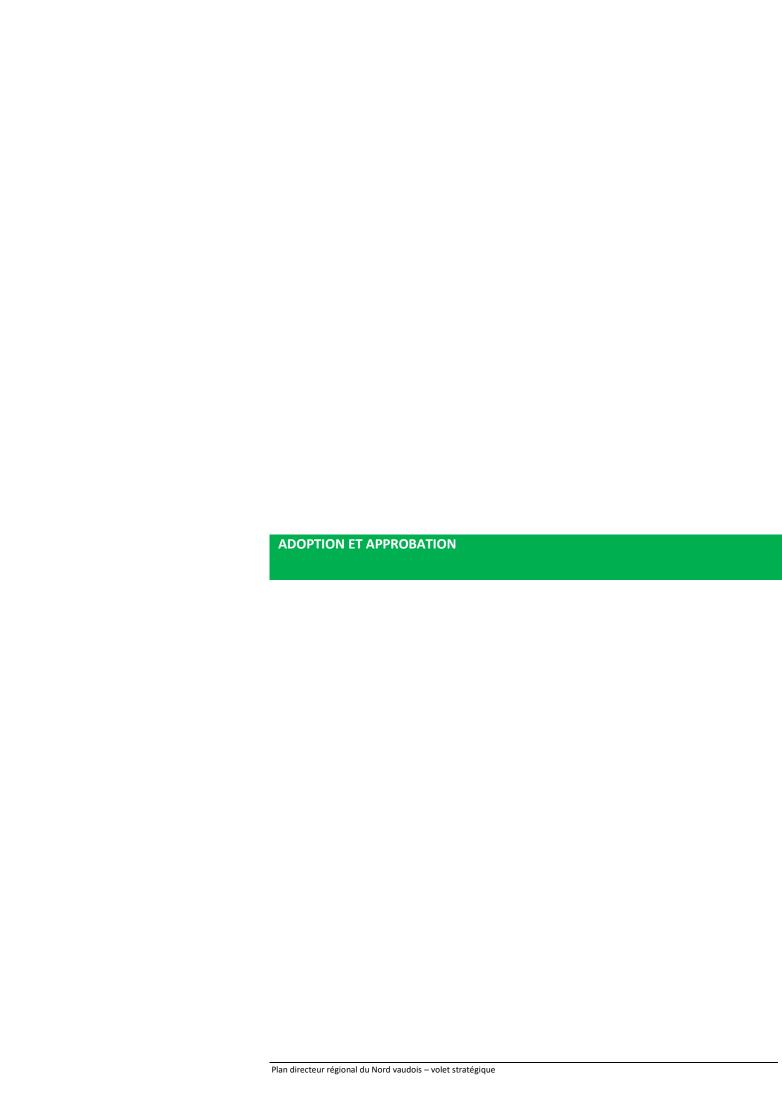
MESURES DU VOLET OPERATIONNEL DU PDR (à titre indicatif)

Mesures	Libellé
mesure 1.1a	Rassembler et diffuser dans chaque plate-forme l'inventaire complet des sites et objets du patrimoine bâti à protéger et établir des recommandations de bonnes pratiques pour assurer leur pérennisation.
mesure 1.1b	Identifier, sur la base du recensement architectural cantonal, les bâtiments ruraux et d'alpage à haute valeur patrimoniale et les autres bâtiments dignes de protection qui sont en lien avec des itinéraires ou des projets touristiques bien identifiés, afin de faciliter leur réhabilitation.
mesure 1.2a	Communiquer aux communes des bons exemples en matière d'aménagement, d'équipement et de gestion permettant de protéger la qualité du patrimoine et de la biodiversité.
mesure 1.2b	Valoriser et mettre en réseau les sites touristiques et patrimoniaux en les reliant par des itinéraires de mobilité douce.
mesure 1.2c	Qualifier les portions des cours d'eau et des rives du lac en termes d'usage public et/ou de valeurs écologiques (effectives ou potentielles en cas de renaturation).
mesure 1.2d	Etablir un concept nature pour AggloY en tenant compte de sa situation en bout de lac et en lien avec la campagne environnante.
mesure 1.2e	Identifier les activités de loisir en plein air d'intérêt régional afin d'anticiper les conflits d'usage.
mesure 1.3a	Rassembler l'inventaire du patrimoine naturel, forestier et paysager d'importance régionale et locale, et diffuser de bons exemples pour améliorer sa protection et sa gestion.
mesure 1.3b	Accompagner les communes lors des travaux d'amélioration foncière d'une certaine importance, afin de s'assurer de la prise en compte des parcours touristiques, ainsi que des éléments naturels et paysagers identifiés.
mesure 1.3c	Fournir un diagnostic global de l'état de la propriété forestière dans le Nord vaudois et mettre à disposition des propriétaires forestiers privés les outils et soutiens existants pour une gestion durable et rationnelle de leur bien.
mesure 1.4a	Affiner par plate-forme les échappées paysagères définies dans le Plan directeur cantonal et identifier les échappées paysagères, lacustres et autres points de vue d'importance régionale à préserver.
mesure 1.4b	Réaliser une planification agricole, paysagère et écologique de la Plaine de l'Orbe en prolongement du concept paysager et nature d'AggloY.
mesure 1.5	Intégrer les éléments de renaturation et de soutien à la biodiversité dans les projets régionaux de développement.
mesure 2.1a	Mettre en place un système régional de gestion des zones d'activités (SGZA) en conformité avec la LAT et le PDCn.
mesure 2.1b	Mettre en œuvre, en coordination avec la stratégie de gestion régionale des ZA, les mesures du « Programme d'actions prioritaires 2016-2019 » de l'ADNV et des programmes futurs.
mesure 2.1c	Soutenir les réflexions et les démarches visant à relocaliser les activités génératrices de nuisances, consommatrices d'espace et/ou nécessitant un bon raccordement industriel au rail et au réseau autoroutier à l'extérieur des secteurs centraux d'AggloY.

mesure 2.1d	Maintenir le dynamisme économique des sites stratégiques de Chavornay et d'Orbe, en mettant en œuvre les mesures d'accessibilité prévues par l'ESAM et en étudiant le potentiel de densification.
mesure 2.1e	Soutenir le développement du Parc Scientifique et Technologique (Y-Parc - PST) et accompagner sa croissance par des mesures d'amélioration de l'accessibilité.
mesure 2.1f	Conduire une étude stratégique pour renforcer les entreprises existant dans les centres régionaux périphériques de Vallorbe et Sainte-Croix.
mesure 2.2	Appuyer les démarches visant à soutenir l'innovation technologique (Innovaud, incubateurs) et à renforcer les synergies entre les centres de formation (HEIG-VD, EPFL, UNIL) et les acteurs économiques du Nord vaudois.
Mesure 2.3a	Permettre le développement du télétravail et des activités tertiaires en soutenant le déploiement de la fibre optique (ou autres technologies futures de transmission de données).
mesure 2.3b	Permettre le maintien, voire l'agrandissement d'entreprises compatibles avec le contexte villageois.
mesure 2.3c	Etudier la faisabilité économique de la création d'espaces de travail partagés.
Mesure 2.4a	Promouvoir les produits agricoles locaux et les initiatives visant leur diffusion, notamment en lien avec les activités touristiques et de loisirs.
mesure 2.4b	Faciliter la modernisation des entreprises artisanales existantes en appuyant le regroupement des activités et les synergies avec d'autres secteurs économiques ainsi que l'équipement collectif de création de valeur ajoutée.
mesure 2.4c	Soutenir le développement de la filière liée à la truffe.
mesure 2.4d	Mettre en place des conditions cadres permettant le développement de la sylviculture et l'installation d'entreprises de transformation du bois local.
mesure 2.5a	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie touristique régionale et décliner des programmes spécifiques par destination.
mesure 2.5b	Développer une offre d'infrastructures touristiques d'accueil suffisante, innovante, familiale et abordable.
mesure 3.1a	Mise en place d'une Conférence régionale "mobilités".
mesure 3.2a	Optimiser ponctuellement le réseau ferré structurant, notamment en termes de cadence.
mesure 3.2b	Renforcer la desserte du centre local de Croy – Romainmôtier par les transports publics pour satisfaire aux critères du PDCn.
mesure 3.2c	Evaluer le potentiel et la faisabilité de liaisons de transports publics plus directes en direction du canton de Neuchâtel et d'AggloY pour le centre local de Concise.
mesure 3.2d	Etudier l'opportunité d'améliorer l'accessibilité des zones à la desserte limitée par les transports publics, notamment en lien avec les activités de loisirs et le tourisme.
Mesure 3.3	Améliorer et réaménager les interfaces de transports publics, notamment les gares.
Mesure 3.4	Elaborer des stratégies de mobilité douce communales et régionale.
Mesure 3.5a	Aménager les traversées de localité pour maîtriser le trafic routier et les nuisances générées par celui-ci et favoriser la mobilité douce notamment en lien avec les interfaces de transports publics.

Mesure 3.5b	Garantir la fluidité du réseau routier, notamment là où passent des lignes de transports publics.		
mesure 3.6a	Elaboration de politiques de stationnement communales.		
mesure 3.6b	Faciliter et encourager l'élaboration de plans de mobilité d'entreprise et d'administration publique.		
Mesure 3.6c	Définir le rôle et le potentiel du covoiturage dans la mobilité du Nord vaudois.		
Mesure 3.7	Etablir un schéma directeur régional du transport de marchandises.		
mesure 4.1a	Maintenir le dynamisme du centre local de Baulmes.		
mesure 4.1b	Renforcer le centre local de Concise.		
mesure 4.1c	Consolider la localité de Champagne en vue de confirmer sa fonction de centre local.		
mesure 4.1d	Renforcer les localités de Croy et Romainmôtier-Envy en vue de constituer un centre local intercommunal.		
mesure 4.1e	Renforcer la fonction de relai de Donneloye en augmentant les services de proximité et en développant des services publics intercommunaux.		
mesure 4.1f	Renforcer l'attractivité du centre régional de Chavornay :		
	 en définissant des liaisons attractives de mobilité douce entre les quartiers et les principaux services et équipements publics, ainsi qu'en accessibilité à la zone industrielle; 		
	 en valorisant les équipements sportifs de qualité existants et en développant un équipement porteur d'une image de marque, en tirant profit de sa situation entre deux centres cantonaux; 		
	 en améliorant la qualité du tissu bâti, des espaces publics et de la gare et en intensifiant la densité urbaine du centre ; 		
	 en renforçant la collaboration avec les centres proches, en particulier Orbe et AggloY, pour obtenir des économies d'échelle lors de la planification d'équipements publics régionaux. 		
mesure 4.1g	Renforcer l'intensité et la vitalité du centre régional d'Orbe :		
	 en poursuivant la mise en œuvre des études et des politiques sectorielles; en développant l'offre touristique et culturelle; 		
	 en renforçant l'offre en services et équipements en fonction de la croissance planifiée; en renforçant la collaboration avec les centres proches, en particulier Chavornay et AggloY, pour obtenir des économies d'échelle lors de la planification d'équipements publics régionaux. 		
mesure 4.1h	Consolider et dynamiser le centre régional de Sainte-Croix :		
	 en tirant parti de l'offre améliorée en TP et de l'importante offre culturelle pour attirer une population jeune et active; en renforçant et diversifiant les emplois; en maintenant les services et équipements de proximité; en étudiant les possibilités de développement d'une offre TP avec la région de Pontarlier et le Val-de-Travers; en mettant en œuvre la stratégie touristique Ste-Croix/ Les Rasses. 		
mesure 4.1i	Renforcer et améliorer l'image du centre régional de Vallorbe :		
	 en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la qualité des logements, des espaces publics et de la gare RER-TGV; en élaborant une stratégie de diversification des emplois; 		

	 en développant une stratégie de promotion autour d'une image de marque, par exemple sur le thème du feu et de l'eau et des énergies. en développant des infrastructures d'accueil des grottes de Vallorbe, sous réserve du cadre légal applicable.
mesure 4.1j	 Renforcer le centre régional d'Yvonand : en renforçant les activités, en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA; en élaborant une stratégie de renforcement de son identité s'appuyant sur son cadre de vie de qualité; en améliorant la qualité du tissu bâti, des espaces publics et de la gare et en intensifiant la densité urbaine du centre; en définissant des liaisons attractives de mobilité douce entre les quartiers et les principaux services et équipements publics.
mesure 4.1k	Consolider le périmètre compact d'AggloY et les centralités d'Yverdon-les-Bains (centre cantonal en agglomération) et de Grandson (centre régional en agglomération) : 1. en renforçant le positionnement d'AggloY dans le réseau de centres au niveau cantonal et national ; 2. en accueillant les habitants au sein de l'agglomération tel que prévu par le Plan directeur cantonal 3. en améliorant la qualité et la fonctionnalité des interfaces de transports publics ; 4. en consolidant les conditions-cadres et le niveau d'équipement d'AggloY pour asseoir son développement économique et contribuer à la réalisation des objectifs du PDCn en matière de vitalités des centres (mesure B11); 5. en valorisant le bassin d'emplois et l'offre en services publics et en renforçant la diversité des commerces de proximité dans l'agglomération; 6. en renforçant l'intensité et la vitalité du centre-ville d'Yverdon-les-Bains en tant que pôle d'expérience urbaine.
mesure 4.1I	En coordination avec la mesure D 13 du PDCn, les installations commerciales de moyenne dimension (supérieures à 800 m2 de surface de vente) doivent être implantées en principe dans les périmètres de centre et dans le périmètre compact d'agglomération.
mesure 5.1a	Encourager la réorganisation de l'assainissement des eaux usées, en y intégrant les enjeux énergétiques.
mesure 5.1b	Préserver les terres noires du Nord Vaudois par l'établissement d'un recensement détaillé des différentes structures de sol et la mise en œuvre de démarches exemplaires
mesure 5.2a	Décliner la stratégie Energie 2050 de la Confédération pour la région du Nord vaudois (feuille de route et objectifs).
mesure 5.2b	Appuyer l'installation des équipements communaux et intercommunaux de bois-énergie.
mesure 5.3	Sensibiliser les acteurs économiques et politiques aux enjeux énergétiques et de préservation des ressources en diffusant des informations et les bonnes pratiques.



Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Agiez , le	Arnex-sur-Orbe , le
Président Secrétai	re Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Communal de :	Adopté par le Conseil Communal de :
Ballaigues, le	Baulmes , le
Président Secrétai	re Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Communal de : Bavois , le	Adopté par le Conseil Général de : Belmont-sur-Yverdon , le
Président Secrétai	
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Bioley-Magnoux, le	Bofflens, le
Président Secrétai	re Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Bonvillars, le	Bretonnières, le
Président Secrétai	re Président Secrétaire

Adopté par le Conseil Communal de :		Adopté par le Conseil Général de :	
Bullet, le		Chamblon, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adapté and Constitution		Adapté anala Canadi Céréral da	
Adopté par le Conseil Communal de :		Adopté par le Conseil Général de :	
Champagne, le		Champvent, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Communal de :	
Chavannes-le-Chêne, le		Chavornay, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Général de :	
Chêne-Pâquier, le		Cheseaux-Noréaz, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Communal de :		Adopté par le Conseil Général de :	
Concise, le		Corcelles-près-Concise, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire

Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Géné	ral de :
Cronay , le		Croy, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Géné	ral de :
Cuarny, le		Démoret , le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Géné	ral de :
Donneloye, le		Ependes, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Géné	ral de :
Fiez, le		Fontaines-sur-Grands	on , le
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Géné	ral de :
Giez , le		Grandevent , le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
		1	

Adopté par le Conseil Communal de :	Adopté par le Conseil Général de :
Grandson , le	Juriens, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
L'Abergement, le	La Praz , le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Communal de :
Les Clées, le	Lignerolle, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Mathod , le	Mauborget, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Communal de :
Molondin, le	Montagny-près-Yverdon, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire

Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Montcherand, le	Mutrux , le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Novalles, le	Onnons lo
Novalies, le	Onnens, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Communal de :	Adopté par le Conseil Général de :
Orbe , le	Orges, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Orzens , le	Pomy , le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Communal de :
Premier , le	Provence , le
Président Secrétaire	Président Secrétaire

Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Général de :	
Rances , le		Romainmôtier-Envy, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Communal de :	
Rovray , le		Sainte-Croix, le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adaphi angla Canadi Ciri inda		Adapté and Constitution	
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Général de :	
Sergey , le		Suchy , le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
AL ./ LO			
Adopté par le Conseil Général de :		Adopté par le Conseil Général de :	
Suscévaz, le		Tévenon , le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire
Adopté par le Conseil Communal de :		Adopté par le Conseil Général de :	
Treycovagnes, le		Ursins , le	
Président	Secrétaire	Président	Secrétaire

Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Valeyres-sous-Montagny, le	Valeyres-sous-Rances, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Communal de :
Valeyres-sous-Ursins, le	Vallorbe, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Communal de :	Adopté par le Conseil Général de :
Vaulion , le	Villars-Epeney, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Général de :	Adopté par le Conseil Général de :
Vugelles-la-Mothe, le	Visitohoouf Is
_	
Président Secrétaire	Président Secrétaire
Adopté par le Conseil Communal de :	Adopté par le Conseil Communal de :
Yverdon-les-Bains, le	Yvonand, le
Président Secrétaire	Président Secrétaire

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud
le
Le Chancelier



PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

VOLET OPERATIONNEL



Mandataires:

PLAREL SA, architectes et urbanistes associés TRANSITEC SA, planification des transports ECOSCAN SA, milieux naturels et environnement

LISTE DES ABREVIATIONS

Législation fédérale et cantonale

ISOS Inventaire fédéral des sites construits à protéger de Suisse

LAT Loi sur l'aménagement du territoire

LATC Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

LPEP Loi sur la protection des eaux contre la pollution

PPDE Politique des pôles de développement économiques

Organes cantonaux et fédéraux

ADNV Association de Développement du Nord vaudois

DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

DGE Direction générale de l'environnement (directions : DIREN ; direction de l'énergie ;

DIRNA: direction des ressources et du patrimoine naturels; divisions: ASS: assainissement; BIODIV: biodiversité et paysage; EAU: Ressources en eau et économie hydraulique; FORET: Inspection cantonale des forêts; GEODE:

Géologie, sols et déchets)

DGAV-DAGRI Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières

DGIP Direction générale des immeubles et du patrimoine (Sections : MS : monuments et

sites)

DGMR Direction générale de la mobilité et des routes

DTAP Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement

du territoire et de l'environnement

DTE Département du territoire et de l'environnement

OFAG Office fédéral de l'agriculture
OFEN Office fédéral de l'énergie
OFROU Office fédéral des routes

OFS Office fédéral de la statistique

SDT Service du développement territorial (divisions : ACR : aménagement cantonal et

régional; SPS: Sites et projets stratégiques)

SCEP Commission des espaces publics

SPEI Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

Autres

ADEOC Association pour le Développement Economique Orbe - Chavornay

AF Améliorations foncières

AOC Appellation d'origine contrôlée

ATE Association trafic et environnement

CAD Chauffage à distance

CECV Concept énergétique des communes vaudoises

CEP Centre d'éducation permanente

CFF Chemins de fers fédéraux

CPNV Centre professionnel du Nord vaudois
CQP Contributions à la qualité du paysage
CTR Centres de traitement et de réadaptation

EHNV Etablissements hospitaliers du Nord vaudois EPFL Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ESAM Etude stratégique d'accessibilité multimodale GIVT Groupe d'intérêt vaudois pour la trufficulture

HEIG-VD Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud

ICFF Installation commerciale à forte fréquentation

ICN Relation Intercity des CFF

ICOMOS Conseil international des monuments et des sites

MD Mobilité douce

ONG	Organisation non gouvernementale
-----	----------------------------------

PDR Plan directeur régional
PDCn Plan directeur cantonal
PDL Plan directeur localisé
PGA Plan général d'affectation

PME Petites et moyennes entreprises

PPA Plan partiel d'affectation

PPDE Politique des pôles de développement
PST Parc scientifique et technologique

RC Route cantonale

REC Réseau écologique cantonal
RER Réseau Express Régional vaudois

SGZA Système de gestion des zones d'activités

STEP Station d'épuration

TC/TP Transports en commun / transports public

TCS Touring club Suisse TGV Train grande vitesse

TIBP Territoire d'intérêt biologique prioritaire
TIM Transports individuels motorisés

UNIL Université de Lausanne

ZA Zone d'activité

INTRODUCTION



PERIMETRE DU PDR

Le périmètre du Plan directeur du Nord vaudois comprend les 70 communes membres de l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV). Il englobe l'ensemble du district du Jura Nord Vaudois, à l'exception de la Vallée de Joux, qui dispose d'une organisation régionale distincte. En 2018, les communes comprises dans le périmètre du PDR sont les suivantes :

Agiez Lignerolle
Arnex-sur-Orbe Mathod
Ballaigues Mauborget
Baulmes Molondin

Bavois Montagny-près-Yverdon

Belmont-sur-Yverdon Montcherand

Bioley-Magnoux Mutrux **Bofflens Novalles** Bonvillars Onnens **Bretonnières** Orbe Bullet Orges Chamblon Orzens Champagne Pomy Champvent Premier Chavannes-le-Chêne Provence Rances Chavornay

Chêne-Pâquier Romainmôtier-Envy

Cheseaux-Noréaz Rovray
Concise Sainte-Croix
Corcelles-près-Concise Sergey
Cronay Suchy
Croy Suscévaz
Cuarny Tévenon

Démoret Treycovagnes

Donneloye Ursins

Ependes Valeyres-sous-Montagny
Fiez Valeyres-sous-Rances
Fontaines-sur-Grandson Valeyres-sous-Ursins

Giez Vallorbe Grandevent Vaulion

Grandson Villars-Epeney
Juriens Vugelles-la-Mothe

L'Abergement Vuiteboeuf

La Praz Yverdon-les-Bains

Les Clées Yvonand

PARTENAIRES ET DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le PDR du Nord Vaudois est conduit par l'ADNV, représentant les communes, en partenariat avec le Canton, notamment le Service du développement territorial (SDT), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et la Direction générale de l'environnement (DGE). Le projet est conduit par une structure de projet regroupée sur 2 niveaux :

Le niveau politique est assuré par le **Comité de pilotage (COPIL)**, constitué de représentants communaux et cantonaux :

Présidence: M. Franklin Thévenaz, Syndic, Ste-Croix (Président jusqu'à juin 2016, depuis membre)

M. Yves Pellaux, syndic de Pomy (depuis juillet 2016, auparavant membre)

Membres : Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du département DTE

M. Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial (SDT) Mmes Rebecca Lyon Stanton, responsable division ACR (SDT)

Mme Véronique Bovey Diagne, SDT - ACR

M. Federico Molina, DGMR

Mme Christine Leu, Coordinatrice régionale ADNV

M. Etienne Roy, préfet du District du Nord Vaudois

Mme Marianne Savary, Municipale de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains (jusqu'à février 2015)

Mme Gloria Capt, Municipale de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains (depuis février 2015)

M. Claude Recordon, Syndic, Orbe (jusqu'à juin 2016)

M. Henri Germond, Syndic, Orbe (depuis juillet 2016)

M. Julien Cuérel, Syndic, Baulmes

M. Fabian Gagnebin, Syndic, Champagne (depuis mai 2017)

Mme Carole Zamora, Syndique, Concise (jusqu'à février 2017)

M. Patrick Jaggi, Syndic, Concise (depuis décembre 2017)

Mme Lise Courvoisier, Syndique, Donneloye

M. Jean-Daniel Gruchet, Syndic, Giez

M. Fabrice De Icco, Syndic, Romainmotier-Envy

M. Cédric Pittet, Syndic, Suchy (jusqu'à juillet 2017)

M. Didier Collet, Syndic, Suchy (depuis octobre 2017)

M. Stéphane Costantini, Syndic, Vallorbe

M. Philippe Moser, Syndic, Yvonand

 Le suivi des études est assuré par le Groupe technique (GT) composé des représentants du Canton, de la Région et des Communes :

Membres: Mme Christine Leu, coordinatrice ADNV

Mme Véronique Bovey Diagne, SDT (jusqu'à février 2019)

M. Ronei Falvino, SDT (depuis février 2019)

Mme Sophie Noirjean, DGMR

M. Franco Ciardo, DGE-DIRNA

M. Jean-François Gander, technicien communal Ste-Croix

M. Yvan Arnaud, technicien communal Yvonand (jusqu'à juin 2016)

M. Emmanuel Volery, technicien communal, Yvonand (depuis juillet 2016)

M. Fabian Gagnebin, syndic, Champagne (depuis juin 2017);

M. Sébastien Genoud, bureau AggloY

M. Yves Pellaux, syndic de Pomy

M. Henri Germond, syndic d'Orbe (depuis février 2016)

M. Fabrice De Icco, syndic de Romainmôtier-Envy (depuis février 2016)

Mme Carole Zamora, Syndique de Concise (depuis février 2016 jusqu'à février 2017)

 Pour assurer la mise en œuvre des opérations de communication, un groupe de travail « communication » a par ailleurs été constitué :

Membres: M. Franklin Thévenaz, Syndic, Ste-Croix

M. Claude Recordon, Syndic, Orbe (jusqu'à juin 2016)M. Henri Germond, Syndic, Orbe (depuis juillet 2016)

Mme Carole Zamora, Syndique, Concise (jusqu'en février 2017)

M. François Parvex, Mandataire, SEREC Sàrl

De plus, deux **ateliers de concertation** ont été organisés, le 30 septembre 2015 et le 19 mai 2016, afin de recueillir les avis des communes. Ces dernières ont également été consultées à deux reprises sur la base des documents provisoires transmis au cours de l'élaboration du PDR (phase diagnostic et phase stratégique-opérationnelle).

STRUCTURE DU PDR

Le volet opérationnel du PDR est l'un des documents du PDR du Nord Vaudois. Ce dernier est constitué par :

► Volet stratégique

Le <u>volet stratégique du Plan directeur régional</u>, adopté par les Conseils communaux et généraux des communes concernées. Sur la base des problématiques et opportunités identifiées dans le volet diagnostic et s'inspirant des stratégies régionales de développement – notamment la Stratégie d'aménagement de 2006 et le Programme d'actions prioritaires 2016-2019 –, il définit les **enjeux** suivants pour le Nord vaudois :

Enjeu 1: Un patrimoine paysager, naturel et bâti remarquable.

Enjeu 2 : Une économie diversifiée.

Enjeu 3: Une mobilité maîtrisée et durable.

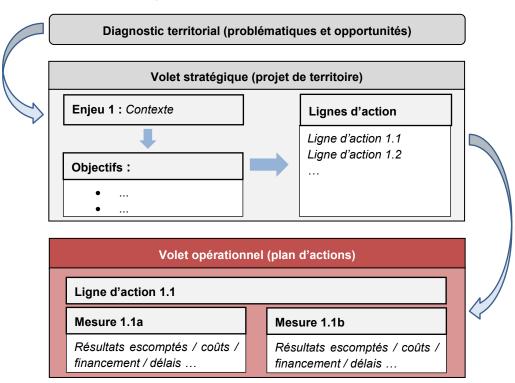
Enjeu 4: Des centres denses et attractifs.

Enjeu 5: Une gestion durable de l'environnement et des ressources.

Ces enjeux régionaux résultent d'analyses transversales et synthétiques de l'ensemble du diagnostic, dont les données et les informations principales sont résumées en amont de chaque chapitre (**contexte**).

Chaque enjeu se décline ensuite en **objectifs** à l'horizon de 15 à 25 ans qui, compte tenu de la diversité du Nord vaudois, concernent tantôt l'ensemble de la région et tantôt des contextes territoriaux spécifiques, dont le périmètre est à géométrie variable (plateformes territoriales, entités paysagères). Ensemble, ces objectifs constituent le projet de territoire du Nord vaudois, vers lequel la Région désire tendre.

Les objectifs sont détaillés et concrétisés par des **lignes d'action**, elles-mêmes opérationnalisées par des **mesures** spécifiques, qui constituent le volet opérationnel du Plan directeur régional.



► Volet opérationnel

Le <u>volet opérationnel du Plan directeur régional</u> (PDR) est adopté par les Municipalités des communes concernées. Il précise les conditions et modalités de mise en œuvre des objectifs et lignes d'action du projet de territoire, à travers un plan de mesures. Le volet opérationnel est composé de 59 fiches de mesures et d'une carte de synthèse territorialisant les mesures qui s'y prêtent. Les fiches sont regroupées en fonction des 5 enjeux majeurs identifiés dans le volet stratégique.

Chaque fiche est structurée de manière à transmettre les informations essentielles pour la compréhension, la mise en œuvre et le suivi des mesures :

Objectifs du PDR:

Objectifs du volet stratégique auxquels répond la mesure.

Lignes d'action du PDR:

Ligne d'action du volet stratégique dans laquelle s'inscrit la mesure.

Mesures associées du PDR :

Renvoi aux éventuelles autres mesures complémentaires ou corrélées du PDR.

Description:

Bref descriptif de la mesure et de ses actions face aux défis identifiés dans le volet diagnostique et face aux objectifs synthétisés dans le volet stratégique.

Positionnement de la mesure par rapport à d'éventuels autres instruments, mesures de niveau supérieur ou projets déjà existants.



Résultats escomptés / livrables / délais : Listing des résultats concrets attendus dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure et estimation des délais visés. Les outputs peuvent être de nature diverse : infrastructure, étude, chantier, mise en place d'un groupe de travail, etc. La définition des outputs permet de clarifier les objectifs précis poursuivis par la mesure et d'en assurer le suivi.

Dans le cas de résultats correspondant à des actions continues, l'indication du délai est remplacée par la mention « tâche permanente ».



Acteurs en charge :

Identification du porteur de projet ainsi que des différentes instances concernées par la mise en œuvre de la mesure ; définition de leurs responsabilités.



Coût / financement :

Estimation à titre indicatif des ressources (monétaires / main-d'œuvre) nécessaires à la mise en œuvre de la mesure et répartition des coûts entre les différentes instances : Confédération / Canton / Région / Communes / privés.

Les sources possibles de financement/subventions et leurs montants sont indiqués à titre indicatif.

SOMMAIRE

1.	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE	. 9
2.	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE	23
3.	UNE MOBILITE MAÎTRISEE ET DURABLE	41
4.	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	57
5.	UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT	
	ET DES RESSOURCES	B 1
	CARTE DES MESURES	88
	ADOPTION ET APPROBATION	91



1. UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BATI REMARQUABLE



Dijectifs du PDR Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines. Lignes d'action du PDR 1.1 – Protéger les ensembles bâtis et les constructions présentant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel Mesures associées	mesure 1.1a	Rassembler et diffuser dans chaque plate-forme l'inventaire complet des sites et objets du patrimoine bâti à protéger et établir des recommandations de bonnes pratiques pour assurer leur pérennisation.
Objectifs du PDR Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines. Lignes d'action du PDR Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines. 1.1 – Protéger les ensembles bâtis et les constructions présentant un intérêt architectural, paysager,	Mesures associées	
	Lignes d'action du PDR	
ENJEU 1 UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE	Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
	ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

Description

Le patrimoine bâti d'importance nationale, régionale et locale du Nord vaudois, incluant les vestiges archéologiques, est riche et diversifié, mais sa valeur est souvent méconnue des décideurs et planificateurs.

Pourtant, il existe un nombre important d'études et d'inventaires de portée locale et régionale, parfois informels, non exhaustifs, ou hors protection par la LPNMS, qui échappent aux planificateurs en raison d'un manque de centralisation ou de sensibilisation, ou d'une possibilité de consultation facilitée.

Les inventaires nationaux, régionaux, locaux et les bases de données à composante patrimoniale doivent être réunis, compilés et mis à disposition des communes afin de faciliter la pesée d'intérêt et la prise de décision lors de planifications ou de projets de construction.

En parallèle, il s'agit de proposer des recommandations de gestion et de diffuser des bonnes pratiques ou des exemples de conservation et/ou de réhabilitation.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Inventaire complet des ensembles bâtis, des voies historiques, des sites archéologiques et des constructions présentant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel par plateforme (sur la base des données à disposition)	
Diffusion de recommandations de gestion et de bons exemples de réhabilitation.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
ADNV	Canton (DGIP-MS)
	■ Communes
	 Spécialistes, associations, groupes d'intérêt



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

mesure 1.1b	Identifier, sur la base du recensement architectural cantonal, les bâtiments ruraux et d'alpage à haute valeur patrimoniale et les autres bâtiments dignes de protection qui sont en lien avec des itinéraires ou des projets touristiques bien identifiés, afin de faciliter leur réhabilitation.
Mesures associées	2.5a / 3.4
Lignes d'action du PDR	1.1 – Protéger les ensembles bâtis et les constructions présentant un intérêt architectural, paysager, historique ou culturel
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

Le Nord vaudois possède un certain nombre de bâtiments situés hors zone à bâtir qui présentent un intérêt patrimonial (bâtiments en note *1*, *2* et *3* en particulier, mais aussi certains bâtiments en note *4*) et qui, en raison notamment des modifications des pratiques agricoles, sont susceptibles d'être laissés à l'abandon, ce qui aurait pour conséquence d'appauvrir le patrimoine régional. Afin d'assurer la protection de ces bâtiments, la législation cantonale (art. 81a LATC) et le PDCn (mesure C21 « Constructions et installations dignes de protection ») prévoient la possibilité d'un changement d'affectation pour favoriser les conditions cadres permettant d'assurer leur entretien. Le PDCn en précise les modalités. Il indique, par ailleurs, qu'une planification intercommunale peut être exigée afin d'assurer la cohérence de la procédure et l'égalité de traitement entre les propriétaires d'une même entité paysagère. De plus, une étude régionale est nécessaire pour identifier les bâtiments de moindre valeur (note *4* par exemple) mais d'utilité régionale, dont la réaffectation n'est possible que si elle est imposée par sa destination, par exemple en cas de manque d'hébergement constaté sur un itinéraire donné. À ce titre, la région a la responsabilité d'identifier ces bâtiments, en particulier en lien avec des itinéraires ou des projets touristiques, afin d'envisager des activités permettant de les réhabiliter et de les transformer selon les projets (analyse de cas).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'un inventaire des bâtiments concernés, identification des projets, de leur typologie et évaluation selon la mesure C21 du PDCn.	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV	 Canton (SDT, division hors zone à bâtir, 	
	DGIP)	
	 Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac 	
	■ Communes	



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

mesure 1.2a	Communiquer aux communes des bons exemples en matière d'aménagement,
Mesures associées	3.5a
Lignes d'action du PDR	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

biodiversité.

Le Nord vaudois comporte une grande richesse et une diversité du point de vue du patrimoine bâti, des caractéristiques paysagères locales et des espaces verts, dont les plus remarquables sont certifiées par l'inventaire des jardins ICOMOS et identifiées par l'ISOS (jardins, parcs, plantations, vergers, espaces publics). Cette diversité est importante du point de vue de la qualité des paysages, de la biodiversité et du ressenti en termes de qualité de vie. Ces dernières décennies, l'extension de l'urbanisation et les transformations ont appauvri, dans de nombreuses localités du Nord vaudois, cette qualité. Des recommandations pour améliorer la qualité des aménagements, des équipements communaux et la gestion du domaine public et des propriétés communales peuvent être diffusées. Elles devraient être établies sur la base de situations régionales caractéristiques (guide d'aménagement) ou par la diffusion de bonnes pratiques et d'échanges d'expériences. Les thèmes à traiter à l'échelle communale concernent : le traitement des franges entre le bâti et le non-bâti, les échappées paysagères et points de vue, la gestion (y.c. l'entretien) des espaces publics et de l'arborisation, la promotion de la biodiversité dans le tissu bâti. Ces recommandations devraient permettre de réviser les prescriptions et règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.

d'équipement et de gestion permettant de protéger la qualité du patrimoine et de la



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Synthèses des documents existants et communication de cons adaptés au contexte régional pour préserver et valorise patrimoine bâti et naturel, les relations paysagères, la biodive et l'entretien des espaces publics ou à gestion communale.	r le
Etablissement d'études pilotes (mise en valeur de situati régionales).	ons 2020 et ss
Diffusion et encouragement d'échanges d'expériences.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
 ADNV et DGE-BIODIV 	 Associations ONG 	
	 Canton (DGIP-MS / DGAV-DAGRI / SDT / CEP) 	
	Communes	
	 AggloY 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 1 UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
Lignes d'action du PDR	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité
	de vie
Mesures associées	2.4a / 2.5a / 3.4 / 3.2d

mesure 1.2b Valoriser et mettre en réseau les sites touristiques et patrimoniaux en les reliant par des itinéraires de mobilité douce.

Description

Le Nord vaudois possède de nombreux sites touristiques et patrimoniaux favorables à la détente et à la mobilité douce. La mise en place de circuits de découverte en réseau, valorisés à travers la mise en place d'aménagements attractifs (mobilier, panneaux indicatifs, places de jeux...) concourent à une bonne qualité de vie et à l'attractivité de la région. Sur la base des données existantes, notamment la récente carte pédestre d'Yverdon-les-Bains Région, il s'agit d'identifier les éventuelles lacunes des itinéraires, en particulier en termes d'aménagement, de connexion aux transports publics ou de signalisation, afin de planifier leur amélioration.

À titre d'exemple, les itinéraires suivants peuvent être concernés par cette évaluation : Vallon du Nozon, de La Sarraz à Vaulion ; itinéraires cyclables de découverte de la plaine de l'Orbe et du patrimoine viticole ; itinéraire « Patrimoine au fil de l'Eau » l'Orbe - Moulins Rod – Canal d'Entreroches ; «Vallon de l'Arnon », de son embouchure à Sainte-Croix. Du point de vue touristique, il est important de veiller à une bonne coordination avec les itinéraires de type SuisseMobile ou ViaStoria.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Identification des lacunes des itinéraires.	2020 et ss
Mise en place d'un programme de valorisation et de développement.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
■ ADNV	 Canton (DGMR, DGAV-DAGRI) 	
	 Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac 	
	■ Communes	
	 AggloY 	
	 Fondations ViaStoria, SuisseMobile 	
	 Milieux agricoles (Prométerre, responsables 	
	CQP)	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE	
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.	
Lignes d'action du PDR	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie	
Mesures associées	3.4 NB: cette mesure doit être coordonnée avec le plan directeur de la rive sud du lac de Neuchâtel et avec les mesures suivantes du projet AggloY 2012: 1.a, 1.c, 3, 4.a, 4.b, 4.c, 6.b, 13, 35, 2-4.b, 2-101, 2-102.	

mesure 1.2c Qualifier les portions des cours d'eau et des rives du lac en termes d'usage public et/ou de valeurs écologiques (effectives ou potentielles en cas de renaturation).

Description

La Plaine de l'Orbe, ainsi que de nombreux affluents du lac de Neuchâtel, présentent à la fois des enjeux biologiques importants et une configuration particulièrement attractive pour les loisirs et la mobilité douce. L'établissement des stratégies de mobilité douce communales et régionales (mesure 3.4) doit être coordonné en fonction des valeurs naturelles effectives ou potentielles (pour les cours d'eau à revitaliser), tout en tenant compte de la problématique sécuritaire. La mise en place d'un inventaire des tronçons des cours d'eau et des rives du lac qualifiant leur fonction prioritaire (fonction d'usage et fonction écologique selon le réseau écologique cantonal REC-VD et la planification cantonale de la revitalisation), doit permettre notamment de coordonner la dimension des loisirs et de la mobilité douce avec les projets de valorisation ou de renaturation des cours d'eau. Une vision intercommunale est la plupart du temps nécessaire pour évaluer la pertinence d'une intégration des tronçons aux réseaux de mobilité douce. C'est pourquoi les portions de rives ou de cours d'eau à proximité d'itinéraires de mobilité douce doivent être identifiées au niveau régional. Dans le périmètre d'AggloY, le projet d'agglomération 2012 a identifié et défini 12 mesures qui sont étroitement liées avec la présente mesure du PDR. Elles sont indiquées dans la rubrique « mesures associées » ciavant.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
 Etablissement de l'inventaire des tronçons des cours d'eau et des rives du lac avec qualification (fonction prioritaire) des enjeux sociaux et biologiques.	
Identification des tronçons valorisables pour la mobilité douce.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
ernées		
e la Région Yverdon-les-		
•		



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
Lignes d'action du PDR	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie
Mesures associées	1.4b <u>NB</u> :cette mesure doit être coordonnée avec les mesures suivantes du projet AggloY 2012 1.a, 1.c, 3, 4.a, 4.b, 4.c, 6.b, 13, 35, 2-4.b, 2-101, 2-102.

mesure 1.2d Etablir un concept nature pour AggloY en tenant compte de sa situation en bout de lac et en lien avec la campagne environnante.

Description

Le territoire d'AggloY se caractérise par une forte urbanisation, des projets de développement importants et un manque de liaisons écologiques et paysagères entre le lac et l'arrière-pays (liaisons à renforcer). Les développements urbains prévus comportent le risque d'empirer la qualité du paysage, des milieux naturels et des espaces verts, qui participent à qualité de vie et au bien-être pour une grande partie de la population.

Dans le contexte d'aggloY, l'établissement d'un concept nature en ville doit être développé en tenant compte du contexte de la trame verte et bleue qui l'entoure, du futur concept paysager de la Plaine de l'Orbe (mesure 1.4b) et du concept paysage et mobilité déjà développé dans les projets d'AggloY établis. Il serait souhaitable de définir le réseau écologique au niveau de d'AggloY et de sa périphérie, en se basant sur les milieux et espaces cibles définis à l'échelle régionale et compatible avec le réseau écologique vaudois (REC-VD).

Dans le périmètre d'AggloY, le projet d'agglomération 2012 a identifié et défini 12 mesures qui sont étroitement liées avec la présente mesure du PDR. Elles sont indiquées dans la rubrique « mesures associées » ci-avant.

Le plan directeur de la commune d'Yverdon-les-Bains, en cours d'élaboration, devra être pris en compte également. Il comprend un volet relatif aux milieux naturels et vise à constituer une trame écologique à l'échelle de la commune et à améliorer la perméabilité biologique du territoire.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'un concept nature d'AggloY, réseau écologique d'agglomération.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
 AggloY 	■ Canton (DGE-BIODIV, DGE-EAU)
	Communes



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
Lignes d'action du PDR	1.2 – Mieux faire connaître et intégrer les valeurs paysagères et naturelles comme support de qualité de vie
Mesures associées	2.5a

mesure 1.2e

Identifier les activités de loisir en plein air d'intérêt régional afin d'anticiper les conflits d'usage.

Certaines activités de plein air peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement et la nature si elles ne sont pas encadrées et coordonnées. À titre d'exemple, le Grand Tétras, présent dans les forêts jurassiennes, est particulièrement sensible aux dérangements causés par les activités humaines. Plus prosaïquement, les vaches laitières sont sujettes à un risque accru d'avortement dû à la présence de germes pathogènes dans les crottes de chiens que les propriétaires laissent divaguer dans les prés.

Les activités de plein air d'importance régionale doivent être identifiées et évaluées au travers d'une check-list « incidence » (à établir), afin d'identifier les enjeux naturels et les incidences sur les milieux agricoles et forestiers et, le cas échéant, les mesures d'encadrement nécessaires.

Il s'agit, par exemple, de mettre en place des mesures de gestion du stationnement, de balisage des parcours, d'évitement des futures zones de tranquillité de la faune et des zones protégées, et de sensibilisation aux enjeux de conservation de la faune et de la flore.

Cette mesure concerne également les aires agricoles et forestières. Pour cette dernière, l'évaluation doit se faire en accord avec les milieux forestiers et les plans directeurs forestiers régionaux.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Identification des types d'activités concernés et des sites connus ou projetés.	2020 et ss
Etablissement d'une grille d'évaluation d'incidence (check-list) des projets.	2020 et ss
Identification et proposition de mesures de gestion.	Lors de projets concernés



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV	 Canton (DGE-BIODIV, DGE-FORET, DGAV- 	
	DAGRI)	
	 Région Jura-Lac 	
	 Parc naturel du Jura vaudois 	
	■ Communes	
	 Milieux agricoles (Prométerre, responsables 	
	CQP)	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
Lignes d'action du PDR	1.3 – Concilier les productions agricole et sylvicole avec les fonctions sociales, biologiques paysagères et d'accueil (forêt)
Mesures associées	

mesure 1.3a

Rassembler l'inventaire du patrimoine naturel, forestier et paysager d'importance régionale et locale, et diffuser de bons exemples pour améliorer sa protection et sa gestion.

Description

Le Nord vaudois possède un riche patrimoine naturel, forestier et paysager ainsi qu'une grande diversité d'habitats. La valeur de ce patrimoine régional et local est souvent méconnue. Cependant, les études et inventaires de portée locale et régionale sont nombreux, mais pas forcément connus des décideurs et des planificateurs, ni centralisés au niveau régional.

Les inventaires régionaux, locaux et les bases de données à composante patrimoniale doivent être réunis, compilés et mis à disposition. Sur cette base, des recommandations sur la conservation et la valorisation de ce patrimoine peuvent être mises en place et diffusées.

Dans le domaine de la gestion sylvicole, la portée de cette mesure est double. Il s'agit de :

- Valoriser le travail effectué concernant les réserves forestières déjà établies et compléter le réseau pour atteindre la cible cantonale d'une superficie de 10%;
- Améliorer l'information et sensibiliser les acteurs du territoire et la population sur les pratiques sylvicoles actuelles et leurs objectifs.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'un inventaire du patrimoine naturel régional et local à protéger et mise à disposition des communes.	2020 et ss
Etablissement et diffusion de bons exemples de conservation.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV	 Canton (DGE-BIODIV / DGAV-DAGRI) 	
 DGE-Forêt (pour les aspects de la gestion sylvicole) 	Communes	
_ = = = · · · · · · · · · · · · · · · ·	 Spécialistes, associations, groupes d'intérêt, 	
	propriétaires	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 1.3b	Accompagner les communes lors des travaux d'amélioration foncière d'une certaine importance, afin de s'assurer de la prise en compte des parcours touristiques, ainsi que des éléments naturels et paysagers identifiés.
Mesures associées	1.3a / 3.4
Lignes d'action du PDR	1.3 – Concilier les productions agricole et sylvicole avec les fonctions sociales, biologiques, paysagères et d'accueil (forêt)
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

Les travaux d'amélioration foncière peuvent avoir un impact important sur le territoire. À ce titre, ils doivent être examinés au travers des intérêts régionaux en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, paysager et touristique. Il s'agit en particulier d'éviter qu'un projet se développe avec des objectifs locaux sans tenir compte de son contexte. La mesure devra définir le processus de soutien et sa formalisation (mise à disposition de données, coordination d'acteurs régionaux et/ou de la plate-forme).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Soutien aux communes sur la base des inventaires régionaux	Tâche permanente (lors de travaux Al
et supérieurs.	d'importance).



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
ADNV	 Canton (DGAV-DAGRI / DGE-BIODIV)
	 Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac
	■ Communes



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 1.3c	Fournir un diagnostic global de l'état de la propriété forestière dans le Nord vaudois et mettre à disposition des propriétaires forestiers privés les outils et soutiens existants pour une gestion durable et rationnelle de leur bien.
Mesures associées	
Lignes d'action du PDR	1.3 – Concilier les productions agricole et sylvicole avec les fonctions sociales, biologiques, paysagères et d'accueil (forêt)
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

La forêt publique est relativement bien connue et sa gestion planifiée. Ce n'est pas le cas de la forêt privée qui est morcelée, et souvent laissée sans planification de gestion. Les remaniements parcellaires et l'établissement de contrats de gestion, coordonnés à une échelle supra-locale, doivent être encouragés afin de permettre une exploitation durable des forêts (rationalisation économique, meilleure prise en compte de l'entretien du paysage, notamment du pâturage boisé, préservation du sol, etc.). Il s'agit de fournir des évaluations rapides sur la situation des forêts privées (propriété, état des forêts...) fournissant des éléments de décisions sommaires, mais fiables pour faciliter l'adoption de lignes de conduite opératoires.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude de la situation de la propriété forestière dans le Nord vaudois	Tâche permanente
Soutiens aux communes et échanges d'expériences entre- elles	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
 DGE-Forêt 	Canton (DGE-BIODIV)	
	■ DGAV-DAGRI (collaboration avec	
	remaniements agricoles)	
	 Communes 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 1.4a	Affiner par plate-forme les échappées paysagères définies dans le Plan directeur cantonal et identifier les échappées paysagères, lacustres et autres points de vue
Mesures associées	5.2a
Lignes d'action du PDR	1.4 – Mettre en valeur les échappées paysagères et lacustres et les dégagements
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

La mesure C12 du PDCn (Enjeux paysagers cantonaux) identifie les échappées paysagères (échappées lacustres et échappées transversales) au niveau cantonal, qui concernent également le Nord vaudois.

Une analyse plus fine au niveau régional doit permettre une meilleure prise en compte de ces enjeux, autant dans les planifications communales que lors des projets de constructions hors zone à bâtir. De plus, cette analyse pourrait permettre d'identifier d'éventuels autres enjeux paysagers, notamment des points de vue ou des dégagements d'intérêt régional à préserver.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation d'un inventaire et cartographie des échappées paysagères et des points de vue d'importance régionale.	2020 et ss
Recommandations pour une prise en compte au niveau communal (p.ex. révision des PGA, permis de construire).	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
s instances concernées		
anton (DGE-BIODIV, SDT / DGAV-DAGRI)		



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 1.4b	Réaliser une planification agricole, paysagère et écologique de la Plaine de l'Orbe
Mesures associées	
Lignes d'action du PDR	1.4 – Mettre en valeur les échappées paysagères et lacustres et les dégagements
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

en prolongement du concept paysager et nature d'AggloY.

développement des installations et des infrastructures.

Description

La Plaine de l'Orbe constitue un paysage particulier à l'échelle du Canton et elle possède des enjeux spécifiques en termes de biodiversité, en raison notamment de sa position de lien et transition entre Jura et Préalpes. Toutefois, son identité paysagère est fragile et ses caractéristiques - notamment le fait que la Plaine est restée largement libre de construction - sont mises sous pression, notamment par le

Une planification agricole, paysagère et écologique tenant compte et intégrant l'ensemble des activités en présence et pouvant tirer profit des études déjà effectuées dans le cadre de Gesorbe et du CQP de la Plaine de l'Orbe, doit permettre de servir de référence régionale pour tout projet sur la Plaine. Au niveau de la mise en œuvre, les grands projets implantés dans ce secteur seront des opportunités pour réaliser les mesures identifiées dans le concept paysager (intégration de la liaison biologique supra-régionale entre Jura et Plateau, préservation des grandes surfaces agricoles non bâties, des rideaux-abris et cordons boisés, des biotopes et îlots nature, revitalisation des cours d'eau, intégration des mesures CQP et du réseau de mobilité douce, préservation des terres « noires », etc.).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES			DELAIS DE MISE EN OEUVRE			
Réalisation écologique.	d'une	planification	agricole,	paysagère	et	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV	 Canton (DGAV-DAGRI / DGE-BIODIV / SDT / 	
	DGE-FORET / DGE-EAU / DGE-GEODE)	
	Communes	



COUTS / FINANCEMENT				
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement		
	Confédération			
	Canton			
	Région			
	Communes			
	Privés			

mesure 1.5	Intégrer les éléments de renaturation et de soutien à la biodiversité dans les projets régionaux de développement.
Mesures associées	
Lignes d'action du PDR	1.5 – Promouvoir la diversité biologique en lien avec l'armature vert-bleu
Objectifs du PDR	Pérenniser la diversité et la qualité des patrimoines. / Reconnaître la valeur des patrimoines.
ENJEU 1	UN PATRIMOINE PAYSAGER, NATUREL ET BÂTI REMARQUABLE

Le réseau écologique cantonal REC-VD identifie les territoires biologiques et les liaisons biologiques à améliorer et les points de conflits faune-trafic. En outre, la planification cantonale indicative de revitalisation des cours d'eau identifie plusieurs tronçons de cours d'eau à renaturer. La région n'est, en principe, pas porteuse des projets de renforcement du réseau, mais elle doit intégrer ces éléments dans sa stratégie de valorisation et de développement, y compris la priorisation, informer et soutenir les communes concernées au travers de ses activités.

La région encourage les communes à accompagner les projets de renaturation des cours d'eau (Arnon, Orbe, Thièle, Talent, Nozon...) ainsi que les projets visant l'augmentation de la valeur biologique et paysagère des rives du lac, l'amélioration de territoires d'intérêts biologiques prioritaires (TIBP) identifiés par le REC-VD et le maintien ou l'aménagement de liaisons biologiques et l'assainissement des points de conflits faune/trafic. Les planifications communales devront intégrer ces objectifs comme support de la qualité de vie.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Intégration du REC-VD, y.c. les liaisons biologiques d'importance régionale et locale, ainsi que la planification cantonale indicative de revitalisation dans les projets soutenus par la région et les planifications communales.	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV et DGE-BIODIV	Canton (DGE-EAU)Communes	



COUTS / FINANCEMENT				
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement		
	Confédération			
	Canton			
	Région			
	Communes			
	Privés			

NB : coordination avec le futur système de gestion des zones d'activités (SGZA)

La LAT et l'OAT (art. 30a, al.2, OAT) impliquent que les cantons mettent en place un système de gestion des zones d'activités (SGZA) garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle. Au niveau régional, cela doit se concrétiser par l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités, formalisée dans une planification directrice sectorielle.

Pour des questions de temporalité, la décision a été prise de mener le projet de stratégie régionale de manière distincte et indépendante du PDR. Ainsi, certaines mesures du PDR du Nord Vaudois, en particulier celles qui touchent le domaine de la gestion des zones d'activités (mesures 2.1a, 2.1b, 2.1c, 2.1d, 2.1e, 2.1f, 2.3a, 2.3b) sont définies sous réserve du contenu et des conclusions du futur SGZA régional, qui sera mis en place ultérieurement.

2. UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE



ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
Lignes d'action du PDR	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
Mesures associées	

mesure 2.1a

Mettre en place un système régional de gestion des zones d'activités (SGZA) en conformité avec la LAT et le PDCn.

Compte tenu de la croissance attendue de la population, le Nord vaudois entend développer son offre d'emplois afin de maintenir le ratio emploi/habitant de 0.37 et limiter le pendularisme. Le secteur secondaire, très présent dans le Nord vaudois, nécessite souvent une localisation au sein des zones d'activités, selon le principe de la bonne activité au bon endroit. Le maintien de réserves dans les ZA pour les activités secondaires implique une maîtrise de l'implantation du tertiaire dans les zones d'activités, la priorité consistant à faciliter l'intégration du secteur tertiaire dans des quartiers mixtes. En cohérence avec les objectifs de la LAT et la mesure D12 du PDCn, les nouvelles zones d'activités régionales devront être localisées en priorité dans ou à proximité immédiate des centres régionaux ou locaux, afin de renforcer leurs bassins d'emplois. Leur implantation doit également tenir compte des enjeux cantonaux paysagers et écologiques identifiés par le PDCn (échappées paysagères, REC-VD). La mesure D12 du PDCn prévoit que les zones d'activités (ZA) régionales doivent correspondre aux besoins à 15 ans et s'inscrire dans une planification directrice régionale qui se base sur la disponibilité réelle des offres, mais aussi de leur bonne accessibilité multimodale. Cette planification doit s'appuyer sur un diagnostic régional et un système de monitoring qui doit permettre de dimensionner les ZA régionales et locales en fonction du nombre d'emplois à créer pour soutenir la croissance démographique, tout en favorisant une optimisation des sites existants. Cette stratégie sera coordonnée avec le Canton, la politique des pôles de développement, AggloY, ainsi que le programme d'actions prioritaires de l'ADNV et mise à jour régulièrement. Le système de gestion se base sur un diagnostic régional (évaluation des réserves et projection de la demande en ZA à l'horizon de 15 ans), des mesures de vérification de la disponibilité ainsi que de planification (densification, maîtrise foncière, extension, reconversion, dézonage) visant à ajuster l'offre (terrain) à la demande (emploi) en ZA à l'échelle régionale. La mise en œuvre de la stratégie peut être confiée aux organismes de gestion existants pour autant que la promotion soit en phase avec la planification et assurée de manière professionnelle.

RESU
Mise
Coord

RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en place d'une stratégie régionale des ZA.	2020 et ss
Coordination avec la politique des pôles de développement et la stratégie économique régionale.	2020 et ss
Monitoring de la stratégie de gestion.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
ADNV	 Canton (SDT / SPEI / DGAV-DAGRI)
	 AggloY
	■ Communes

UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE



COUTS / FINAN	COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement		
	Confédération			
	Canton			
	Région			
	Communes			
	Privés			

Mesures associées	2.1a
Lignes d'action du PDR	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

mesure 2.1b

Mettre en œuvre, en coordination avec la stratégie de gestion régionale des ZA, les mesures du « Programme d'actions prioritaires 2016-2019 » de l'ADNV et des programmes futurs.

Le Nord vaudois dispose d'un programme d'actions prioritaires (PAP), référence obligatoire à l'acceptation et aux soutiens de projets dans le cadre de la LADE et la LPR, qui définit la stratégie quadriannuelle pour le développement économique de la région. Les actions définies dans ce document - dont la mise en œuvre relève le plus souvent de la gestion et de la promotion économique - répondent en bonne partie aux objectifs définis dans le volet stratégique du PDR. Le PAP traite également des emplois et du dynamisme économique hors des ZA, celles-ci ne concernant en moyenne cantonale que 30% des emplois.

Cependant, les mesures du PAP en lien avec la disponibilité en zones d'activités (en particulier les mesures 2.2) devront être coordonnées et adaptées aux conclusions de la stratégie de gestion régionale des ZA imposée par la LAT et le PDCn.

Le PAP devra, par ailleurs, être réactualisé au terme de sa durée (2016 – 2019) en coordination avec les autres mesures du PDR et de la stratégie régionale de gestion des ZA.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Cf. mesures du Programme d'actions prioritaires 2016-2019 et suivants.	2020 et ss
Mise en cohérence des mesures avec la stratégie régionale de gestion des ZA.	Dès finalisation de la stratégie de gestion régionale



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
ADNV	 Canton (SDT / SPEI / DGAV-DAGRI)
	 AggloY
	Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
Lignes d'action du PDR	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
Mesures associées	2.1a / 4.1k
mesure 2.1c	Soutenir les réflexions et les démarches visant à relocaliser les activités génératrices de nuisances, consommatrices d'espace et/ou nécessitant un bon raccordement industriel au rail et au réseau autoroutier à l'extérieur des secteurs

centraux d'AggloY.

Description

Un certain nombre d'entreprises (ateliers et halles CFF et Cargo, Beati Frères SA, Cand-Landi SA...) sont situées dans des secteurs centraux voire stratégiques de Grandson et d'Yverdon-les-Bains (vieux bourg et PDL Gare-Lac notamment). Le projet d'agglomération prévoit la reconversion de ces espaces pour la réalisation de nombreux projets, notamment en termes d'habitat (capacité d'accueil de nouveaux habitants) et de qualité de vie, qui revêtent une importance régionale de premier ordre. Il est nécessaire de poursuivre les études pour relocaliser ces entreprises, voire pour permettre le développement d'autres entreprises de ce type selon le principe de la bonne entreprise au bon endroit, en fonction des objectifs qui seront définis dans la stratégie de gestion régionale des ZA. Parmi les sites de relocalisation étudiés, le pôle de la Poissine a été reconnu par le Canton comme site stratégique au sens de la mesure D11 du PDCn (site d'activité 4b1 de la Politique des pôles de développement), pour sa facilité d'accès, grâce à une interface rail-route qui permet d'accueillir des industries lourdes. D'autres zones d'activités ou locaux industriels dans la région (communes de Bonvillars et d'Onnens) pourraient également répondre à cet objectif de relocalisation et de rationalisation et doivent être impérativement coordonnées pour correspondre à la clause des besoins à 15 ans déterminés dans la stratégie de gestion des ZA.

Par ailleurs, en dehors de ces sites centraux et stratégiques aux enjeux spécifiques, la reconversion des ZA dans l'agglomération devrait être maîtrisée et limitée.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en place d'une stratégie de relocalisation des entreprises concernées.	2020 et ss



es
AGRI)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
Lignes d'action du PDR	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
Mesures associées	1.4b

mesure 2.1d

Maintenir le dynamisme économique des sites stratégiques de Chavornay et d'Orbe, en mettant en œuvre les mesures d'accessibilité prévues par l'ESAM et en étudiant le potentiel de densification.

Le pôle « Orbe-Chavornay » constitue le plus important bassin d'emplois du Nord vaudois en dehors d'AggloY et il contribue de ce fait significativement à la vitalité de la région. À ce titre, le maintien de son dynamisme est un enjeu régional.

En coordination avec les conclusions de la stratégie de gestion régionale des ZA et en conformité avec la Politique des pôles de développement (PPDE), la densification des zones d'activités des sites stratégiques de Chavornay (4c1) et d'Orbe Sud (4c2) doit être favorisée, en particulier à proximité des transports publics, afin de favoriser un usage du sol plus rationnel. Cet objectif doit être inscrit lors de la révision complète ou partielle des plans d'affectation en coordination forte entre ces deux centres régionaux complémentaires.

Afin de supporter le trafic généré par la croissance des emplois et des activités, les mesures d'accompagnement prévues par l'ESAM (étude stratégique d'accessibilité multimodale), en tenant compte des projets d'infrastructures ferroviaires liées au raccordement d'Orbe au RER vaudois, doivent être réalisées.

Le renforcement de la liaison MD et le soutien aux mesures des plans de mobilité des entreprises doivent être poursuivis.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en œuvre des mesures prévues par l'ESAM.	2020 et ss
Densification des ZA lors des planifications et lors de l'analyse des (pré-)projets de construction.	Tâche permanente
Soutien aux mesures de maîtrise de la mobilité pendulaire.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
ADEOC	 Canton (DGMR / SDT / SPEI)
	■ ADNV
	 Communes de Chavornay et d'Orbe



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
Lignes d'action du PDR	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
Mesures associées	1.2d / 2.2 / 3.4 / 3.5a / 3.5b / 3.6b

mesure 2.1e

Soutenir le développement du Parc Scientifique et Technologique (Y-Parc - PST) et accompagner sa croissance par des mesures d'amélioration de l'accessibilité.

Description

Le PST, dont la capacité constructive a été augmentée de 390'000 m² de surfaces brutes de plancher suite à la révision du PPA « PST Y-Parc » (adopté le 30.10.2014), vise à favoriser l'implantation d'entreprises actives dans les nouvelles technologies. Premier et plus vaste parc technologique de Suisse, Y-Parc propose un pôle de compétences technologiques et assure un trait d'union entre le monde académique de la recherche et de l'industrie. Un projet d'implantation d'une activité d'éveil à la science destinée aux enfants et adolescents, en collaboration avec le centre Kindercity établi à Zurich, est en cours et est soutenue par le PAP 2016-2019 de l'ADNV.

Outre le renforcement de la promotion du PST en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA, la disponibilité de ces terrains doit faire l'objet d'un chapitre spécifique de la stratégie de gestion régionale des ZA, afin que ce formidable potentiel ne prétérite pas les autres ZA, p.ex. en échelonnant son occupation ou en le réservant pour un projet d'envergure suprarégionale. Par ailleurs, le Projet d'agglomération 2012 d'AggloY prévoit d'accompagner le développement du site par une amélioration de l'offre sur les lignes urbaines qui desservent le site, avec la mise en service d'une ligne de bus urbaine entre le PST Y-Parc et Montagny/Grandson, la création à l'horizon 2023-2027 d'une nouvelle halte RER et la réalisation d'un itinéraire de mobilité douce direct avec le centre d'Yverdon-les-Bains.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Adoption du PPA	2020 et ss
Soutien à l'implantation des activités.	Tâche permanente
Mise en œuvre des mesures de mobilité d'AggloY.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
AggloY et Commune d'Yverdon-les-Bains	 Canton (SDT, DGMR, SPEI) ADNV Entreprises de transport (CFF, Travys) PST 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
Lignes d'action du PDR	2.1 – Préparer l'accueil de nouveaux emplois dans la région et renforcer les bassins d'emplois, en particulier dans les centres bien desservis
Mesures associées	4.1h / 4.1i

mesure 2.1f Conduire une étude stratégique pour renforcer les entreprises existant dans les centres régionaux périphériques de Vallorbe et Sainte-Croix.

Description

Les entreprises du secteur secondaire de l'Arc jurassien - région de Sainte-Croix et région de Vallorbe, y compris les secteurs d'activités du Day et de Ballaigues - sont fortement orientées vers l'exportation et elles sont soumises à des facteurs d'influence souvent non maîtrisables. Bénéficiant d'un large bassin de main-d'œuvre qualifiée, en particulier frontalier, elles doivent être en constante innovation pour maintenir leurs avantages concurrentiels.

Une démarche proactive de la part des communes et de la promotion économique régionale, en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA, peut notamment permettre de faciliter la reconversion des locaux existants pour accueillir des activités innovantes, en agissant comme ressource mettant en lien les propriétaires des locaux avec les entrepreneurs potentiellement intéressés.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude de positionnement économique.	2020 et ss
Etude stratégique sur la valorisation des locaux.	2020 et ss
Mise en œuvre de la stratégie régionale de gestion des ZA.	2019 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
■ ADNV	Canton (SPEI / SDT)	
	 Communes 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acte	ur	Sources possibles de financement
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 2.2	Appuyer les démarches visant à soutenir l'innovation technologique (Innovaud, incubateurs) et à renforcer les synergies entre les centres de formation (HEIG-VD,
Mesures associées	2.1e
Lignes d'action du PDR	2.2 – Augmenter la production de valeur de l'industrie et de l'artisanat
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

EPFL, UNIL...) et les acteurs économiques du Nord vaudois.

Description

Le Nord vaudois possède un secteur industriel important à l'échelle cantonale, caractérisé par un savoir-faire spécifique. Dans le contexte des récentes décisions politiques et économiques, un certain nombre d'entreprises, en particulier tournées vers l'exportation, sont toutefois mises sous pression, faisant craindre le risque d'une certaine désindustrialisation de la région. Face à ces difficultés et face à la concurrence internationale, la capacité d'innovation technologique doit être mise au centre de la stratégie de développement à moyen et long terme du Nord vaudois. Dans ce cadre, toutes les démarches existantes (Innovaud, incubateurs...) ou nouvelles visant à soutenir l'innovation et la création de plus-value doivent être soutenues, notamment par la mise en place de structures d'accueil adéquates et l'octroi des soutiens nécessaires. Ainsi, les opérations visant à créer des partenariats utiles aux entreprises du Nord vaudois, doivent être encouragées afin de faciliter la création d'emplois et la vitalité économique de ce secteur en priorité.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Coordination (selon les projets).	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
ADNV	Canton (DEFR / SPEI)
	 AggloY
	Communes
	 Hautes écoles



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 2.3a	Permettre le développement du télétravail et des activités tertiaires en soutenant le déploiement de la fibre optique (ou autres technologies futures de transmission de
Mesures associées	
Lignes d'action du PDR	2.3 – Maintenir une mixité habitants-emplois
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

données).

Le développement du télétravail ou l'implantation d'activités économiques du secteur tertiaire permettent de développer des emplois in situ, réduisant les besoins de mobilité et amenant de la valeur ajoutée. Ces activités nécessitent, toutefois, des infrastructures adéquates, notamment une connexion internet à haut débit. Aujourd'hui, la présence de la fibre optique est un critère déterminant dans les choix de localisation. C'est pourquoi le développement de la fibre optique (ou des futures technologies qui pourraient la remplacer) doit être favorisé – en étudiant notamment les synergies entre les réseaux existants – afin de rendre les localités, notamment les plus périphériques du Nord vaudois, attractives pour le développement de ces activités.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Promotion du développement de la fibre optique.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV	Opérateurs	
	■ Communes	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 2.3b	Permettre le maintien, voire l'agrandissement d'entreprises compatibles avec le
Mesures associées	4.1a / 4.1b / 4.1c / 4.1d / 4.1e
Lignes d'action du PDR	2.3 – Maintenir une mixité habitants-emplois
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

Permettre le maintien, voire l'agrandissement d'entreprises compatibles avec le contexte villageois.

Dans le Nord vaudois, les villages constituent la majorité des communes et du territoire de la région. Afin de préserver leur dynamisme économique et éviter la dynamique des « villages - dortoirs », le maintien des entreprises existantes est souhaité. La recherche de synergies avec d'autres prestations de service de proximité doit être encouragée.

Les activités artisanales et industrielles situées dans des zones d'activités seront gérées par le système régional de gestion des ZA afin de permettre le maintien, voire l'agrandissement des entreprises existantes.

Mais de nombreuses activités traditionnellement présentes dans les villages et contribuant à leur vitalité (par ex. atelier de réparation automobile, boulangerie, fromagerie, pharmacie, bureau de géomètre, etc.) sont situées en dehors des zones d'activités (zone de centre de localité, zone village, voire zone de centre historique) et ne sont pas concernées par la stratégie régionale des ZA, puisque ces dernières ne concernent en moyenne que 30% des emplois. Le maintien de ces activités, qui participent à la vitalité du tissu socio-économique local, doit également être soutenu, notamment en permettant les agrandissements nécessaires des entreprises existantes, tout en tenant compte de la valeur patrimoniale des bâtiments et des ensembles bâtis, ainsi que du principe de la bonne activité au bon endroit. L'établissement de nouvelles activités peut également être favorisé, en mettant en place des planifications adéquates, par exemple en utilisant les volumes existants d'anciens ruraux lorsque l'affectation et le règlement de la police de construction le permet.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Elaboration de planifications adaptées favorisant la mixité.	2020 et ss
Rencontres régulières entre autorités, entreprises et propriétaires immobiliers.	Tâche continue



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
 Communes 	Canton (SDT)	
	■ ADNV	



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
2.3 – Maintenir une mixité habitants-emplois dans les villages
4.1a / 4.1b / 4.1c / 4.1d / 4.1e / 4.1f / 4.1g / 4.1h / 4.1i / 4.1j / 4.1k

mesure 2.3c Etudier la faisabilité économique de la création d'espaces de travail partagés.

Description

Le concept d'espace de travail partagé se réfère à des locaux où divers entrepreneurs travaillent de manière partagée, généralement dans une démarche encourageant l'échange et la créativité et reposant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce concept répond notamment à l'augmentation des travailleurs et entrepreneurs indépendants (développeurs, concepteurs, blogueurs, architectes...), qui nécessitent des structures d'accueil ou des instruments de travail peu onéreux. Le partage des frais permet, en effet, de limiter le coût unitaire par rapport aux espaces de travail traditionnels.

Dans le Nord vaudois, ce type de structure pourrait répondre à une demande qu'il convient d'analyser afin d'évaluer la faisabilité économique de ces modèles. Cette étude devra également évaluer les exemples existants, dans le canton, l'Arc jurassien et en Suisse, afin de diffuser les bonnes pratiques dans le Nord vaudois.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude sur la faisabilité de ces structures dans les centres du Nord vaudois.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Autres instances concernées	
égion Yverdon-les-Bains Jura-Lac ommunes	
(



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
Lignes d'action du PDR	2.4 – Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale
Mesures associées	1.2b / 3.4

mesure 2.4a Promouvoir les produits agricoles locaux et les initiatives visant leur diffusion, notamment en lien avec les activités touristiques et de loisirs.

Description

En termes relatifs, la région compte le double d'emplois dans le secteur primaire que la moyenne nationale. Toutefois, la situation économique des exploitations agricoles s'est détériorée ces dernières années dans le Nord vaudois, de manière semblable au reste du pays.

De par sa diversité, le potentiel d'attractivité touristique et de loisirs du Nord vaudois est élevé, permettant d'envisager un développement plus marqué des activités accessoires agricoles ou non agricoles. Les exploitations qui désirent développer ce type d'activités (par ex : vente directe, marchés à la ferme, tables d'hôtes, « dormir sur la paille », chambres d'hôtes, école à la ferme et sociothérapies dont la vie à la ferme est une composante essentielle) peuvent être soutenues notamment à travers une coordination accrue entre les acteurs touristiques, les exploitants agricoles, les associations (Prométerre) et les autorités. Bien que les marges de manœuvres pour la réalisation de projets à l'extérieur du territoire urbanisé restent limitées en raison d'un cadre légal très strict, la région soutient ce genre de projet et examinera les marges de manœuvre dans le respect de la législation.

La promotion touristique a un rôle à jouer dans la promotion de ces activités et, de manière générale, dans la promotion des produits régionaux, notamment les produits labellisés, les vins, fromages et autres produits locaux, notamment issus de l'agriculture biologique, qui contribuent à consolider la notoriété de la région.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Coordination, information, promotion.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
 ADNV 	 Canton (SDT / DGAV-DAGRI / SPEI) 	
 Initiateurs de projets 	 Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac 	
	 Communes 	
	 Prométerre 	
	Exploitants	



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

mesure 2.4b	Faciliter la modernisation des entreprises artisanales existantes en appuvant le	
Mesures associées		
Lignes d'action du PDR	2.4 – Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale	
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale	
ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE	

regroupement des activités et les synergies avec d'autres secteurs économiques ainsi que l'équipement collectif de création de valeur ajoutée.

Description

Les entreprises artisanales existantes doivent pouvoir moderniser leur outil de production afin de maintenir leur compétitivité. A cette occasion, le potentiel de rationalisation ainsi qu'un éventuel regroupement des activités doivent être étudiés. Les projets de valorisation de la production primaire (p.ex. fromageries, locaux de vente-dégustation, parcours touristiques, activités traiteurs, etc.) doivent être appuyés dans leurs démarches de développement et de recherche de fonds, pour autant gu'un marché existe et que la structure porteuse du projet ait les compétences requises de gestion et de commercialisation. De nombreux exemples existent dans le Nord vaudois avec des artisans et des producteurs qui ont gagné en renommée grâce à la qualité et grâce à un prix raisonnable (vins, fromages, viandes, charcuteries, pâtisseries, mais aussi services-traiteurs, etc.). C'est aussi l'occasion de réfléchir aux synergies qui peuvent être développées avec des activités en lien avec d'autres secteurs économiques (tourisme, services publics, etc.) et d'encourager les regroupements afin d'éviter les nuisances (bruit, trafic, pollution, etc.). Les possibilités d'approvisionnement de la restauration collective des institutions publiques et parapubliques du Nord vaudois doivent être recherchées pour augmenter la plus-value du secteur primaire. Cette mesure s'inscrit en cohérence avec la Stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective, qui a été adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2014 et qui vise, à travers l'incitation et de la sensibilisation, la promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude des potentiels.	Tâche permanente (lors de projets)



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV	 Prométerre 	
 Initiateurs privés de projets 	 Confédération (OFAG) 	
	Canton (DGAV-DAGRI / SPEI)	
	Communes	



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
Lignes d'action du PDR	2.4 – Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale
Mesures associées	

mesure 2.4c	Soutenir le développement de la filière liée à la truffe.

Le Pied du Jura constitue un terrain privilégié, unique dans le Canton, pour la récolte des truffes sauvages et pour la trufficulture. A ce jour, environ 15 ha de truffières ont été plantés dans le Nord vaudois. Cette culture est valorisée notamment par le Marché aux truffes de Bonvillars ($10^{\text{ème}}$ édition en 2018), qui attire chaque année plus de 5'000 visiteurs. Produit à forte valeur ajoutée et à l'important rayonnement touristique, le développement d'une filière agricole et économique autour de la truffe avec le projet de réalisation d'une Maison de la Truffe et les objectifs poursuivis par l'association « $1^{\text{ère}}$ Région truffière de Suisse » doivent être soutenus, à savoir :

- promouvoir la production, la récolte, la certification, la transformation, la distribution et la communication liées à la truffe ;
- développer des produits et animer une filière commerciale ;
- permettre le rayonnement de la région ;
- promouvoir et défendre les intérêts des truffes suisses et leur utilisation commerciale ;
- consolider la coordination entre les différents prestataires (trufficulteurs, restaurateurs, transformateurs de produits, hébergeurs, guides du patrimoine, etc.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation de la Maison de la Truffe.	2020 et ss
Soutien aux objectifs de l'Association 1ère Région truffière de Suisse.	Tâche permanente (en fonction des projets)



ACTEURS EN CHARGE			
Po	orteur de Projet	Au	tres instances concernées
•	Association « Première région truffière de Suisse »	•	SPEI ADNV
•	Groupe d'intérêt vaudois pour la trufficulture (GIVT)	-	Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac
		•	Communes



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

mesure 2.4d	Mettre en place des conditions cadres permettant le développement de la	
Mesures associées	5.2b	
Lignes d'action du PDR	2.4 – Renforcer et augmenter la valeur ajoutée de l'économie rurale	
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale	
ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE	

Mettre en place des conditions cadres permettant le développement de la sylviculture et l'installation d'entreprises de transformation du bois local.

Près de 40% de la superficie du Nord vaudois étant boisée, la transformation *in situ* de la matière première bois - que cela soit dans la production de bois d'énergie ou de bois d'œuvre - est un objectif pour la région. Un des freins à une exploitation rationnelle des forêts est la présence de petites parcelles forestières peu exploitables. À ce titre, une rationalisation du parcellaire, notamment à travers une maîtrise foncière, doit être favorisée.

Concernant la filière **bois-énergie**, dont le potentiel de développement régional avoisine les 10'000 m³ par an, elle pourrait bénéficier du regroupement, notamment pour le partage de places de stockage.

Concernant la production de **bois d'œuvre**, la filière existe au niveau régional pour les résineux et doit être maintenue. Sa qualité est reconnue et fait, par ailleurs, l'objet d'une démarche de labellisation (projet d'AOC bois du Jura), qui doit être soutenue. Pour les feuillus, les conditions actuelles rendent la création d'un pôle de valorisation difficile. Mais l'utilisation du bois d'œuvre en tant que matière première renouvelable locale doit par ailleurs être favorisée, notamment à travers l'exemplarité des collectivités dans leurs projets de construction ou de rénovation.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Appui aux entreprises de transformation du bois.	2020 et ss
Gestion régionale des places de stockage (bois énergie).	Tâche permanente (lors de projets de stockage)
Usage accru du bois de construction local (collectivités).	Tâche permanente (en fonction des projets)
Adhésion au projet « filière bois » de l'Ouest vaudois	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
 ADNV 	Canton (DGE-Forêt)	
	 Communes 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
Lignes d'action du PDR	2.5 – Renforcer la valeur ajoutée de l'économie du tourisme
Mesures associées	1.2b / 1.2e / 2.5b / 3.2d

mesure 2.5a

Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie touristique régionale et décliner des programmes spécifiques par destination.

Le Nord vaudois dispose d'une stratégie touristique régionale et, depuis 2015, d'une vision stratégique à l'horizon 2020 pour la région de Sainte-Croix - Les Rasses, définissant des objectifs et des mesures stratégiques précis à l'horizon 2020. Le PDR soutient la mise en œuvre de ces mesures et il encourage à développer cette démarche stratégique et concertée, en tenant compte en amont des enjeux écologiques (tranquillité de la faune, pression sur les milieux naturels protégés, etc.), dans les autres destinations (Orbe, Romainmôtier, Grandson, Vallorbe, Yverdon-les-Bains et Yvonand) et à les mettre à jour régulièrement. Pour le pôle Sainte-Croix / Les Rasses, la valorisation du Chasseron ainsi que le développement d'une infrastructure appuyant le tourisme estival et la diversification de l'offre hivernale sont des projets à étudier de manière approfondie du point de vue de leur impact territorial, paysager et de leur faisabilité financière.

De manière générale, le tourisme de l'arc jurassien doit viser une transition entre un tourisme encore principalement hivernal vers un tourisme 4 saisons, conformément au Programme cantonal de mise en œuvre de la LPR sur la période 2016-2019.

Les liens avec les régions touristiques voisines, comme le Parc régional Jura Vaudois et Jura-3-Lacs, sont à consolider pour atteindre la masse critique nécessaire au portage de certaines actions et offres (p.ex. mobilité, hébergement, circuits pédestres, cyclistes ou Grand Tour of Switzerland).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en œuvre des mesures de la stratégie « Sainte-Croix – les Rasses ».	2020 et ss (selon les mesures)
Développement de stratégies touristiques sur les autres destinations.	2020 et ss
Réalisation des stratégies par le soutien aux prestataires.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE				
Porteur de Projet	Autres instances concernées			
Région Jura-lac	 Canton (SDT / DGAV-DAGRI / DGE) 			
	ADNV			
	 Communes 			
	 Parc Jura vaudois 			



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 2.5b	Développer une offre d'infrastructures touristiques d'accueil suffisante, innovante, familiale et abordable.
Mesures associées	2.5a
Lignes d'action du PDR	2.5 – Renforcer la valeur ajoutée de l'économie du tourisme
Objectifs du PDR	Maintenir le ratio d'emplois par habitant / Avoir des disponibilités en zones d'activités, en particulier pour le tissu industriel / Renforcer la vitalité de l'économie régionale
ENJEU 2	UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE

Le Nord vaudois souffre d'une certaine faiblesse en termes d'infrastructures d'accueil, qui sont souvent désuètes et insuffisantes, en particulier dans les sites de Concise, Grandson, Romainmôtier et Vallorbe. Afin de pallier ces lacunes, une étude de la demande en hébergement devrait être effectuée, permettant d'apporter une réponse adaptée à ses besoins. Des pistes de réflexion pour améliorer l'accueil ont été proposées dans le cadre de la période de planification de la « vision stratégique à l'horizon 2020 pour la région de Sainte-Croix – Les Rasses », notamment pour les mesures à impact territorial ou nécessitant une coordination intersectorielle : utilisation et valorisation du patrimoine militaire ; valorisation des bâtiments propriété de Pro Natura ; places pour camping cars ; création d'un «village trappeur» ; cabanes dans les arbres.

Pour le secteur d'Yverdon-les-Bains, le développement d'une offre « tourisme d'affaires » et la création d'une offre « Village Reka » sont en cours. Cette dernière permettra de développer une offre d'infrastructures touristiques d'accueil suffisante, innovante, familiale et abordable dans le secteur de l'agglomération en synergie avec l'offre culturelle.

Pour les autres secteurs, il s'agit d'analyser en détail le potentiel de tous les projets, en particulier des offres originales et novatrices d'hébergement, le Nord vaudois par sa diversité d'offres et de milieux naturels ayant une carte à jouer pour le tourisme individuel et familial (par exemple hébergement familial au village).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude des besoins en infrastructures d'accueil et proposition de mesures par plate-forme touristique.	2020 et ss

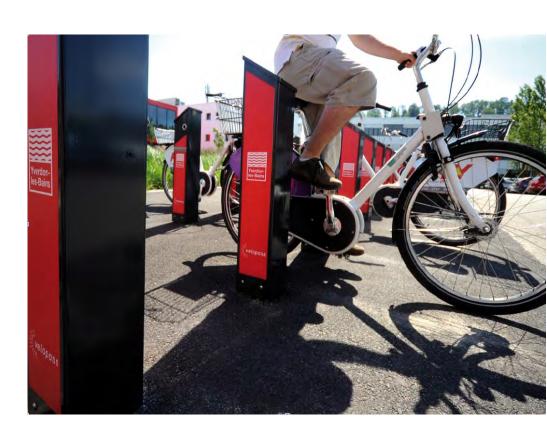


ACTEURS EN CHARGE				
Po	orteur de Projet	Αu	itres instances concernées	
•	Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac	•	Canton (SDT / SPEI / SGMR / DGE-Forêts)	
		•	ADNV	
		-	Communes	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

3. UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE



ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.1 – Développer une approche multimodale de la mobilité
Mesures associées	La plupart des mesures de l'enjeu 3 sont à traiter via cette conférence (v. ci-dessous).

mesure 3.1a Mise en place d'une Conférence régionale "mobilités".

Description

Compte tenu des problématiques de déplacements (tous modes confondus) mises en évidence, une plate-forme d'échange, de relais et de décision au niveau régional pour traiter de l'ensemble des questions de mobilité (mobilité douce, transports publics, transport individuel motorisé et stationnement) est à établir.

<u>NB</u>: L'essentiel des mesures du PDR concernant la mobilité est à traiter via cette Conférence. Le rôle de celle-ci variera selon les problématiques abordées et les acteurs en charge (notamment communes, canton et confédération).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES					_ES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE	
Mise	en	place	d'une	Conférence	régionale	"Mobilités"	2020
(élargissement du groupe de travail "transports" de l'ADNV?).			ınsports" de				



ACTEURS EN CHARGE			
Porteur de Projet	Autres instances concernées		
ADNV	Canton (DGMR)		
 Communes 	■ Pro Velo		
 AggloY 			



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources
Mesures associées	3.3

mesure 3.2a Optimiser ponctuellement le réseau ferré structurant, notamment en termes de cadence.

Description

Afin de maîtriser les nuisances générées par la hausse de la mobilité individuelle motorisée (pollution sonore et atmosphérique, saturation du réseau routier, sécurité, etc.), l'attractivité des transports publics doit encore être renforcée. Divers projets sont d'ailleurs en cours, dont notamment l'introduction du RER4 entre Lausanne et Le Brassus/Vallorbe (horizon 2021) et l'intégration des lignes ferroviaires Orbe - Chavornay au réseau RER avec mise en place d'une liaison directe entre Lausanne et Orbe (horizon 2022-2025). Depuis 2018, les correspondances à Yverdon-les-Bains sont garanties en semaine avec les ICN pour la ligne de Payerne (en lien avec Lausanne et Genève).

Diverses améliorations sont encore souhaitées, dont notamment la généralisation de la desserte à la $\frac{1}{2}$ heure sur l'ensemble du réseau ferré régional et le renforcement des liaisons avec la France (TGV et liaisons régionales). Par ailleurs, les possibilités d'amélioration de la liaison ferrée entre Orbe et Yverdon sont à étudier.

Ces développements potentiels, ainsi que les contraintes qui y sont attachées, sont à analyser.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude de la possibilité et des conditions attachées aux	2020 et ss.
différentes améliorations du réseau ferré TP évoquées.	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
■ ADNV	■ Canton (DGMR)	
■ Communes	 Transporteurs 	
	 Autorités françaises 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	e Répartition par acteur		Sources possibles de financement
	Confédération		Selon bases légales existantes
	Canton		Investissement : CH + canton
	Région	Coût Conférence budget	Exploitation : CH + canton + communes
		ADNV	
	Communes		
	Privés		

Mosuro 2 2h	Ponforcer la descerte du centre local de Croy - Pomainmâtier par les transports
Mesures associées	4.1d
Lignes d'action du PDR	3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE

Mesure 3.2b Renforcer la desserte du centre local de Croy – Romainmôtier par les transports publics pour satisfaire aux critères du PDCn.

Description

Compte tenu du fait que la gare de Croy – Romainmôtier est excentrée par rapport au cœur du binôme de Croy – Romainmôtier (distance entre la gare et le cœur de Romainmôtier d'environ 1.5 km), le critère de liaison à l'heure avec un centre cantonal n'est actuellement pas satisfait. La qualité de centre local pour le binôme Croy - Romainmôtier dépend donc de l'amélioration de la desserte de Romainmôtier par les transports publics, notamment en journée et le week-end. La fréquentation touristique considérable de Romainmôtier est un élément important à considérer dans la mise en place de l'offre en transports publics.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Définition des améliorations envisageables (y compris évaluation des coûts et financements envisageables).	2020



AC	ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet		Au	tres instances concernées
•	Commune de Romainmôtier-Envy et commune de Croy ADNV	•	Canton (DGMR) CarPostal, CFF



COUTS / FINANC	COUTS / FINANCEMENT		
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

Mesure 3.2c	Evaluer le potentiel et la faisabilité de liaisons de transports publics plus directes	
Mesures associées	4.1b	
Lignes d'action du PDR	3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources	
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle	
ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE	

La desserte du centre local de Concise par les transports publics, bien que satisfaisant aux critères du PDCn, est peu directe en lien avec AggloY et le canton de Neuchâtel. Si Concise est reliée avec AggloY plus de 30 fois par jour et par sens, seules 4 liaisons par jour et par sens se font en train (moins de 10 minutes). Les autres courses sont faites en bus avec un temps de parcours de l'ordre de 30 minutes.

en direction du canton de Neuchâtel et d'AggloY pour le centre local de Concise.

En direction de Neuchâtel, la problématique est similaire avec 4 liaisons directes par jour en train (temps de parcours de 26 minutes), contre une douzaine de liaisons avec des temps de parcours de l'ordre de 40 minutes.

La question des communautés tarifaires et la problématique des zones frontières est également à étudier (Mobilis sur Vaud et Onde verte sur Neuchâtel).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Définition des améliorations envisageables (y compris évaluation du potentiel de demande, des coûts des différentes solutions et des financements envisageables).	Réévaluation à réaliser avant les prochaines modifications importantes des horaires du réseau ferré national.



ACTEURS EN CHARGE		
Autres instances concernées		
Canton (DGMR), Canton de Neuchâtel		
Transporteurs		



COUTS / FINANCEMENT			
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE Objectifs du PDR Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle Lignes d'action du PDR 3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources Mesures associées 2.5a	mesure 3.2d	Etudier l'opportunité d'améliorer l'accessibilité des zones à la desserte limitée par les transports publics, notamment en lien avec les activités de loisirs et le tourisme.
Objectifs du PDR Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle	Mesures associées	2.5a
Objectifs du PDR Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement	Lignes d'action du PDR	3.2 – Améliorer l'offre TP en fonction de la demande et des ressources
ENJEU 3 UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE	Objectifs du PDR	·
	ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE

Le diagnostic a mis en évidence la bonne qualité de la desserte du territoire du Nord vaudois par les transports publics. Ponctuellement, des améliorations de l'offre ou des solutions alternatives sont cependant à envisager, notamment en soirée et le weekend dans les secteurs touristiques (Romainmôtier, centre Pro Natura de Champ-Pittet, Creux-du-Van, mosaïques de Boscéaz, port de Concise, etc.). En dehors des périodes de trafic pendulaire, des solutions alternatives à une desserte standard par les transports publics sont à rechercher et évaluer (notamment là où la demande est très limitée).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Définition des améliorations envisageables (y compris évaluation du potentiel de demande, des coûts des différentes solutions et des financements envisageables).	2020



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
- ADNV	Canton (DGMR)	
■ Communes	 Transporteurs 	
	Pro Velo	



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.3 – Améliorer la qualité des interfaces de transports publics
Mesures associées	3.2a / 4.1f / 4.1g / 4.1i / 4.1j / 4.1k

Mesure 3.3 Améliorer et réaménager les interfaces de transports publics, notamment les gares.

Description

Le diagnostic a mis en évidence la bonne qualité de la desserte du territoire par les transports publics. Les interfaces de transports, notamment les gares, ne sont cependant pas toujours aménagées de manière adéquate et attractive, notamment pour favoriser l'intermodalité. Compte tenu de la logique de rabattement des réseaux de transports publics à Yverdon-les-Bains, le bon fonctionnement de la gare d'Yverdon-les-Bains est particulièrement important pour la région. L'amélioration des interfaces de transports doit ainsi permettre de renforcer l'attractivité du réseau de transports publics. A noter que le Canton de Vaud est en cours de développement d'une stratégie cantonale pour les interfaces de transports.

- Améliorer et réaménager les principales interfaces de transports publics pour garantir le bon fonctionnement et l'attractivité de celles-ci (AggloY, Chavornay, Orbe, Vallorbe, Grandson, etc.).
- Mettre en place aux gares et haltes des différentes lignes de transports publics une offre de stationnement (P+Bike) pour les vélos en suffisance et de qualité (accessibilité, sécurité, protection contre les intempéries, etc.).
- Analyser le rôle, le potentiel et le développement éventuel des P+R du Nord vaudois. L'ensemble des parkings de type P+R (officiels ou officieux, de couloir d'approche, de périphérie urbaine et de centre-ville) existants et potentiels sont à considérer.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Définition et mise en place d'un programme de travail	Dès 2020
 Identification des problèmes et des besoins 	
 Octroi de mandats d'étude pour l'amélioration de toutes les interfaces (une étude va être lancée à la gare d'Yverdon-les-Bains. A Grandson une étude pour le réaménagement du secteur de la gare a été réalisée dans le cadre du prolongement du RER). 	
Mise en place d'un chantier régional "Stationnement vélos aux interfaces de transports publics".	2020
2. Mise en place d'un chantier régional "P+R".	2020



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
 ADNV et Communes (AggloY) 	Canton (DGMR)	
	 Transporteurs : CFF, CarPostal, Travys 	
	 Associations (Pro Vélo, ATE, TCS, etc.) 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération	Potentiel fonds cantonal à venir en lien avec la	
	Canton	stratégie cantonale pour les interfaces de transport et parking d'échange qui est en cours	
	Région	d'élaboration (disponibilité à court-moyen terme).	
	Communes	Ce fond est destiné à des aides pour les communes, compétentes pour l'aménagement	
	Privés	des interfaces.	

ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.4 – Promouvoir l'attractivité, la continuité et la sécurité des itinéraires de mobilité douce
Mesures associées	1.1b / 1.2b / 1.2c / 1.3b / 1.2c / 2.4a /2.5a / 4.1a / 4.1b / 4.1c / 4.1d / 4.1e / 4.1f / 4.1g / 4.1h / 4.1i / 4.1j / 4.1k

Mesure 3.4 Elaborer des stratégies de mobilité douce communales et régionale.

Description

L'amélioration de l'attractivité de la mobilité douce passe notamment par la mise en place d'itinéraires sûrs, attrayants et attractifs, que cela soit à l'intérieur du centre des communes ou entre celles-ci. Une distinction claire entre les itinéraires de cyclotourisme et de déplacement fonctionnel doit être visée. Voir notamment la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020, ainsi que les guides de l'OFROU (Réseaux de cheminement piétons et Conception d'itinéraires cyclables).

- 1. Pour les communes centres, élaborer une stratégie de mobilité douce à l'échelle communale et assurer sa mise en œuvre (diagnostic, concept, stratégie).
- 2. Pour les plus petites communes, identifier les principaux points noirs en matière de mobilité douce (flux de trafic importants, carrefours problématiques, aménagements manquants, secteurs avec vitesse inadaptée, itinéraires scolaires problématiques, offre de stationnement sécurisé pour les vélos insuffisante, liaisons intercommunales insatisfaisantes, etc.) et intégrer ceux-ci dans les projets communaux en matière d'aménagement du territoire, ainsi que lors de toute intervention sur l'espace public.
- 3. Développer, en coordination avec les acteurs locaux et en prenant en compte les autres enjeux territoriaux, notamment environnementaux (par ex. zones protégées sur la rive nord du lac de Neuchâtel), un schéma directeur régional des mobilités douces traitant notamment :
 - a. des liaisons cyclables communales et intercommunales en complémentarité avec les transports publics (rabattements sur Arnex-sur-Orbe, Chavornay, Croy, Ependes, Essert-Pittet, Grandson, etc.);
 - b. des liaisons cyclables entre les communes centres, en particulier entre AggloY et Yvonand, respectivement Chavornay, Orbe et Concise, également pour favoriser les liens entre ville et campagne et stimuler l'intérêt pour l'approvisionnement en produits locaux et en circuits courts;
 - c. de la mobilité douce dans le cadre des loisirs et d'activités touristiques;
 - d. de la promotion de l'usage du vélo chez les jeunes, notamment pour les trajets scolaires (sécurisation des itinéraires, journée de promotion du vélo, etc.).



	RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES		DELAIS DE MISE EN OEUVRE
,	1.	Etablissement de stratégies communales de mobilité douce pour les communes centres.	2020 et ss.
	2.	Mise en évidence des points noirs communaux en matière de mobilité douce et d'un programme d'actions pour résoudre ceux-ci.	2020 et ss.
	3.	Définition d'une stratégie régionale de la mobilité douce.	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
1. Communes centres, AggloY	ADNV, Canton (DGMR), Pro Velo	
2. Communes	ADNV, Canton (DGMR), Pro Velo	
3. ADNV	 Communes, AggloY, Canton (DGMR, DGAV), Pro Velo 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

Mesure 3.5a	Aménager les traversées de localité pour maîtriser le trafic routier et les nuisances générées par celui-ci et favoriser la mobilité douce, notamment en lien avec les interfaces de transports publics.
Mesures associées	1.2a / 3.5b / 4.1e / 4.1f / 4.1h / 4.1i / 4.1j
Lignes d'action du PDR	3.5 – Favoriser la cohabitation des modes de déplacement en traversée de localité, en particulier là où le trafic de transit est problématique
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE

Les communes de Ballaigues, Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Donneloye, Essert-sous-Champvent, Lignerolle, Mathod, Ste-Croix, Vallorbe, Vuiteboeuf et d'Yvonand ont fait état de nuisances dues au trafic routier (charges de trafic importantes, véhicules lourds, vitesses excessives, sentiment d'insécurité, etc.). Ces communes sont situées majoritairement à proximité de jonctions autoroutières, de pôles d'activités d'importance ou sur les itinéraires de trafic frontalier pendulaire). Pour répondre aux besoins des différents usagers de la route, notamment des plus faibles, il est nécessaire de favoriser une meilleure cohabitation des modes de déplacement via des aménagements adéquats et adaptés au contexte.

Les communes sont encouragées à réaménager leurs traversées pour en améliorer la convivialité, la sécurité et la cohabitation des modes de transport tout en garantissant le bon fonctionnement du réseau routier. Pour rappel, le Canton de Vaud a établi une brochure à l'intention des communes, notamment les plus petites, pour les soutenir dans le cadre du réaménagement des traversées de village.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réaménagement des traversées de communes.	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
Communes	■ Canton (DGMR)
	 Commission des espaces publics (SCEP)
	 Pro Velo



COUTS / FINANCEMENT		
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.5 – Favoriser la cohabitation des modes de déplacement en traversée de localité, en particulier là où le trafic de transit est problématique
Mesures associées	4.1f / 4.1g / 4.1h / 4.1i / 4.1j / 4.1k

Mesure 3.5b Garantir la fluidité du réseau routier, notamment là où passent des lignes de transports publics.

Description

La desserte routière du Nord vaudois et le fonctionnement du réseau routier sont dans l'ensemble bons à très bons. Ponctuellement, quelques phénomènes de saturation durant les périodes de pointe ont été mis en évidence, notamment au sein d'AggloY (pénétrantes nord et sud) et à la douane du Creux à Vallorbe. A Yverdon, ces points noirs affectent négativement les correspondances à garantir entre les différents réseaux de transports publics. Diverses mesures et/ou études sont en cours pour répondre à ces problèmes (route de contournement d'Yverdon et mesures de gestion du réseau routier, amélioration du fonctionnement de la douane du Creux, etc.). La conférence régionale "mobilités" doit suivre l'avancement des études et des mesures prises pour résoudre ces problèmes. Si ces mesures ne sont pas suffisantes, la région et les communes concernées devront solliciter les autorités compétentes pour rechercher de nouvelles solutions.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Amélioration du fonctionnement des lignes de transports publics (stabilité des horaires et correspondances garanties).	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE				
Porteur de Projet	Autres instances concernées			
 Communes 	Canton (DGMR)			
 ADNV 	 Confédération (OFROU, Administration 			
	fédérale des Douanes)			
	 Entreprises de transport public 			



COUTS / FINANCEMENT				
Conféd	dération			
Cantor	1			
Régior	1			
Comm	unes			
Privés				

ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.6 – Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires notamment en élaborant des politiques communales de stationnement
Mesures associées	

mesure 3.6a

Elaboration de politiques de stationnement communales.

Le stationnement est l'un des outils clés de toute politique multimodale des déplacements. Il est aussi fondamental en termes d'attractivité commerciale / économique et d'occupation de l'espace public. Afin de limiter l'emprise du stationnement sur l'espace public, de garantir une offre de stationnement adéquate pour les clients et visiteurs dans le centre des communes, et de maîtriser la sollicitation du réseau routier en période de pointe, des politiques dissuadant le stationnement des pendulaires dans le centre des communes sont à privilégier.

Pour les communes centres, et pour toutes les communes ayant des problématiques en matière de stationnement, élaborer une politique de stationnement communale cohérente avec les objectifs de la commune, du canton et du présent plan directeur régional, et conforme avec la législation en vigueur. Prévoir des échanges d'expériences entre communes, notamment entre les plus petites (retour d'expériences, échanges d'idées en matière de politique de stationnement qui pourraient être appliquées dans d'autres communes, etc.).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE			
Etablissement de politiques de stationnement communales.	Dès 2020			



ACTEURS EN CHARGE				
Porteur de Projet	Autres instances concernées			
■ Communes	Canton (DGMR)			



COUTS / FINANCEMENT					
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement			
	Confédération				
	Canton				
	Région				
	Communes				
	Privés				

ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.6 – Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires notamment en élaborant des politiques communales de stationnement
Mesures associées	

mesure 3.6b	Faciliter	et	encourager	l'élaboration	de	plans	de	mobilité	d'entreprise	et
	d'adminis	stra	tion publique	•						

L'élaboration de plans de mobilité d'entreprise est une solution intéressante pour répondre aux besoins des entreprises, des employés, tout en limitant la sollicitation du réseau routier en période de pointe.

Faciliter et encourager les plans de mobilité des entreprises et des administrations publiques et les coordonner avec les mesures communales et régionale, par exemple en matière de covoiturage.

Les cantons de Vaud et de Genève ont élaboré en 2016 un guide à ce sujet (Plans de mobilité. Guide à l'intention des entreprises et institutions).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Prise de contact avec les principales entreprises et administrations du nord vaudois (taille à définir) et diffusion des bonnes pratiques.	
Mise en place de nouveaux plans de mobilité.	



ACTEURS EN CHARGE					
Porteur de Projet Autres instances concernées					
Communes	Canton (SPEI, DGMR)				
	 Entreprises 				
	 Administrations publiques 				
	Pro Velo				



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.6 – Limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires notamment en élaborant des politiques communales de stationnement
Mesures associées	

Mesure 3.6c

Définir le rôle et le potentiel du covoiturage dans la mobilité du Nord vaudois.

Description

Si l'offre de transports publics desservant le Nord vaudois est bien développée, certaines liaisons ne disposent pas d'une desserte attractive en transports publics (à titre d'exemple, la commune de Ballaigues ne dispose pas d'une desserte TP attractive en lien avec les principales communes du Nord vaudois, respectivement du canton). Ainsi, lorsque l'offre en transports publics au lieu de domicile et au lieu de destination est faible, des solutions alternatives sont à rechercher. Dans ces secteurs, le covoiturage peut avoir un rôle à jouer, notamment grâce aux potentialités offertes par les nouvelles technologies (applications, plateformes internet...), déjà mises en place dans d'autres régions.

Dans un premier temps, les secteurs et le public-cible concernés doivent être définis. Dans un second temps, le potentiel de covoiturage doit être évalué et les éventuels aménagements requis identifiés. Ces éléments sont à coordonner avec les initiatives déjà engagées ("Covoiturage Arc jurassien", plans de mobilité d'entreprise, etc.).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Identification des secteurs et liaisons répondant aux critères de pertinence pour le covoiturage.	2020 et ss.
Définition des mesures à engager.	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV	■ Canton (SPEI, DGMR)	
 Communes 	 Entreprises 	



COUTS / FINANCEMENT		
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 3	UNE MOBILITE MAITRISEE ET DURABLE
Objectifs du PDR	Maîtriser la mobilité individuelle motorisée / Améliorer l'attractivité des modes de déplacement alternatifs à la mobilité individuelle
Lignes d'action du PDR	3.7 – Optimiser les itinéraires du transport de marchandises
Mesures associées	

Mesure 3.7 Etablir un schéma directeur régional du transport de marchandises.

Description

Au vu de l'importance des secteurs primaire (agriculture, forêt et carrières et des productions diffuses de ces secteurs) et secondaire, le trafic de marchandises impose une réflexion régionale. Celle-ci doit viser à minimiser les distances jusqu'aux centres de valorisation / transformation / production / transbordement, limiter les nuisances et assurer la sécurité des autres utilisateurs des voiries concernées.

Un schéma directeur régional du transport de marchandises doit ainsi être établi, identifiant notamment les principaux itinéraires de poids lourds et de véhicules agricoles, les problèmes existants et les contraintes et objectifs en matière de transports de marchandises et les éventuelles mesures d'accompagnement à mettre en place pour ne pas péjorer la qualité de vie des habitants.

Au niveau du transport par rail il s'agit d'identifier les plateformes rail-route à maintenir/développer/réduire concernant les sites de Yverdon-gare, Yvonand, Grandson - Poissine, Onnens - Bonvillars, Chavornay – Terco, Vallorbe et identifier / préserver / améliorer le raccordement au rail de certains sites tels que Chavornay et Orbe. Cette démarche est à coordonner avec la stratégie cantonale des transports de marchandises en cours de développement.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'un schéma régional du transport de marchandises.	De suite (à coordonner avec la stratégie cantonale des transports de marchandises)
Mise en place d'un groupe de travail des filières concernées.	
Etude régionale sur le transport de marchandises.	2020 (à coordonner avec la stratégie cantonale des transports de marchandises)



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
ADNV	Communes, AggloY
	Canton (DGMR)
	 Filières concernées
	 Transporteurs



COUTS / FINANCEMENT		
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

4. DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS



mesure 4.1a	Maintenir le dynamisme du centre local de Baulmes.
Mesures associées	3.4
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS

Le statut de centre local de Baulmes a été reconnu par le Département du territoire et de l'environnement (DTE). Baulmes présente une structure de bâti compact et est bien desservi par les transports publics, avec une liaison ferroviaire toutes les 30 min (heure de pointe élargie) en direction du centre cantonal d'Yverdon-les-Bains. Le centre, qui dispose d'une offre étoffée en services de proximité, remplit l'ensemble des critères de la mesure A12 du PDCn. Toutefois, le bassin de vie desservi par Baulmes est relativement faible, le centre régional d'Orbe étant proche, tout comme l'agglomération yverdonnoise. L'enjeu consiste à maintenir son dynamisme et ses services dans le futur, en privilégiant notamment l'implantation de nouveaux services, si possible intercommunaux, dans cette localité. Ainsi, le ratio emplois/habitants pourrait être amélioré.

Baulmes pourrait également jouer un rôle accru du point de vue touristique, considérant ses multiples associations et son patrimoine naturel et bâti remarquable – le village, à l'instar de Grandson, de Concise, de Romainmôtier, et d'autres, est inscrit à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) comme un site d'importance nationale, en raison de ses qualités spatiales, historico-architecturales (église d'origine romane, ancien château, tour des archives, Hôtel de ville...) et paysagères (Baumine, vergers...).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Maintien des services de proximité.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
Commune de Baulmes	Communes du bassin de vie



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
Mesures associées	3.2c / 3.4

mesure 4.1b Renforcer le centre local de Concise.

Description

Le statut de centre local de Concise a été reconnu par le Département du territoire et de l'environnement (DTE). Toutefois, le bassin de vie desservi par Concise est relativement faible. L'enjeu consiste à maintenir ses services et à renforcer son attractivité sur le plan touristique (port, patrimoine, restauration et hébergement à développer).

Riche d'un patrimoine naturel et bâti remarquable – le village est inscrit à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) comme un site d'importance nationale, Concise souffre, toutefois, d'une certaine faiblesse en termes d'emplois. Une stratégie de renforcement doit être menée, en coordination avec la stratégie régionale de gestion des ZA. Il s'agit d'appuyer le tourisme estival, la mise en valeur du port et des produits du terroir ainsi que des restaurants et buvettes existants.

Par ailleurs, si la qualité de ses liaisons TP avec la centralité cantonale d'Yverdon-les-Bains correspond aux critères définis dans la mesure B12 du PDCn, le centre souffre d'un manque de connectivité avec le canton de Neuchâtel. Une étude pour améliorer cette desserte doit être conduite pour mieux tirer parti de la proximité du littoral neuchâtelois.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude des potentiels de développement des activités, en collaboration avec la stratégie régionale de gestion des ZA.	
2. Etude (opportunité et faisabilité) des potentiels d'amélioration des liaisons TP vers le canton de Neuchâtel.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
1. ADNV	■ Commune de Concise	
	 Division des projets stratégiques (SPS) du 	
	Service du développement territorial	
2. ADNV	 Communes concernées 	
	 Cantons de Vaud et Neuchâtel 	
	 Entreprises de transport public 	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

mesure 4.1c	Consolider la localité de Champagne en vue de confirmer sa fonction de centre
Mesures associées	3.4 / 4.11
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS

mesure 4.1c Consolider la localité de Champagne en vue de confirmer sa fonction de centre local.

Description

Champagne est identifié par le volet stratégique du PDR comme un centre local. Par ses services, il remplit déjà cette fonction. Champagne satisfait l'ensemble des critères définis par la mesure B12 du PDCn. Le village est inscrit à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) comme un site d'importance nationale.

Spatialement, Champagne se caractérise par sa proximité avec la centralité de niveau régional de Grandson, vis-à-vis de laquelle il pourrait se mettre en concurrence sur le plan des équipements intercommunaux et des services. Afin d'éviter ce risque, Champagne doit maintenir une vocation de desserte de proximité, complémentaire et non concurrentielle à celle de Grandson et d'AggloY dont Grandson fait partie. En particulier, sa localisation à proximité immédiate d'un accès à l'autoroute A5 nécessite l'intégration de la stratégie concernant les installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) de l'agglomération yverdonnoise avec des règles claires pour le PGA de Champagne, empêchant l'implantation de surfaces commerciales de moyenne dimension (surface de vente supérieure à 1'000 m²).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Mise en place d'une plate-forme de coordination ave	2020 et ss
Grandson et AggloY	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
Commune de Champagne	Canton (SDT)	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
Mesures associées	3.2b / 3.4

mesure 4.1d

Renforcer les localités de Croy et Romainmôtier-Envy en vue de constituer un centre local intercommunal.

Romainmôtier-Envy dispose d'une bonne offre en services et équipements de proximité; de son côté, Croy jouit d'une desserte TP de qualité. Ensemble, ces localités distantes d'environ 1.5 km, remplissent les critères définis par la mesure B12 du PDCn. Le bourg de Romainmôtier, avec son abbatiale qui fait partie des sites clunisiens, est inscrit à l'ISOS comme un site d'intérêt national et le village de Croy est inscrit comme un site d'importance régionale. L'importante fréquentation touristique de Romainmôtier (> 120'000 visiteurs/an) contribue de manière essentielle à la pérennisation des services, elle apporte une animation importante au village et elle permet d'envisager la constitution d'un centre local intercommunal, composé des localités de Romainmôtier-Envy et de Croy. Un projet touristique d'hébergement serait nécessaire pour élargir et consolider les retombées économiques des touristes, principalement excursionnistes.

Le ratio emplois/habitants doit être amélioré par le développement d'offres d'hébergement p.ex., mais aussi par des services intercommunaux utiles aux communes du Vallon du Nozon.

Afin de rendre effectif ce statut, la liaison entre les deux localités doit être améliorée. Il s'agit d'étudier la faisabilité d'une liaison TP de qualité entre Croy et Romainmôtier, coordonnée avec les horaires de la gare de Croy, qui donne un accès direct au centre cantonal de Lausanne et avec le centre régional de Vallorbe. Par ailleurs, il s'agit également d'améliorer la qualité des espaces publics et des liaisons de mobilité douce depuis la gare de Croy jusqu'à la localité de Romainmôtier.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
1. Cf. mesure 3.2b.	2020 et ss
Mise en place d'un programme d'amélioration des liaisons de mobilité douce entre Croy et Romainmôtier.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Cf. mesure 3.2b	Cf. mesure 3.2b
2. Communes de Croy et de Romainmôtier-Envy	Canton (DGMR)



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

mesure 4.1e	Renforcer la fonction de relai de Donneloye en augmentant les services de proximité et en développant des services publics intercommunaux ;
Mesures associées	2.1a / 2.3b / 3.4 / 3.5a
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS

Afin de disposer d'un maillage territorial complet, le volet stratégique du PDR a identifié le secteur rural de la Menthue, surtout le long de la RC 422 - rythmé par nombreux petits villages - comme déficitaire en relais pour des services de proximité. Donneloye, située à un carrefour et dotée de quelques services, pourrait et souhaite remplir le rôle de relai entre les centres définis par le PDCn et les localités du Vallon de la Menthue.

Afin de renforcer cette fonction pour les localités proches, une stratégie de maintien et de renforcement des services de proximité et de services publics intercommunaux doit être mise en œuvre.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Elaboration d'une stratégie de maintien et de renforcement des services de proximité, en collaboration avec les communes du Vallon de la Menthue.	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
Commune de Donneloye	ADNV	
	 Communes du Vallon de la Menthue 	
	Canton	

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins	
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements	
Mesures associées	1.2a / 2.1d / 3.3 / 3.4 / 3.5a / 3.6a	
mesure 4.1f	Renforcer l'attractivité du centre régional de Chavornay :	
	 en définissant des liaisons attractives de mobilité douce entre les quartiers et les principaux services et équipements publics, ainsi qu'en accessibilité à la zone industrielle; 	
	 en valorisant les équipements sportifs de qualité existants et en développant un équipement porteur d'une image de marque, en tirant profit de sa situation entre deux centres cantonaux; 	
	 en améliorant la qualité du tissu bâti, des espaces publics et de la gare et en intensifiant la densité urbaine du centre; 	
	 en renforçant la collaboration avec les centres proches, en particulier Orbe et AggloY, pour obtenir des économies d'échelle lors de la planification d'équipements publics régionaux. 	

Chavornay est un centre régional dynamique, autant sur le plan démographique qu'économique, avec toutefois un ratio emploi/habitant de 0.25, assez faible pour un centre régional (OFS, STAT-VD, 2011). Il se caractérise notamment par sa localisation entre deux centres cantonaux et par sa forte proximité avec le centre régional d'Orbe, au dynamisme comparable mais presque deux fois plus important en termes de population et d'emplois. Nœud ferroviaire et routier, la maîtrise de l'accessibilité est un enjeu important, notamment en raison du trafic généré par les zones d'activités d'Orbe et de Chavornay et qui font l'objet de mesures spécifiques (mesure 3.5a). La présence d'activités comme les services de l'administration fédérale des douanes ou de TERCO génèrent des mouvements importants de poids lourds. Dans ce contexte, Chavornay doit renforcer son attractivité, gérer les conséquences et tirer profit de sa situation géographique :

- 1. La structure étalée du tissu urbanisé de Chavornay implique des déplacements importants pour relier ses équipements majeurs (terrains de sport, salle polyvalente, école...) à la gare et aux quartiers d'habitation. Actuellement, les liaisons de mobilité douce sont peu attractives, elles manquent de continuité et elles souffrent d'un manque de signalisation. Le comblement de ces lacunes demande une vision communale des itinéraires et des infrastructures de mobilité douce, par exemple sous la forme d'un schéma directeur de la mobilité douce.
- 2. Chavornay dispose d'équipements sportifs et scolaires de qualité, conformes à son statut de centre régional. Le centre possède, par ailleurs, un mur de grimpe qui attire une clientèle provenant d'un important bassin de population, dont l'aire de provenance s'étend aux centres cantonaux (agglomération Lausanne-Morges et AggloY), qui peut profiter de la bonne accessibilité offerte par la gare CFF. Ce type de service contribue au rayonnement du centre et doit être mis en valeur. Afin d'asseoir son rôle dans la région, Chavornay doit étudier les opportunités pour développer son attractivité et créer une image de marque forte et reconnaissable, permettant de se positionner dans le réseau de centres régionaux du Nord vaudois. Dans ce cadre, la situation de Chavornay entre deux centres cantonaux peut être valorisée pour accueillir des services ou des équipements mettant en valeur ses atouts, notamment sa localisation privilégiée dans la plaine agricole de l'Orbe.
- La qualité des espaces publics est insuffisante et doit être améliorée, aussi bien au niveau de la gare, dont la modernisation est planifiée par les CFF, que dans le reste de la localité.

La relative dilution actuelle du tissu bâti ne permettant pas d'atteindre une intensité urbaine satisfaisante pour un centre régional, une réflexion sur les potentiels de densification, en particulier autour des axes principaux, doit être poursuivie, avec une attention particulière à la qualité des espaces publics. Au niveau de la perception visuelle, l'esthétique actuelle du front bâti de la zone industrielle est peu compatible avec l'attractivité du centre régional et doit être améliorée, notamment à travers la mise en place de règles adéquates dans le PPA, pouvant être appliquées lors de tout projet de construction.

4. Compte tenu de sa proximité avec d'autres centres de niveau supérieur, en particulier Orbe mais également AggloY, Chavornay doit mener une analyse fine et une collaboration étroite avec ces derniers afin d'éviter une dispersion des moyens et une consommation excessive du sol. Le choix des implantations des équipements et des emplois doit être coordonné avec une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce (MD). De même, le trafic pendulaire empruntant la RC 293 doit être géré de manière coordonnée avec l'OFROU, la DGMR et la Commune d'Orbe, en conformité avec la feuille de route pour la mise en œuvre des mesures issues de l'étude stratégique d'accessibilité multimodale (ESAM).



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'une stratégie communale de mobilité douce, par ex. sous la forme d'un schéma directeur.	2021 et ss
2. Etude des potentiels de développement d'une image de marque, notamment à travers l'accueil de services et d'équipements à rayonnement régional.	2021 et ss
3. Développement d'un programme de densification du centre accompagné d'une stratégie d'amélioration des espaces publics et des interfaces de TP;	2021 et ss
3. Introduction de règles qualitatives pour le front bâti le long de la rue de l'Industrie dans le PPA « zone industrielle ».	
Coordination avec les centres lors des projets d'implantation.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
Commune de Chavornay	Canton (DGMR)	
2. ADNV	■ Commune de Chavornay	
	 Canton (services concernés) 	
3. Commune de Chavornay	■ Canton (SDT)	
	■ ADNV	
4. ADNV	 Associations intercommunales 	
	 Canton (services concernés et SDT) 	
	Communes	



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins	
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements	
Mesures associées	2.1d / 3.3 / 3.4 / 3.6a	
mesure 4.1g	Renforcer l'intensité et la vitalité du centre régional d'Orbe :	
mesure 4.1g	Renforcer l'intensité et la vitalité du centre régional d'Orbe : 1. en poursuivant la mise en œuvre des études et des politiques sectorielles;	
mesure 4.1g	•	
mesure 4.1g	en poursuivant la mise en œuvre des études et des politiques sectorielles;	

Orbe est un centre régional très dynamique, autant en termes d'emplois que de démographie. Disposant du premier bassin d'emplois de la région en dehors du centre cantonal d'Yverdon-les-Bains, pourvu de ZA d'importance et de structures propices à l'innovation (Technopôle de l'Environnement), Orbe possède un très bon ratio emploi/habitant de 0.55 (OFS, STAT-VD, 2011).

La proximité du centre régional de Chavornay plaide en faveur d'une coordination renforcée entre ces deux centres régionaux, d'autant plus lorsqu'Orbe sera connectée au RER. Aussi, les enjeux pour Orbe relèvent principalement de la consolidation et de la valorisation de ses atouts et de ses acquis, caractérisés notamment par une vie associative dynamique et des espaces publics de qualité :

- La ville d'Orbe dispose de nombreuses études et politiques sectorielles (schéma directeur Orbe Sud, études liées aux PPA récents et en cours, démarches Agenda 21 et « Cité de l'énergie » ...), qu'il s'agit de poursuivre et de mettre en œuvre, en vue de consolider le centre régional.
- 2. Orbe, ancienne ville romaine et médiévale au cœur d'un réseau de balades dans le vignoble et le terroir, dispose d'atouts touristiques importants un ensemble de mosaïques uniques en Suisse, les moulins Rod, le centre historique préservé aux espaces publics de qualité...-, dont le potentiel est encore sous-exploité. Il s'agit, à travers une stratégie touristique adéquate, d'améliorer leur promotion et de développer une offre touristique et culturelle autour de ces attractions, en capitalisant également sur la future amélioration de l'accessibilité (accès RER).
- 3. L'offre en services et équipements, notamment dans les domaines de la santé (CTR, Hôpital...), de la culture (bibliothèque, cinéma, théâtre de la Tournelle...) et du sport (piscine...) est globalement bonne. Elle doit être maintenue et adaptée en fonction de la croissance attendue de la population. Une certaine faiblesse est, toutefois, constatée en termes d'équipements sportifs en salle, qui pourrait être comblée par la mise à disposition d'une meilleure offre.
- 4. Compte tenu de sa proximité avec d'autres centres de niveau supérieur, en particulier Chavornay mais également AggloY, Orbe doit mener une analyse fine et une collaboration étroite avec ces derniers afin d'éviter une dispersion des moyens et une consommation excessive du sol. Le choix des implantations des équipements et des emplois doit être coordonné avec une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce (MD), en conformité avec la feuille de route pour la mise en œuvre des mesures issues de l'étude stratégique d'accessibilité multimodale (ESAM).



J	RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
	1. Mise en œuvre des études et des politiques sectorielles existantes.	2020 et ss
	2. Elaboration d'une une stratégie touristique sur la destination d'Orbe, sur le modèle de la Stratégie touristique de Ste-Croix/Les Rasses.	
	3. Vérification de l'adéquation des services à la croissance démographique attendue et étude sur la faisabilité d'une meilleure offre en équipements sportifs en salle.	2020 et ss
	4. Coordination avec les centres lors des projets d'implantation.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
1. Commune d'Orbe	 ADEOC 	
	 Canton (services concernés) 	
2. Région Jura-Lac Yverdon-les-Bains	Commune d'Orbe	
3. Commune d'Orbe	- ADNV	
4. ADNV	Associations intercommunales	
	 Canton (services concernés et SDT) 	
	 Communes 	



COUTS / FINAN	COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins	
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements	
Mesures associées	2.1f / 3.4 / 3.5a / 3.6a	
mesure 4.1h	Consolider et dynamiser le centre régional de Sainte-Croix :	
mesure 4.1h	Consolider et dynamiser le centre régional de Sainte-Croix : 1. en tirant parti de l'offre améliorée en TP et de l'importante offre culturelle pour attirer	
mesure 4.1h		
mesure 4.1h	1. en tirant parti de l'offre améliorée en TP et de l'importante offre culturelle pour attirer	
mesure 4.1h	 en tirant parti de l'offre améliorée en TP et de l'importante offre culturelle pour attirer une population jeune et active ; 	
mesure 4.1h	 en tirant parti de l'offre améliorée en TP et de l'importante offre culturelle pour attirer une population jeune et active ; en renforçant et diversifiant les emplois ; 	
mesure 4.1h	 en tirant parti de l'offre améliorée en TP et de l'importante offre culturelle pour attirer une population jeune et active ; en renforçant et diversifiant les emplois ; en maintenant les services et équipements de proximité ; 	

Centre régional situé à mi-chemin entre le centre de niveau cantonal d'Yverdon-les-Bains et Pontarlier, Sainte-Croix fait office de relais aussi bien pour les villages du Jura vaudois que pour les villages français proches de la frontière, les Fourgs en particulier, mais aussi avec le Val-de-Travers (NE). Bien que très actif en termes de réseau associatif et d'offre culturelle, le centre est caractérisé par un faible dynamisme démographique et une concentration légèrement supérieure à la moyenne de sans emploi ou à bas revenu. Par ailleurs, si Sainte-Croix constitue un bassin d'emplois important à l'échelle du Nord vaudois, le ratio emploi/habitant, de 0.28 en 2011 (OFS, STAT-VD), est relativement faible pour un centre régional. Sainte-Croix dispose d'un site stratégique en cours de définition de la Politique des pôles de développement (Site 4d₀).

Dans ce contexte, il s'agit de dynamiser le centre en valorisant ses atouts :

- 1. Depuis l'horaire 2016, Sainte-Croix dispose d'une cadence ferroviaire à la demi-heure vers le centre cantonal d'Yverdon-les-Bains (en heure de pointe élargie). Cette nette amélioration de l'accessibilité peut être valorisée dans la stratégie de promotion résidentielle du centre, pour attirer une population jeune et active. L'offre culturelle et le réseau associatif très développés sont en effet propices pour attirer des familles et réduire la proportion de personnes inactives qui caractérise Sainte-Croix. Dans cette même optique, la rénovation du parc de logements vieillissant et des espaces publics doit également être soutenue activement par la commune, afin d'améliorer l'image de la localité.
- 2. Les entreprises du secteur secondaire de Sainte-Croix sont fortement orientées vers l'exportation et elles sont soumises à des facteurs d'influence souvent non maîtrisables. L'accès à la main-d'œuvre frontalière est important pour leur survie. Face à ces défis, le soutien à l'innovation et la collaboration avec le technopôle de micromanufacturing doivent être poursuivis pour maintenir les avantages concurrentiels des entreprises. Les potentiels de diversification des activités doivent également être étudiés et promus, notamment dans la perspective de valorisation des locaux industriels. La gestion des zones industrielles et d'activités de Sainte-Croix devra également être étudiée dans le cadre de la stratégie de gestion régionale et en coordination avec la politique des pôles de développement.
- 3. Les services et équipements sont de bon niveau à Sainte-Croix. L'enjeu consiste à les pérenniser.

- 4. Malgré les échanges importants avec le Val-de-Travers et le Département du Doubs, aucune liaison de transports publics n'existe à travers la frontière nationale. La création d'une liaison par-delà le col des Etroits, vers la France voisine et un renforcement des liaisons vers le Val-de-Travers, serait bénéfique pour le centre régional.
 - En dépit des frontières institutionnelles, un test devrait être mené afin d'évaluer le potentiel réel et l'attractivité de ce développement.
- 5. Sainte-Croix est un centre touristique majeur pour la région. Le document stratégique « objectifs et mesures stratégiques 2015-2020 » pour la destination Sainte-Croix-Les Rasses définit une vision, un objectif et des mesures prioritaires pour le centre régional en termes d'options et d'infrastructures touristiques. Les projets créateurs d'emploi sont à privilégier. Il s'agit de les mettre en œuvre selon les opportunités des porteurs de projet et des financeurs privés comme publics.



	RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
	1. Mise en place d'un programme de mesures de requalification du centre (par ex. sur la base de la stratégie Vieille Ville) :	2020 et ss
	 Conseils aux communes par le réseau RiBT 	Tâche permanente
	Programme de requalification des espaces publics.	2020 et ss
	2. Cf. mesure 2.1f	Cf. mesure 2.1f
	3. Soutien aux services et équipements scolaires et sportifs.	Tâche permanente
	4. Etude sur l'opportunité et la faisabilité d'une desserte TP vers la région de Pontarlier et le Val-de-Travers.	2020 ?
Ī	5. Mise en œuvre des « objectifs et mesures stratégiques 2015-2020 » pour la destination Sainte-Croix-Les Rasses.	Selon projets



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Commune	ADNV
	 Canton (services concernés)
2. Cf. mesure 2.1f	Cf. mesure 2.1f
3. Commune	• ADNV
4. ADNV	Cantons de Vaud et de Neuchâtel
	 Département du Doubs
	 Communes
	 Entreprises de transport
5. Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac	 Communes
	 ADNV



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins	
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements	
Mesures associées	2.1f / 3.2a / 3.3 / 3.4 / 3.5a / 3.6a	
mesure 4.1i	Renforcer et améliorer l'image du centre régional de Vallorbe :	
mesure 4.1i	1. en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la	
mesure 4.1i	 en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la qualité des logements, des espaces publics et de la gare RER-TGV; 	
mesure 4.1i	1. en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la	
mesure 4.1i	 en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la qualité des logements, des espaces publics et de la gare RER-TGV; 	
mesure 4.1i	 en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la qualité des logements, des espaces publics et de la gare RER-TGV; en élaborant une stratégie de diversification des emplois; 	
mesure 4.1i	 en intensifiant la densité urbaine dans le périmètre de centre et en améliorant la qualité des logements, des espaces publics et de la gare RER-TGV; en élaborant une stratégie de diversification des emplois; en développant une stratégie de promotion autour d'une image de marque, par 	

Le centre régional de Vallorbe, situé sur un axe de transit, est caractérisé comme Sainte-Croix par un faible dynamisme démographique. Son bassin d'emplois, en déclin suite à la crise structurelle de l'industrie, reste toutefois important à l'échelle du Nord vaudois et son ratio emploi/habitant, de 0.37 en 2011 (OFS, STAT-VD), est bon. Vallorbe dispose par ailleurs d'un site stratégique en cours de définition de la Politique des pôles de développement (Site 4e₀), toutefois peu actif.

Dans ce contexte, Vallorbe doit renforcer son attractivité et tirer profit de son héritage industriel :

1. Le centre de Vallorbe souffre d'un déficit de qualité de ses espaces publics et d'une proportion de logements vieillissants qui devraient être rénovés. L'amélioration du centre de Vallorbe implique une certaine densification et demande de prioriser son développement en évitant de disperser l'urbanisation et les investissements. Les infrastructures et l'ambiance de la gare, porte d'entrée de la région au réseau TGV, doivent également être améliorées. Une requalification de la gare et de ses environs est souhaitable, ainsi qu'une requalification des espaces entre cette dernière et le centre-ville. Le périmètre de centre sera révisé lors de l'adaptation du Plan d'affectation communal. Le périmètre révisé sera reporté dans le Plan directeur cantonal lors de sa révision complète prévue pour 2023.

La gare du Day et ses accès sont au bénéfice d'un projet de réaménagement et d'amélioration de l'offre ferroviaire qui sera effective en décembre 2021, quand deux trains par heure desserviront la halte ferroviaire.

2. Les emplois industriels de Vallorbe, fortement orientés vers l'exportation, sont soumis à des facteurs d'influence souvent non maîtrisables. L'accès à la main-d'œuvre frontalière est important pour leur survie. Face à ces défis, la compétitivité doit être garantie à travers le soutien à l'innovation. Les potentiels de diversification des activités doivent également être étudiés et promus, notamment dans la perspective d'une valorisation des anciens locaux industriels.

La gestion des zones industrielles et d'activités de Vallorbe (y compris Le Day) devra être étudiée dans le cadre de la stratégie de gestion régionale et en coordination avec la politique des pôles de développement.

3. La localité de Vallorbe s'est construite économiquement dès le XIIIe siècle autour du fer, du feu, de l'eau et des énergies, avec l'installation de forges et d'autres activités métallurgiques. Le Musée du fer et du chemin de fer (eau, feu, fer) et les grottes de Vallorbe (eau) mettent en scène ces éléments. Sur ce socle, Vallorbe peut élaborer une stratégie touristique, sportive et de loisirs, avec une image forte, à l'image de la stratégie de Sainte-Croix/Les Rasses, tenant compte de sa localisation à proximité d'autres destinations touristiques (Vallée de Joux, France voisine) et vis-à-vis desquelles elle peut renforcer la complémentarité.

4. Les grottes de Vallorbe demeurent l'une des attractions touristiques les plus fréquentées de la région. Toutefois les infrastructures d'accueil dont elles disposent sont insuffisantes. La société des grottes de Vallorbe SA étudie, avec le soutien de la commune, différentes possibilités pour développer les infrastructures d'accueil et sécuriser son entrée.



J	RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
	Priorisation des développements dans le périmètre de centre.	2020 et ss
	Elaboration d'un programme de mesures de requalification du centre (par ex. sur la base du réseau Vieille Ville).	2020 et ss
	1. Conseils aux communes par le réseau RiBT.	Tâche permanente
	2. Cf. mesure 2.1f.	Cf. mesure 2.1f
	3. Mise en place d'une stratégie touristique et de promotion.	2020 et ss
	4. Amélioration des infrastructures d'accueil des grottes de Vallorbe	2020 et ss



Porteur de Projet	Autres instances concernées
1. Commune de Vallorbe, SDT	 ADNV
	 Services concernés
2. ADNV	 Services concernés
	 Commune de Vallorbe
3. Commune de Vallorbe	■ ADNV
	 Région Jura-Lac Yverdon-les-Bains
	 Autres communes concernées
4. Société des grottes de Vallorbe SA	■ Commune
-	 Région Jura-Lac Yverdon-les-Bains



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins	
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements	
Mesures associées	3.4 / 3.5a / 3.6a	
mesure 4.1j Renforcer le centre régional d'Yvonand :		
	en renforçant les activités, en coordination avec la stratégie régionale de gestion des	
	ZA;	
	2. en élaborant une stratégie de renforcement de son identité s'appuyant sur son cadre	

intensifiant la densité urbaine du centre ;

principaux services et équipements publics.

de vie de qualité;

Description

Malgré son dynamisme démographique et son accès au réseau RER avec fréquence 30 min., Yvonand est un centre régional relativement faible en termes de services et d'emplois, avec un ratio emploi/habitant de 0.26 en 2011 (OFS, STAT-VD).

en améliorant la qualité du tissu bâti, des espaces publics et de la gare et en

en définissant des liaisons attractives de mobilité douce entre les quartiers et les

Pôle touristique estival important grâce aux activités lacustres et aux campings importants, les retombées économiques de ce secteur se limitent principalement au commerce de détail.

Spatialement, Yvonand se caractérise par sa proximité à la centralité de niveau cantonal d'Yverdon-les-Bains et la centralité fribourgeoise d'Estavayer-le-Lac. Dans ce contexte, il s'agit d'affirmer son identité et de dynamiser le centre :

- 1. Yvonand dispose d'un bassin d'emplois peu développé et d'un ratio emploi/habitant faible par rapport à son statut de centre régional. C'est, par ailleurs, le seul centre régional du Nord vaudois qui est dépourvu de site stratégique (existant ou en cours de définition) de la PPDE. Dans ce contexte, une étude stratégique doit être menée, afin d'évaluer les potentiels de développement des activités dans le contexte particulier de la commune, notamment l'absence de liaison autoroutière directe et l'éloignement par rapport au bassin de main-d'œuvre frontalière.
- 2. Afin d'octroyer une identité forte au centre régional et de le positionner dans le réseau urbain, il convient d'élaborer une stratégie pour développer son identité et créer une image de marque forte et reconnaissable. L'installation d'équipements ou d'activités emblématiques pourrait être une piste de réflexion. Une étude stratégique devrait être lancée en ce sens, notamment en tenant compte du contexte environnemental spécifique (lac, réserves naturelles proches...) et des opportunités qu'il représente.
- 3. La qualité des espaces publics d'Yvonand est insuffisante et doit être améliorée, aussi bien au niveau de la gare RER que dans le reste de la localité. Le tissu bâti d'Yvonand est discontinu et il ne permet pas d'atteindre une intensité urbaine satisfaisante pour un centre régional. À ce titre, une réflexion sur les potentiels de densification, en particulier autour des axes principaux, doit être poursuivie, avec une attention particulière à la qualité des espaces publics. Bien qu'Yvonand soit traversé par des itinéraires nationaux et locaux de randonnée pédestre et par un itinéraire national de La Suisse à Vélo, les liaisons de mobilité douce à l'intérieur de la localité, entre ses quartiers et ses services de proximité, sont peu attractives. Une amélioration de son réseau de mobilité douce doit être planifiée par la commune, en tenant compte autant des besoins liés au tourisme que des besoins de la population résidente.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Elaboration d'une stratégie de développement des activités en collaboration avec la stratégie de gestion régionale des ZA;	2020 et ss
1. Rencontres régulières entre autorités et entreprises.	Tâche permanente
2. Elaboration d'une stratégie de développement de l'identité et de l'image de marque d'Yvonand, notamment à travers l'accueil de services et d'équipements à rayonnement régional.	
3. Développement d'un programme de densification du centre accompagné d'une stratégie d'amélioration des espaces publics et des interfaces de TP;	2020 et ss
3. Elaboration d'une stratégie de développement des activités en collaboration avec la stratégie de gestion régionale des ZA;	2020 et ss
3. Rencontres régulières entre autorités et entreprises.	Tâche continue
4. Développement d'un programme d'amélioration des liaisons de mobilité douce.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
Commune d'Yvonand	 ADNV 	
	Canton (SDT, SPEI)	
2. ADNV	■ Commune d'Yvonand	
	 Région Yverdon-les-Bains Jura-Lac 	
	 Canton (services concernés) 	
3. Commune d'Yvonand	■ Canton (SDT)	
4. Commune d'Yvonand	■ Canton (DGMR)	



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS	
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins	
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements	
Mesures associées	2.1c / 3.3 / 3.4 / 3.6a / 4.1c / 4.1l	
mesure 4.1k	Consolider le périmètre compact d'AggloY et les centralités d'Yverdon-les-Bains (centre cantonal en agglomération) et de Grandson (centre régional en agglomération): 1. en renforçant le positionnement d'AggloY dans le réseau de centres au niveau cantonal et national;	

en accueillant les habitants au sein de l'agglomération tel que prévu par le Plan directeur cantonal

en améliorant la qualité et la fonctionnalité des interfaces de transports publics ;

en consolidant les conditions-cadres et le niveau d'équipement d'AggloY pour asseoir son développement économique et contribuer à la réalisation des objectifs du PDCn en matière de vitalités des centres (mesure B11);

en valorisant le bassin d'emplois et l'offre en services publics et en renforçant la diversité des commerces de proximité dans l'agglomération;

en renforçant l'intensité et la vitalité du centre-ville d'Yverdon-les-Bains en tant que pôle d'expérience urbaine.

NB: La ligne d'action 4.1 du PDR dans le périmètre compact d'AggloY est traitée par la mise en œuvre des mesures du projet d'AggloY, notamment dans le domaine de l'urbanisation. Un processus de mise en conformité du projet d'agglomération avec le PDCn est en cours. La présente fiche se limite à mettre en évidence quelques enjeux d'importance régionale particulièrement saillants.

Description

Le périmètre compact d'AggloY regroupe 8 communes - Chamblon, Chéseaux-Noréaz, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Pomy, Treycovagnes, Valeyres-sous-Montagny et Yverdon-les-Bains.

AggloY compte environ 36'000 résidents et 16'000 emplois, soit le 43% des habitants et 53 % des emplois du Nord vaudois. Les développements urbains sur l'ensemble du périmètre compact d'AggloY devront absorber une part importante, de l'ordre de 60 à 70% de la croissance démographique prévue dans le Nord vaudois ces 15 prochaines années puisque le Plan directeur cantonal alloue à l'agglomération une croissance de 10'890 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. La mise en œuvre des mesures d'urbanisation du projet d'agglomération 2012, en parallèle des mesures infrastructurelles et en conformité à la mesure A11 du PDCn, a en ce sens une importance majeure pour l'ensemble de la région.

Dans le cadre du réseau de centres, l'agglomération yverdonnoise permet d'ancrer le Nord vaudois dans le réseau des villes suisses. Afin de consolider cette position, le dynamisme d'Yverdon-les-Bains doit être renforcé et le développement d'équipements de niveau supérieur encouragé.

L'agglomération yverdonnoise est le seul centre urbain du Nord vaudois possédant une taille critique permettant d'insérer la région dans le réseau de villes suisses. Face à la concurrence des centres proches à fort rayonnement (en particulier l'agglomération Lausanne-Morges, mais également les agglomérations du Grand Genève, de Berne, de Fribourg et de Neuchâtel), il est important de veiller au maintien des équipements de niveau cantonal existants et de favoriser l'implantation d'autres équipements de niveau suprarégional, dans une logique de complémentarité avec les autres centres cantonaux (HEIG, EHNV, PST).

<u>Yverdon-les-Bains</u>, centre cantonal en agglomération, compte environ 30'000 habitants, 13'800 emplois et 6'000 étudiants, ce qui représente plus du tiers des habitants et pratiquement la moitié des emplois du Nord vaudois. Son ratio emploi/habitant, de 0.5 en 2011 (OFS, STAT-VD), est bon.

Dans les quinze prochaines années la ville devra soutenir **son développement économique** en créant des conditions cadres favorables à l'accueil et à l'installation de ses nouveaux services, équipements et activités qui répondent aux besoins de la région. Du point de vue de l'urbanisation, ce développement se traduit par :

- la revalorisation du centre-ville via notamment le réaménagement du secteur de la Place d'Armes et des infrastructures liées aux transports publics;
- la concrétisation des différents projets d'urbanisation ;
- de bonnes dessertes en transport public vers les pôles d'habitat et d'emploi ;
- la création de synergies entre les pôles spécialisés et le centre-ville ;
- des aménagements perméables et de meilleures liaisons cyclistes et piétonnes
- la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale visant un approvisionnement de 30% couvert par les énergies renouvelables.

La Ville travaille au renforcement de l'attractivité de son centre-ville par le développement d'espaces publics de grande qualité, la mise en place d'une stratégie adaptée en matière de gestion des surfaces commerciales, le développement d'une offre de logements diversifiés (étudiants, jeunes professionnels), le maintien d'activités artisanales compatibles avec l'habitat, l'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité des pôles depuis le centre et le renforcement de l'offre en infrastructures touristiques et de loisirs (y.c. sportives).

Par sa contribution active au développement d'Y-Parc, de la HEIG et du CPNV, Yverdon souhaite renforcer son image de ville orientée vers la science et la R&D. Elle souhaite, de plus, renforcer les liens entre ces acteurs et son centre-ville qui abrite notamment la Maison d'Ailleurs, et favoriser les synergies.

La présence de l'eau, qui a fortement influencé la structuration urbaine de la Ville, se doit d'être renforcée en améliorant les continuités paysagères et écologiques de la Plaine de l'Orbe aux rives lac et ainsi qu'en valorisant les canaux.

En termes de mobilité, la gare CFF d'Yverdon-les-Bains constitue le principal nœud de correspondance pour les transports publics de l'agglomération et de la région, ce qui lui confère un rôle de carrefour incontournable du Nord vaudois.

Dans la logique de rabattement qui caractérise le réseau de transports publics du Nord vaudois, des interfaces efficaces et attractives sont un enjeu majeur. Les capacités (lignes de bus), l'organisation de l'interface, sa lisibilité et la qualité des espaces publics doivent être améliorées pour les gares d'Yverdon-les-Bains et de Grandson en particulier. Afin de répondre à la future offre ferroviaire, Yverdon-les-Bains, en partenariat avec AggloY et les services cantonaux, a lancé les réflexions sur le réaménagement de cette interface afin d'en augmenter la capacité et de faciliter l'orientation des usagers.

<u>Grandson</u>, centre régional en agglomération, a une fonction de centre régional pour les villages et le territoire rural du Pied du Jura. La consolidation de ce rôle de relais entre le centre cantonal et une partie de la région nécessite une dynamique urbaine ainsi qu'une offre de services répondant aux besoins quotidiens.

Spatialement, le bourg de Grandson se caractérise par sa forte proximité avec la centralité de niveau cantonal d'Yverdon-les-Bains et avec le centre local de Champagne identifié par le PDR.

Grandson mène une politique d'aménagement afin d'éviter une dispersion des moyens et une consommation excessive du sol. Le choix des implantations des équipements et des emplois doit être coordonné avec une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce (MD). Le PGA en révision vise à concrétiser les mesures du PDCom conformes à la 4^e adaptation du PDCn.

Depuis décembre 2015, le centre régional de Grandson est relié au RER-Vaud et fait office de porte d'entrée au réseau RER du canton pour les communes du Pied du Jura. L'interface de la gare, n'est pas encore à la hauteur de ce rôle puisque l'étude d'avant-projet d'aménagement, validée par le COPIL Agglo Y en 2014, est restée sans suite à ce jour. Par ailleurs, cette dernière se situe de manière relativement excentrée par rapport aux quartiers d'habitation (haut du coteau) et aux nouveaux développements prévus à l'horizon 2023-2030. Une extension et une densification de la desserte TP complémentaire au pôle de la gare est prévue.

La qualité multimodale de l'interface (stationnement vélos, sanitaires publics, aménagement d'attente à l'abri, etc.) doit être améliorée pour tenir compte de son rôle de pôle d'emplois, en particulier du secteur tertiaire. Le ratio emploi/habitant de Grandson, de 0.37 en 2011 (OFS, STAT-VD), est bon.

Grandson soutient activement le développement des activités de formation et d'aides à l'intégration en appuyant ces projets.

Ce rôle d'accueil est renforcé par une offre touristique régionale s'appuyant sur son imposant château (2^e plus grand de Suisse), son bourg médiéval, ses campings, ses rives et plages de poche.

Des liaisons attractives et sécurisées doivent, par ailleurs, être mises en place entre la gare et le reste du Bourg, afin de favoriser les déplacements en mobilité douce vers la gare.

En fonction de l'ampleur des développements qui seront réalisés, il sera important de renforcer de manière proportionnelle le nombre d'emplois, afin de ne pas affaiblir le ratio emploi/habitant. Le site stratégique de la Poissine (site 4b1 Grandson – Poissine de la Politique des pôles de développement), en raison de sa vocation logistique et d'accueil d'activités à faible densité d'emplois (délestage des centres de Grandson et Yverdon-les-Bains), ne pourra pas seul répondre à cet objectif.

L'offre en services et équipements publics de Grandson est bonne et elle se renforce, suite aux investissements entamés ou projetés en infrastructures scolaires et sportives de niveau régional. Dans les projets de développement, la commune dispose d'une marge de manœuvre pour favoriser l'implantation de services de proximité - par ex. elle impose des secteurs d'activités obligatoires aux rez-de-chaussée dans le règlement du PPA du Bourg ; dans le tissu historique d'autres solutions peuvent être étudiées, par exemple en faisant appel à des stratégies de promotion valorisant le cadre authentique du bourg et des implantations de services originaux.

<u>Montagny-près-Yverdon</u>, se présente comme une commune à deux visages. D'une part, un village en frange d'agglomération, d'autre part, un quartier de périphérie urbaine avec ses centres commerciaux et halles artisanales dans la zone de Chamard. Ces entités sont clairement séparées par l'autoroute.

Chamard forme un des trois pôles de développement d'AggloY. Situé en entrée de la zone urbaine du centre de l'agglomération, il est destiné à articuler différents quartiers en mutation ou en devenir. La disponibilité des terrains de l'ancienne emprise du canal du Rhône au Rhin permettra de recoudre le territoire actuel avec une liberté retrouvée, en cohérence avec les lignes de composition du grand paysage de la plaine au lac.

Plusieurs mesures du Projet d'agglomération accompagneront ce développement, en particulier la création d'un réseau cyclable en site propre et l'amélioration des infrastructures liées aux réseaux de transports publics.

<u>Cheseaux-Noréaz</u>, commune atypique composée de deux hameaux agricoles à son origine, préservés comme ilots indépendants hors du périmètre compact, d'une vaste zone de villas et de deux équipements d'importance : le gymnase CESSNOV et le centre nature de Champ-Pittet. Le tissu urbain de la commune constitue un prolongement continu des quartiers d'Yverdon-les-Bains.

Compte tenu de sa situation, la commune dispose d'une très bonne desserte en transports publics via le réseau de bus de l'agglomération. Le réaménagement du terminus de la ligne desservant le gymnase, actuellement peu attractif et fortement contraignant pour les manœuvres des véhicules de transports publics, permettra de renforcer la convivialité du site pour les usagers.

<u>Valeyres-sous-Montagny, Chamblon, Treycovagnes et Pomy,</u> villages clairement distincts de la ville centre tout en y étant fortement rattachés fonctionnellement. Ils se présentent comme de petits satellites en couronne rapprochée. Ils offrent à l'agglomération une opportunité de gérer la transition villecampagne de manière sensible et nuancée.

L'amélioration de la qualité de vie dans ces localités passe notamment par une amélioration de la qualité des espaces publics, qui sont aujourd'hui de qualité très variable. Dans chacun des villages, le Projet d'agglomération prévoit des mesures d'aménagement spécifiques afin de renforcer l'identité et la facilité d'appropriation de ces sites par les usagers tout en assurant la coexistence avec le trafic motorisé.

La mise en place progressive du réseau cyclable d'agglomération permettra d'autre part de relier ces différentes localités au centre de l'agglomération de manière sûre et directe.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Implantation d'équipements de niveau suprarégional dans le périmètre compact d'agglomération.	2020 et ss
2. Maintien et renforcement des conditions-cadres favorisant l'accueil des emplois (sites stratégiques d'agglomération et autres pôles d'emplois)	Tâche permanente
3. Renforcement et diversification des infrastructures d'accueil touristiques en agglomération	2020 et ss
4. Poursuite des études et mise en œuvre du réaménagement des interfaces de la gare d'Yverdon-les-Bains, de Grandson et des haltes de Valeyres-s/Montagny et la perspective d'une nouvelle halte PST	
5. Elaboration d'une stratégie pour le maintien du ratio emploi/habitant dans le centre régional de Grandson.	2020 et ss
6. Elaboration d'une stratégie de promotion des commerces dans le centre-ville d'Yverdon-les-Bains, dans le centre régional de Grandson et dans les villages d'AggloY selon la hiérarchie de la fiche 4.1m en coordination avec la stratégie ICFF d'AggloY.	2020 et ss
7. Coordination avec les autres centres lors des projets d'implantation d'équipements publics.	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
1. AggloY	■ ADNV	
Commune d'Yverdon-les-Bains	 Autres communes concernées 	
2. ADNV	■ SPEI	
Commune d'Yverdon-les-Bains et communes concernées	SDT-SPS	
	 AggloY 	
3. ADNV	 AggloY 	
	 Communes concernées 	
4. AggloY	 AggloY 	
Communes d'Yverdon-les-Bains, Grandson, Valeyres-sous-	 DGMR 	
Montagny	ADNV	
	■ OFT	
5. ADNV	 AggloY 	
Commune de Grandson	SPEI/SDT	
6. AggloY	• ADNV	
Communes d'AggloY		
7. Communes concernées	AggloY	
	Services cantonaux concernés.	



COUTS / FINAN	COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 4	DES CENTRES DENSES ET ATTRACTIFS
Objectifs du PDR	Une région structurée sur un réseau de centres développé et renforcé / Une disponibilité en logements répondant à la demande / Des zones à bâtir redimensionnées en fonction des besoins
Lignes d'action du PDR	4.1 – Augmenter la qualité et la densité dans les centres et diversifier l'offre en logements
Mesures associées	3.5a, 3.5b
mesure 4.1I	En coordination avec la mesure D 13 du PDCn, les installations commerciales de moyenne dimension (supérieures à 800 m² de surface de vente) doivent être implantées en principe dans les périmètres de centre et dans le périmètre compact d'agglomération.

La mesure D13 du PDCn est contraignante pour les choix de localisation des installations commerciales dites « à forte fréquentation » (ICFF), dont la surface de vente est égale ou supérieure à 2'500 m². Dans le contexte du Nord vaudois de relative faible densité urbaine, l'implantation de commerces d'une surface inférieure à ce seuil a une influence significative sur la structure de la mobilité et sur la vitalité des centres. Face à la tendance constatée à la migration des commerces de distribution en périphérie des localités, une coordination au niveau régional s'avère nécessaire pour maîtriser la mobilité induite par les achats (en cohérence avec l'enjeu 3) et pour contribuer au maintien de commerces de moyenne dimension dans les centres locaux et régionaux.

Les principes de localisation des activités commerciales sont à mettre en relation avec les différents types de territoire de la région.

<u>Au niveau de l'agglomération</u>, la localisation des installations commerciales est traitée dans « la stratégie concernant les ICFF dans l'agglomération yverdonnoise (18 février 2016) » qui permet de garantir un équilibre entre ses différents pôles commerciaux. La stratégie commerciale d'AggloY doit être appliquée dans l'analyse des projets d'implantation et d'extension et lors des révisions des PGA.

<u>Dans les centres régionaux et locaux</u>, les installations commerciales de moyenne dimension (supérieure à 800 m²) doivent être implantées en principe dans les périmètres de centre.

<u>Dans les autres communes et hors des périmètres de centre</u>, les commerces de proximité et de première nécessité, dont la localisation dans les villages est souhaitée, ont des surfaces inférieures à 800 m². Pour atteindre une masse critique suffisante, leur activité doit se développer en synergies avec d'autres équipements (p.ex. fromageries, stations-services, fermes self-service, etc.)



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Implantation des surfaces commerciales de moyenne dimension dans les périmètres de centre des centres locaux et régionaux ainsi que dans le périmètre compact d'AggloY.	



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
 Communes 	Canton (SDT)
	■ AggloY
	 ADNV (analyse des besoins)



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur		Sources possibles de financement
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

5. UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES



ENJEU 5	UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
Objectifs du PDR	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
Lignes d'action du PDR	5.1 – Préserver les ressources naturelles
Mesures associées	5.3

mesure 5.1a Encourager la réorganisation de l'assainissement des eaux usées, en y intégrant les enjeux énergétiques.

Description

Dans le domaine de l'épuration, il s'agit de concilier la croissance démographique et économique avec la capacité d'épuration et le vieillissement des installations. L'évolution de la législation implique des adaptations dans les technologies de l'épuration. La LPEP (modifiée le 19 janvier 2016) définit l'autonomie communale dans la planification et la gestion des équipements d'assainissement et elle définit le principe des mesures de lutte contre les micropolluants. Au vu des enjeux financiers liés à la maintenance et à la réorganisation des STEP, une réflexion supra-communale est souhaitée et encouragée par le canton notamment. Du point de vue énergétique, les eaux en sortie de STEP présentent un potentiel important de chaleur, qui peut être valorisé par l'intermédiaire de pompes à chaleur et d'un réseau de chauffage à distance. Les boues d'épuration peuvent également être valorisées sous forme de biogaz dans une installation de méthanisation. Ces potentiels sont à analyser lors des projets d'agrandissement des STEP existantes ou de construction de nouvelles STEP. La région encourage et favorise le développement des projets, facilite le travail de coordination et les échanges d'expériences.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Suivi des projets de regroupement du traitement des eaux usées.	Tâche permanente
Diffusion d'informations pour éviter l'accumulation des micro- polluants (relais de brochures, séances d'informations, diffusion des exemples déjà pratiqués dans le canton ou autres).	



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
ADNV	 Canton (DGE-ASS, DGE-DIREN) 	
 Communes 	culton (B de 7,66, B de Birtert)	
 Associations intercommunales 		



COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

Préserver les terres noires du Nord Vaudois par l'établissement d'un recensement détaillé des différentes structures de sol et la mise en œuvre de démarches exemplaires.
1.3b, 1.4a, 1.4b
5.1 – Préserver les ressources naturelles
La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES

Description

La plaine de l'Orbe comprend une part importante de surfaces de sols organiques de bas-marais drainés. Aussi appelées « terres noires », ces surfaces rendues cultivables grâce aux travaux de correction des eaux du Jura des 19e et 20e siècles présentent une productivité agricole importante. Ces sols sont complexes et hétérogènes, à la fois dans leur répartition dans la région, mais également localement par des profondeurs très variables, et des degrés de minéralisation différents.

Les terres noires sont vulnérables notamment par l'érosion (éolienne principalement) et la minéralisation (dégagement de CO₂, tassement). On estime qu'un sol tourbeux drainé perd environ 0.5-1.0 cm d'épaisseur par année, soit 1 à 2 mètres d'épaisseur depuis les grands travaux de drainage. Afin de préserver la fertilité de ces sols à court et moyen terme, des mesures d'amélioration de parcelle, par apport de terre extérieure, peuvent être réalisées, mais elles nécessitent un contrôle fin des matériaux d'apport, sous peine de dégrader davantage les sols existants.

Des mesures de gestion et d'exploitation adaptées doivent être prises pour préserver durablement les terres noires. Les mesures de gestion peuvent comprendre notamment des techniques agricoles adaptées (limitation du travail du sol, éviter les cultures sarclées, utiliser des intercultures, régler le niveau de la nappe, etc.), mais pas exclusivement. Des mesures techniques liées aux drainages, au réseau hydrographique (renaturation des cours d'eau favorisant l'alimentation des nappes et des sols), des aménagements naturels (haies bocagères, rideaux d'arbres, mise en place de surface de promotion de la biodiversité, etc.) peuvent contribuer à ralentir ou stopper la minéralisation de ces sols.

Les terres noires de la région doivent être valorisées pour leur qualité agronomique et mieux protégées par une utilisation adaptée. La région peut soutenir la création de démarches exemplaires.

Dans une première, étape, un recensement des principales surfaces de terres noires devrait être effectué avec l'établissement des caractéristiques pédologiques et l'établissement d'une classification/priorisation (p.ex. secteur de terres noires dont les caractéristiques sont préservées à ce jour). Une cartographie sera effectuée avec le suivi de la DGE-GEODE et du SDT pour ce qui est de données de base liées au sol.

En fonction de ces données pédologiques et de la cartographie, la DGAV diffusera des informations sur les pratiques agricoles adaptées aux qualités agronomiques de ces sols, y compris en ce qui concerne les travaux d'améliorations foncières. La région encouragera la prise en compte de la problématique de manière transversale (également pour les aspects liés à l'hydrologie et aux aménagements naturels).

Les secteurs de terres noires considérés comme prioritaires (selon le recensement) devraient faire l'objet de démarches pilotes, concertées entre les acteurs, avec l'établissement d'un catalogue de mesures.



DELIVRABLES / RESULTATS ESCOMPTES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etablissement d'une cartographie régionale des terres noires avec caractéristiques pédologiques et classification/ priorisation	2020 et ss (selon projets)
Information et soutien aux communes, soutien de démarches pilotes	Tâche permanente



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
Canton (DGAV, DGE-GEODE)	■ ADNV	
	 Canton (SDT, DGE-EAU / DGE-BIODIV) 	
	Communes	
	 Associations professionnelles (Prométerre) 	
	 Privés (agriculteurs, entrepreneurs) 	



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

mesure 5.2a	Décliner la stratégie Energie 2050 de la Confédération pour la région du Nord
Mesures associées	NB: cette mesure est coordonnée avec l'objectif 6.3.1 du PAP 2016-2019 et avec la mesure 2-103 du projet AggloY 2012 (extension du label « Cité de l'Energie »), mesure 5.3
Lignes d'action du PDR	5.2 – Maîtriser la consommation d'énergie, notamment celle d'origine fossile, favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de CO2
Objectifs du PDR	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
ENJEU 5	UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES

vaudois (feuille de route et objectifs).

Description

La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération doit être traduite sous forme d'un programme adapté et séquencé par étape pour la région du Nord vaudois. Les objectifs de réduction de la consommation de l'énergie fossile (mesure d'économie et de substitution) et de production d'énergies renouvelables doivent être définis en fonction des ressources locales, également en conformité avec le Guide pour une planification énergétique territoriale (Juin 2016) élaboré par le canton de Vaud.

Il s'agira de réaliser une étude au niveau du Nord Vaudois afin de définir une stratégie propre à la situation locale, compatible avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. La stratégie devra proposer des mesures pour la valorisation des ressources régionales identifiées dans le diagnostic, en particulier la géothermique de moyenne ou grande profondeur, l'éolien, le bois-énergie, et la biomasse agricole.

La stratégie portera également sur l'efficacité énergétique dans les PME, en favorisant l'échange d'expérience et en apportant un appui ou un soutien complémentaire aux programmes existants (programme Prokilowatt de la Confédération, programme rétribution des économies d'énergie mis en place par le Canton).

La stratégie devra en outre encourager les communes à participer aux programmes proposés par la Confédération et le Canton : Cité de l'énergie, concepts énergétiques des communes vaudoises (CECV), Région énergie, sites 2000 watts.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Etude « Stratégie énergétique régionale 2050 ».	2020 et ss
Déploiement du programme Région-Energie.	2020 et ss.



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
■ ADNV	■ Canton (DGE-DIREN)
/ LDIVV	Communes
	 AggloY
	■ PME / Privés



COUTS / FINAN	COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement	
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

ENJEU 5	UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
Objectifs du PDR	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
Lignes d'action du PDR	5.2 – Maîtriser la consommation d'énergie, notamment celle d'origine fossile, favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire les émissions de CO2
Mesures associées	2.4d, 3.7, 5.2a, 5.3 <u>NB</u> : cette mesure est coordonnée avec l'objectif 6.3.2 du PAP 2016 - 2019

mesure 5.2b Appuyer l'installation des équipements communaux et intercommunaux de boisénergie.

Description

Il s'agit de :

- Soutenir, notamment à travers la diffusion d'informations et les échanges d'expériences, les équipements de valorisation du bois-énergie (CAD), halles de stockage, accessibilité et fourniture de la ressource, en lien avec la mesure 3.7 (établir un schéma directeur régional du transport de marchandises) en accord avec la stratégie bois-énergie cantonale (à paraître en 2017);
- Promouvoir, autant au niveau communal que régional, l'utilisation du bois-énergie afin de favoriser les emplois locaux.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation de séances d'information.	2020 et ss
Diffusion des bons exemples et des résultats des CAD existants.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE	
Porteur de Projet	Autres instances concernées
■ ADNV	■ DGE-DIREN, DGE-ARC, DGE-FORET
, ibit	■ Communes
	Privés



COUTS / FINANCEMENT		
Coût probable	Répartition par acteur	Sources possibles de financement
	Confédération	
	Canton	
	Région	
	Communes	
	Privés	

ENJEU 5	UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
Objectifs du PDR	La préservation des ressources / Un développement des énergies renouvelables / Une réduction des pollutions et des risques
Lignes d'action du PDR	5.3 – Exemplarité dans les activités communales et régionales en matière de planification, de gestion et d'utilisation de l'énergie et des ressources dans le cadre de leurs activités
Mesures associées	1.2a / 5.1a, 5.2a, 5.2b

Description

mesure 5.3

Dans le domaine de l'énergie, il s'agit de :

 Poursuivre et étendre les groupes d'échanges entre commune (selon le modèle GT Energie Région Orbe);

Sensibiliser les acteurs économiques et politiques aux enjeux énergétiques et de préservation des ressources en diffusant des informations et les bonnes pratiques.

- Développer l'argumentaire pour favoriser l'autoconsommation ;
- Renseigner/Assister les communes (en collaboration avec la DGE-DIREN) à réaliser et à mettre en œuvre les concepts énergétiques (au niveau des plans directeurs communaux et localisés);
- Encourager les communes à créer des fonds communaux pour l'énergie (soutenir p.ex. la substitution des appareils électriques trop gourmands);
- Encourager les communes à optimiser l'éclairage public et à limiter la pollution lumineuse;
- Faire le lien avec la mobilité, encourager à la maîtrise du transport individuel motorisé (TIM), et au report modal (multimodalité), ainsi que le covoiturage et l'autopartage.
- Assurer la veille technologique (avec le Technopôle d'Orbe, la HEIG-VD, le CPNV et les communes Cités de l'énergie) et des conditions-cadres (SuisseEnergie, DGE-DIREN, OFEN).

<u>Dans le domaine de la préservation des ressources, réduction de la pollution et des risques,</u> il s'agit de :

- Encourager les communes dans la gestion des espaces verts avec réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, pesticides et engrais;
- Favoriser les entretiens différenciés ou extensifs ;
- Permettre des échanges d'expériences sur les achats durables dans la commune et les actions communales qui permettent de limiter l'utilisation des ressources.



RESULTATS ESCOMPTES / LIVRABLES	DELAIS DE MISE EN OEUVRE
Réalisation de séances d'information.	Tâche continue
Diffusion des bons exemples et des résultats sur la durabilité dans les communes.	2020 et ss



ACTEURS EN CHARGE		
Porteur de Projet	Autres instances concernées	
 ADNV 	■ DIREN	
, is it	■ Communes	
	PME / Privés / Producteurs	



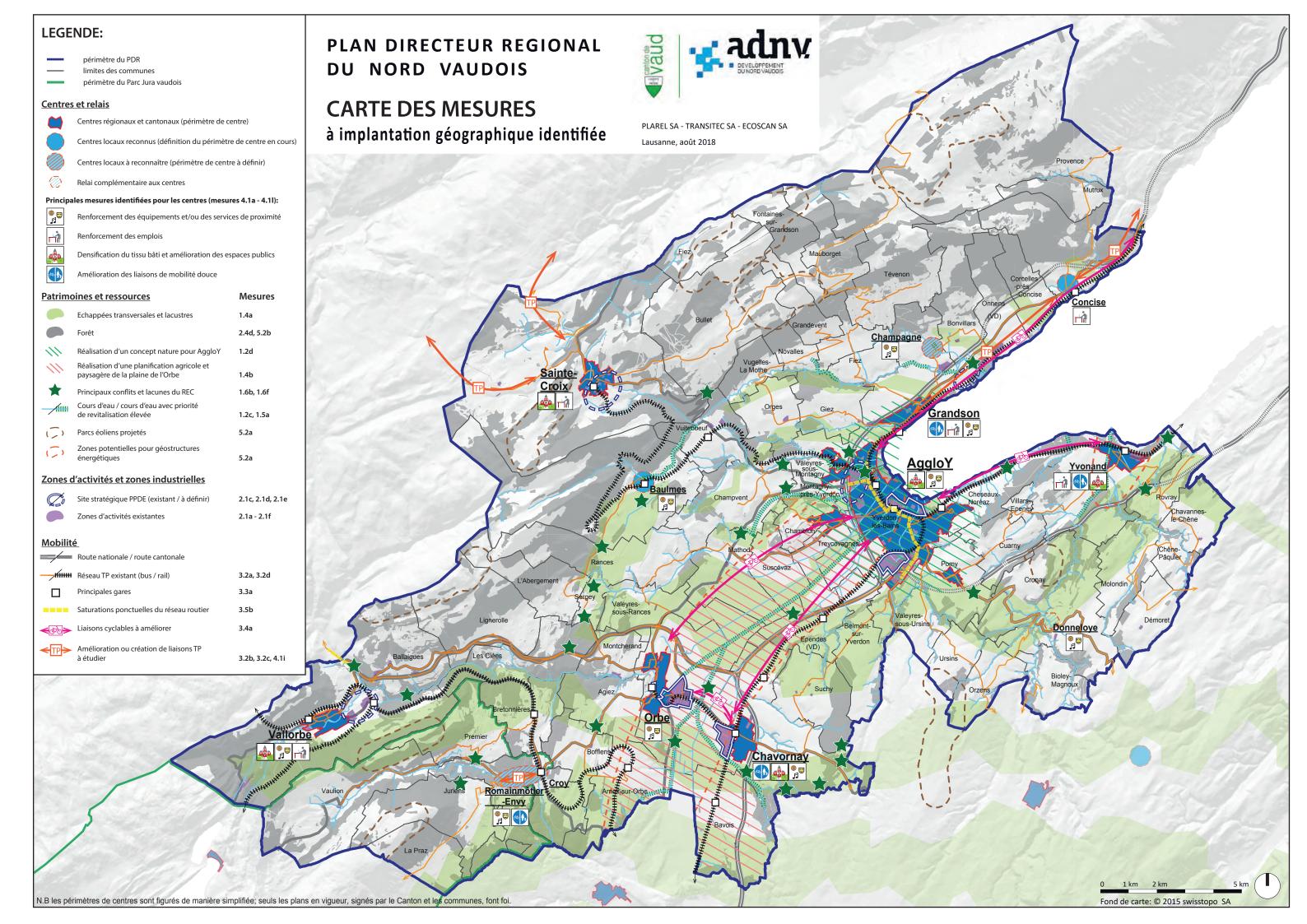
COUTS / FINANCEMENT			
Coût probable	Répartition par acteur	Source	ces possibles de financement
	Confédération		
	Canton		
	Région		
	Communes		
	Privés		

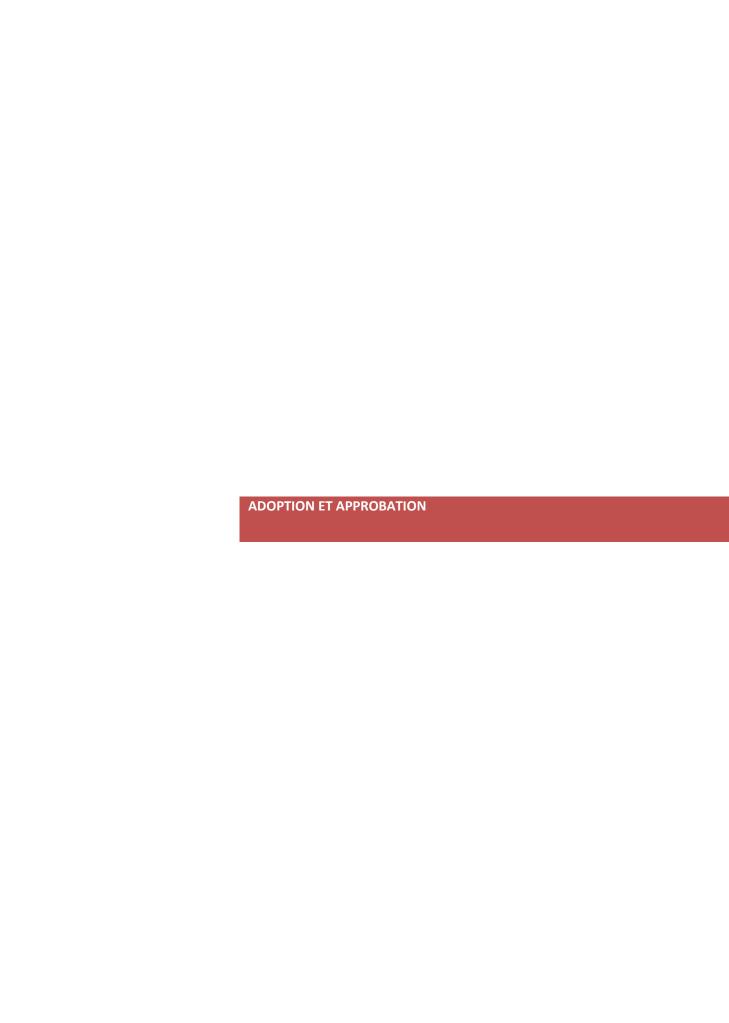
CARTE DES MESURES

La carte suivante a pour objectif de localiser, de manière synthétique et dans une vision d'ensemble, les mesures du plan directeur régional dans le territoire du Nord vaudois.

Compte tenu de son échelle, la localisation des éléments représentés a une valeur strictement indicative.

Un certain nombre de mesures sont diffuses ou ne sont pas localisables, tandis que d'autres n'ont pas encore pu être spatialisées avec précision à ce stade et devront faire l'objet d'études complémentaires. Ces mesures ne figurent pas sur cette carte.





Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Agiez , le		Arnex-sur-Orbe, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Ballaigues, le .		Baulmes, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Bavois, le		Belmont-sur-Yverdon, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Bioley-Magnoux, le		Bofflens, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Bonvillars, le		Bretonnières, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire

Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Bullet, le		Chambion, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Champagna I.		Champyont la	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de : Chavannes-le-Chêne, le		Adopté par la Municipalité de : Chavornay, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de : Chêne-Pâquier , le		Adopté par la Municipalité de : Cheseaux-Noréaz, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Concise, le		Corcelles-près-Concise, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire

Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de	:
Cronay , le		Croy, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de	:
Cuarny, le		Démoret , le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
			•
Donneloye, le		Ependes, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	:
Fiez, le		Fontaines-sur-Grandson,	le
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de	:
Giez, le		Grandevent, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire

Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Grandson, le		Juriens, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de	
L'Abergement, le		La Praz, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de	:
Les Clées, le		Lignerolle , le	
	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Syndic	secretaire	Syridic	Secretaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de	:
Mathod, le		Mauborget, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de	·
		Montagny-près-Yverdor	
Molondin, le			
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire

Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Montcherand, le	Mutrux, le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Novalles, le	Onnens , le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Orbe , le	Orges , le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Orzens , le	Pomy , le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Premier , le	Provence , le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire

Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Rances, le		Romainmôtier-Envy, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Rovray, le		Sainte-Croix, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de : Suchy, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Suscévaz, le		Tévenon, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :		Adopté par la Municipalité de :	
Treycovagnes, le		Ursins, le	
Syndic	Secrétaire	Syndic	Secrétaire
			

Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Valeyres-sous-Montagny, le	Valeyres-sous-Rances, le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Valeyres-sous-Ursins, le	Vallorbe , le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire
Adopté par la Municipalité de : Vaulion, le	Adopté par la Municipalité de : Villars-Epeney, le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Vugelles-la-Mothe, le	Vuiteboeuf, le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire
Adopté par la Municipalité de :	Adopté par la Municipalité de :
Yverdon-les-Bains, le	Yvonand , le
Syndic Secrétaire	Syndic Secrétaire

	Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud
	le
	Le Chancelier

I. Annexe - Composition des organes du PDR - (état au 1.10.19)

Comité de pilotage

Le niveau politique est assuré par le **Comité de pilotage (COPIL)**, constitué de représentants communaux et cantonaux :

Présidence :

M. Yves Pellaux, syndic de Pomy (depuis juillet 2016, auparavant membre)

M. Franklin Thévenaz, Syndic, Ste-Croix (président jusqu'à juin 2016, depuis membre jusqu'à fin juin 2019)

Membres:

Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du département DTE

M. Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial (SDT)

Mmes Rebecca Lyon Stanton, cheffe de service adjointe et responsable division Planification cantonale et régionale (PCR) - SDT

Mme Véronique Bovey Diagne, PCR - SDT

M. Federico Molina, DGMR

Mme Christine Leu, Coordinatrice régionale ADNV

M. Cédric Roten, Syndic, Ste-Croix (depuis juillet 2019)

M. Etienne Roy, préfet du District du Nord vaudois

Mme Marianne Savary, Municipale de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains (jusqu'à février 2015)

Mme Gloria Capt, Municipale de l'urbanisme, Yverdon-les-Bains (depuis février 2015)

M. Claude Recordon, Syndic, Orbe (jusqu'à juin 2016)

M. Henri Germond, Syndic, Orbe (depuis juillet 2016)

M. Julien Cuérel, Syndic, Baulmes

M. Fabian Gagnebin, Syndic, Champagne (depuis mai 2017)

Mme Carole Zamora, Syndique, Concise (jusqu'à février 2017)

M. Patrick Jaggi, Syndic, Concise (depuis mars 2017)

Mme Lise Courvoisier, Syndique, Donneloye

M. Jean-Daniel Gruchet, Syndic, Giez

M. Fabrice De Icco, Syndic, Romainmotier-Envy (jusqu'à fin septembre 2019)

M. Cédric Pittet, Syndic, Suchy (jusqu'à juillet 2017)

M. Didier Collet, Syndic, Suchy (depuis octobre 2017)

M. Stéphane Costantini, Syndic, Vallorbe

M. Philippe Moser, Syndic, Yvonand

Groupe technique:

Le suivi des études est assuré par le **Groupe technique (GT)** composé des représentants du canton, de la région et des communes :

Mme Véronique Bovey Diagne, SDT (jusqu'à février 2019)

M. Ronei Falvino, SDT (depuis février 2019)

Mme Sophie Noirjean, DGMR

M. Franco Ciardo, DGE-BIODIV

M. Jean-François Gander, technicien communal, Ste-Croix

M. Yvan Arnaud, technicien communal, Yvonand (jusqu'à juin 2016)

M. Emmanuel Volery, technicien communal, Yvonand (depuis juillet 2016)

M. Fabian Gagnebin, syndic, Champagne (depuis juin 2017)

M. Sébastien Genoud, Bureau AggloY, Yverdon-les-Bains

M. Yves Pellaux, syndic, Pomy depuis février 2016)

M. Henri Germond, syndic d'Orbe (depuis février 2016)

M. Fabrice De Icco, syndic de Romainmôtier-Envy (depuis février 2016)

Mme Carole Zamora, Syndique de Concise (depuis février 2016 jusqu'à février 2017)

Mme Christine Leu, coordinatrice ADNV

Mandataires:

Cédric Cottier et Samuel Pelli, Plarel SA, Lausanne Samuel Glayre et Steven Oulevay, Transitec SA, Lausanne Samuel Bocherens, Ecoscan SA, Lausanne

Communication:

Pour assurer la mise en œuvre des opérations d'animation et de communication, un **groupe de travail « communication »** a par ailleurs été constitué :

M. Franklin Thévenaz, Syndic, Ste-Croix (jusqu'à fin juin 2019)

M. Claude Recordon, Syndic, Orbe (jusqu'à juin 2016)

M. Henri Germond, Syndic, Orbe (depuis juillet 2016)

Mme Carole Zamora, Syndique, Concise (jusqu'en février 2017)

Mandataire:

M. François Parvex, SEREC Sàrl, Sion

II. Annexe - Glossaire

ADNV Association pour le développement du Nord vaudois

COPIL Comité de pilotage

DEIS Département de l'économie, de l'innovation et du sport

DGE-BIODIV Direction générale de l'environnement – Division Biodiversité et

paysage

DGMR Direction générale de la mobilité et des routes

DTE Département du territoire et de l'environnement

GT Groupe technique

LAT Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

LATC Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions

PDCn Plan directeur cantonal PDR Plan directeur régional

SDT Service du développement territorial

SPEI Service de la promotion économique et de l'innovation